

PM

PERSPECTIVES
MÉDITERRANÉE

27

Réforme du sport
Entre obsolescence
et délinquance

32

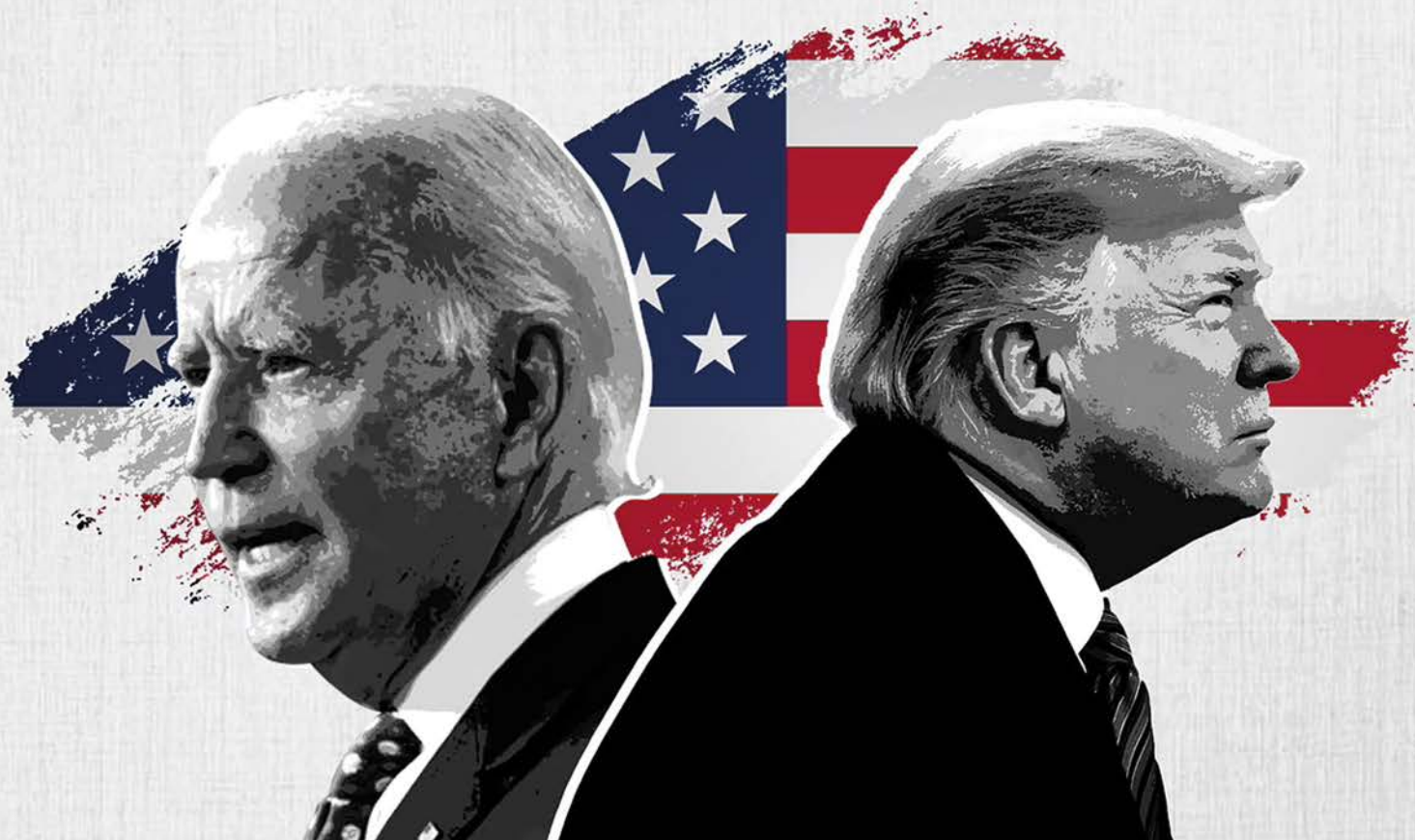
Rentrée économique
Relance contrariée
par la pandémie

40

Les prévisions de croissance
Entre doutes
et incertitudes

Présidentielles US.

ENJEUX MAJEURS POUR LE MAROC



INTERNET ILLIMITÉ



**ADSL
MT DUO**

Jusqu'à **12** MÉGA

**FIBRE
OPTIQUE**

Jusqu'à **200** MÉGA

SOMMAIRE

Octobre 2020



Présidentielles US Au coeur de la campagne électorale	19	20	Entretien avec Younes Abouyoub Servir “les intérêts d’abord des Etats-Unis, et peu importe le reste”
Réforme du sport au Maroc Un modèle entre obsolescence et délinquance	27	30	Antidopage, l’AMA est à la croisée des chemins Nettoyer les écuries d’Augias
Prévisions de croissance Entre doutes et incertitudes	35	38	Budget 2021 Cherche relance désespérément
Gouvernance Cour des Comptes Le budget de 2019 sous la loupe	41	48	Les chantiers prioritaires de la relance Ce que veut le Patronat
La TPME dans tous ses états Une radioscopie édifiante	51	56	Maroc durable Entre fragilités et potentiels
La pandémie a désarticulé la culture Un pays sans culture est condamné à l’errance	80	86	Pour sauver l’industrie culturelle Brahim Mazned mise sur le numérique
Le dernier souffle de M. Melehi Un grand maître de l’art moderne s’en est allé	90	92	La privatisation du monde Le paradoxe de l’humanité

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION & DE LA RÉDACTION: ALLAL EL MALEH

RÉDACTION: ABDERRAHMANE EL MALEH - A. BEN DRISS - ABOU MARWA - SAID AKECHEMIR - LAMIA MAHFOUD - MUSTAPHA EL MALEH - ABOU SARHA

DIRECTEUR ADMINISTRATIF & FINANCIER : FATIMA EL MALEH | CRÉATION: EDITIONS LA RÉFÉRENCE | PORTRAITISTE: HELMA LALLA

PHOTOS: PM EDITIONS & EDITIONS LA RÉFÉRENCE | MENSUEL ÉDITÉ PAR PM ÉDITIONS SARL: 8, BD. YACCOUB EL MANSOUR MAARIF, CASA

TÉL.: 05 22 25 76 17/ 05 22 25 76 54/05 22 25 77 84/ FAX: 05 22 25 77 38 EMAIL: contact@perspectivesmed.ma/ www.perspectivesmed.ma

IMPRESSION: IDÉALE | DISTRIBUTION : SOCHEPRESS | N° DÉPÔT LÉGAL: 2005/0101 | ISSN : 1114-8772 | CE NUMÉRO A ÉTÉ TIRÉ À 15.000 EXEMPLAIRES.

La présidentielle américaine et nous

Par | **Allal El Maleh**

A l'instar du reste du monde, le Maroc garde les yeux braqués sur l'Empire ou l'élection présidentielle devrait soit consacrer le maintien de l'iconoclaste Donald Trump dans le Bureau Ovale, soit permettre à son rival Joe Biden de lui ravir la vedette à la Maison Blanche. Et s'il est vrai que le déroulé de ces consultations a de quoi heurter nombre de partisans de l'American Way of life, le succès du melting-pot étant tout relatif au regard des vagues de protestation que le mouvement black lives matter a pu générer dans son sillage, il n'en reste pas moins que pour les milieux critiques à l'endroit du fer de lance l'impérialisme, il n'y a pas de quoi s'étonner. L'Empire a démontré combien il restait fragile face à la gestion d'une pandémie, pour ne pas dire aussi faible que les autres pays qui prétendent moins aiguillonner le monde, au point de susciter la seule réalité qui vaille, celle qui assure que les contradictions du système américain ne font pas que cliver la société, mais témoignent davantage de la déchéance d'un modèle frappé du sceau du libéralisme débridé. Pour la diplomatie marocaine, peu

importe que les ingrédients de la faillite d'un tel système soient aussi expressifs sur les plans socio-économiques, l'essentiel étant de tirer le meilleur parti d'un « allié » qui, avec l'indélicatesse trumpienne proverbiale, foule aux pieds principes moraux et règles de bienséance, pour peu que les intérêts bien compris de l'Oncle Sam soient saufs. On n'a jamais vu un Président américain faire preuve d'une aussi grave truculence, voire d'un cynisme aussi criant, autant qu'avec D. Trump. Brut de coffrage, le milliardaire qui rêve de rempiler n'a pas conscience qu'il a brûlé tous ses vaisseaux en faisant se braquer contre lui jusqu'à ses alliés de l'Alliance atlantique auxquels il enjoint, sans ciller, qu'ils ont intérêt à payer plus pour bénéficier du parapluie



A Rabat, on a suffisamment pratiqué aussi bien les républicains que les démocrates pour savoir que seul le langage des intérêts a une portée quasi-illimitée.



Pour la diplomatie marocaine, peu importe que les ingrédients de la faillite d'un tel système soient aussi expressifs sur les plans socio-économiques, l'essentiel étant de tirer le meilleur parti d'un « allié » qui, avec l'indélicatesse trumpienne proverbiale, foule aux pieds principes moraux et règles de bienséance, pour peu que les intérêts bien compris de l'Oncle Sam soient saufs.

américain. Une rhétorique qui semble avoir donné les preuves de son succès avec l'alignement des pays du Golfe arabe sur la politique US qui se calcule aussi à l'aune des liasses de billets verts à allonger pour le parrain d'une hypothétique stabilité régionale. A Rabat, on a suffisamment pratiqué aussi bien les républicains que les démocrates pour savoir que seul le langage des intérêts a une portée quasi-illimitée. Et c'est la raison pour laquelle le Royaume qui fait figure de premier pays à avoir reconnu l'Amérique, ne s'attarde pas sur un fait historique aussi symboliquement fort pour se démarquer, mais sacrifie au rituel qui résiste à tout dans les arcanes de Washington. En mettant la main à la poche pour arroser copieusement les lobbyistes de tous bords. S'il est difficile de pouvoir évaluer la portée d'une telle « tradition » dont se prévaut le système politique américain, il est tout aussi vraisemblable que bien des oreilles qui comptent dans l'establishment US prêtent une grande écoute aux desiderata exprimés côté marocain. Si les Américains persistent à vouloir organiser les exercices militaires dans le désert marocain,



Si les Américains persistent à vouloir organiser les exercices militaires dans le désert marocain, c'est qu'on s'est fait une idée bien précise de l'importance géostratégique du Maroc sur l'échiquier mondial.

c'est qu'au niveau du Pentagone on s'est fait une idée bien précise de l'importance géostratégique du Maroc sur l'échiquier mondial. L'ancienne administration Obama avait tenté, sans succès, de remettre en cause pareille réalité. Et il faut croire que depuis, les décideurs à Washington se sont fait une raison. Laquelle rejoint la trajectoire politico-diplomatique tracée par Rabat pour clore définitivement le dossier factice du Sahara marocain. Ce n'est donc pas pour rien que l'offre d'autonomie est jugée crédible, réaliste et porteuse d'espoir. Une trajectoire sur laquelle planche encore et toujours la diplomatie marocaine qui n'ignore pas que rien n'est définitivement acquis. D'où tout l'intérêt accordé aux élections américaines.



Les parlementaires PJD solidaires «biliki»

Les députés islamistes ont volé au secours du maire et député de Fès qui a mis en émoi l'opinion publique en rappelant, en plein débat national sur la rente politique, que l'investissement des élus ne se fait pas « biliki », c'est-à-dire à titre gracieux, mais moyennant des sonnantes et trébuchantes. Ils ont renouvelé leur solidarité avec El Azami El Idrissi qui été éconduit de la chefferie du groupe pour ses propos déplacés à l'endroit des « influenceurs ».



L'opposition étrille l'Exécutif dans la gestion de la pandémie

Dans les rangs de l'opposition, PAM, Istiqlal et PPS réaccordent leurs violons pour s'en prendre à un Exécutif jugé incapable de gérer la situation actuelle que traverse le pays, comme le démontre l'évolution de la pandémie et ses dérapages incontrôlés. Le communiqué conjoint publié par ce triumvirat est sans appel. Les trois formations politiques dénoncent ce qu'ils assimilent à de l'«insouciance du gouvernement et de sa majorité quant aux priorités du peuple marocain». Pour cet attelage politique qui s'agite dans les travées de l'opposition, l'Exécutif est aussi buté qu'aveugle. «Le gouvernement n'a pas seulement continué à faire la sourde oreille vis-à-vis l'opposition (...) mais insiste pour ne pas tenir compte des priorités des Marocains, et est préoccupé par une lutte politique intra-majorité sans fin, consacrant tous les efforts aux questions électorales d'une manière qui fait honte et exacerbe le niveau de confiance et de crédibilité.»

LES POLITIQUES SE DÉCHIRENT SUR LE QUOTIENT ÉLECTORAL

La réunion de concertation récemment tenue entre les dirigeants des partis représentés au Parlement pour examiner les amendements pouvant être inclus dans les lois électorales n'a pas réussi à dissiper les profondes divergences entre partisans du maintien du même mode de calcul et adeptes du changement de cette base juridique. Si plusieurs formations politiques se sont déclarés favorables à un quotient aligné sur le nombre des inscrits aux listes électorales, elles ont buté sur l'avis du PJD estimant qu'elle est contraire aux dispositions constitutionnelles.

DISPARITION

Abderrazak Afilal, istiqlalien et syndicaliste, s'est éteint

Né en 1929, feu Abderrazak Afilal était l'une des figures nationalistes ayant marqué de leur empreinte la scène syndicale et politique du Maroc, aussi bien durant la période de la lutte contre le colonialisme que lors de la phase de construction du Maroc indépendant. Outre une présence syndicale distinguée sur la scène internationale, le défunt avait assumé plusieurs responsabilités syndicales, politiques, parlementaires et sportives.



DEMANDE DU CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ & DU PLAN CADASTRAL

AVEC PAIEMENT ET TELECHARGEMENT

VIA LE PORTAIL

www.ancfcc.gov.ma





GROUPE BCP

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 juillet 2020, le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, réunis sous la Présidence de Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 30 juin 2020.

Une dynamique de croissance du PNB, atténuée par les effets de la crise sanitaire

Durant le premier semestre 2020, le Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) a fait face à une crise économique, d'ampleur inédite, suite au confinement des populations pour endiguer la propagation de la pandémie COVID-19.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité avec les populations des pays d'implantation, le Groupe s'est mobilisé pour soutenir les économies nationales et alléger l'impact de la crise sur ses clients et partenaires.

En dépit de ce contexte, le Produit Net Bancaire consolidé s'est amélioré de 13,9% à 10 milliards de Dirhams, tiré par l'effet combiné du changement de périmètre suite à l'intégration des nouvelles filiales africaines acquises au T4-2019 et du redressement des activités de marché au T2-2020, suite à l'évolution favorable de la courbe des taux. Hors effet périmètre, la croissance du PNB s'est établie à +6%. Les dépôts du Groupe continuent à se renforcer à hauteur de 5,7% pour s'établir à 327 milliards de Dirhams, tandis que les crédits s'affermissent de 1%, par rapport au 31/12/2019, à 261 milliards de Dirhams.

Les frais généraux progressent de 23% à 5,4 milliards de dirhams, intégrant notamment une charge exceptionnelle de 500 millions de Dirhams, liée à l'intégration au prorata de l'année du don COVID-19. A périmètre constant et hors impact du don, les charges augmentent de manière maîtrisée à +3%.

En cohérence avec la politique prudente de provisionnement, le coût du risque consolidé se renforce sensiblement à 3 milliards de Dirhams, intégrant notamment des provisions IFRS « Forward Looking » en anticipation des impacts de la pandémie sur les opérateurs économiques. Par ailleurs, le coût du risque du T2-2020 a été partiellement aggravé par la faiblesse du recouvrement, attribuable au confinement de la population dans les différents pays d'implantation du Groupe.

Le Résultat Net consolidé recule de 48% à 1 034 millions de Dirhams, tandis que le Résultat Net Part du Groupe baisse de 38% pour s'établir à 1 015 millions de Dirhams.

Maroc : Une activité bancaire centrée sur la gestion de la crise sanitaire et l'amorçage de la relance

Pendant la période de crise sanitaire, le Groupe Banque Centrale Populaire s'est rapidement adapté pour assurer la continuité de ses services dans des conditions optimales, capitalisant notamment sur la densité de son réseau de distribution, son agilité et la robustesse de ses processus et plateformes. Au service de sa clientèle, le Groupe s'est mobilisé sur plusieurs fronts :

- Opération de reports d'échéances de crédit : les opérations de reports, qui ont concerné l'ensemble de la clientèle, Particuliers, Marocains du Monde, Professionnels et Entreprises, ont profité à près de 85 000 clients de la Banque Populaire ;
- Crédits de soutien aux entreprises : le réseau Banque Populaire a reçu et traité plus de 18 000 demandes de crédit DAMANE OXYGENE, dont une majorité au profit de TPE, pour un montant global de 3,5 milliards de Dirhams ;
- Distribution des aides en faveur du secteur informel et traitement des indemnités CNSS : le Groupe Banque Centrale Populaire a été en première ligne dans le cadre des différentes campagnes de l'opération citoyenne TADAMON ayant permis de distribuer des aides financières significatives, au profit des ménages opérant dans le secteur informel.

Pour accompagner la relance de l'économie nationale, le Groupe a entrepris un ensemble d'actions en faveur de tous les segments de sa clientèle aussi bien Particuliers qu'Entreprises. Un plan ciblé a été mis en place, avec pour objectif de continuer à répondre aux besoins et attentes de la clientèle. Ainsi, le Groupe s'est fortement mobilisé pour la commercialisation de produits dédiés à la relance, et notamment « Damane Relance ».

La Banque Populaire réaffirme ainsi son engagement pour le financement de l'économie nationale, et porte son total encours de crédits à l'économie à près de 225 milliards de Dirhams.

Le Groupe est également parvenu à renforcer son leadership au Maroc sur les dépôts qui évoluent de 4,7%, par rapport à fin 2019, à 259 milliards de Dirhams, soit une collecte additionnelle de 11,7 milliards de Dirhams. Cette performance a été réalisée aussi bien auprès des particuliers locaux (+4,5 milliards de Dirhams) et MDM (+1,4 milliard de Dirhams), que des entreprises (+5,8 milliards de Dirhams). Il en résulte une amélioration de 69 pbs de la part de marché dépôts à 26,7%.

Ces réalisations confirment l'engagement citoyen et solidaire de la Banque Populaire qui continue à soutenir ses clients au Maroc pour surmonter cette situation de crise.

Bonne résilience des filiales du Groupe

En dépit de l'impact des mesures de confinement décidées par les autorités des pays d'implantation du Groupe, les filiales à l'international du Groupe BCP maintiennent leur dynamique de croissance. Ainsi et profitant d'un effet périmètre lié à l'acquisition de trois nouvelles banques au T4-2019, le PNB s'est renforcé de 52% et représente désormais 25% du PNB consolidé. Hors ce changement de périmètre, la croissance demeure soutenue à +8,5%. Les filiales internationales ont également vu leur rentabilité financière s'améliorer significativement à périmètre constant à +11%, en ligne

avec l'évolution de leurs indicateurs d'activité et la maîtrise des charges malgré un contexte international difficile.

Au Maroc, les filiales spécialisées ont été impactées par la crise sanitaire durant ce premier semestre. Elles continuent, toutefois, à contribuer fortement au PNB du Groupe avec un taux de 22%.

Politique de provisionnement prudente et solidité financière renforcée

Au titre du premier semestre 2020, le Groupe a constitué des provisions IFRS au titre du « Forward Looking », en anticipation d'une dégradation de la situation économique.

Parallèlement, l'Assemblée Générale Ordinaire vient d'entériner l'affectation d'un milliard de Dirhams supplémentaire au fonds de soutien, dont l'encours s'établit désormais à 4,4 milliards de Dirhams. Cette enveloppe renforce davantage la solidité financière du Groupe et lui permet d'aborder l'avenir avec sérénité.

Une dotation supplémentaire de la PRG en social a également été constituée à hauteur de 200 millions de Dirhams en couverture du risque COVID, portant ainsi le stock de cette provision à 4,8 milliards de Dirhams.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE



PRODUIT NET BANCAIRE
(+13,9%)



TOTAL BILAN CONSOLIDE



RESULTAT NET CONSOLIDE
(-48,3%)



FONDS PROPRES CONSOLIDES



RESULTAT NET PART DU GROUPE
(-38,1%)



TAILLE DU RESEAU
6 007 POINTS DE DISTRIBUTION



NOTATION GROUPE
BB / STABLE / B (S&P)
BA1 / STABLE (MOODY'S)



NOMBRE DE CLIENTS BANCAIRES
6,5 MILLIONS

Le Conseil d'Administration de la BCP a tenu à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur engagement dans l'accomplissement de leur devoir citoyen en ces circonstances inédites.

Les membres du Conseil tiennent également à remercier l'ensemble des sociétaires, actionnaires, partenaires et clients pour leur contribution soutenue à l'essor du Groupe tant à l'échelle nationale qu'internationale.

GOUVERNANCE

Le CNDH pour un système de santé fondé sur les droits de l'homme



Un projet baptisé "Effectivité du droit à la santé au Maroc: vers un système de santé basé sur l'approche fondée sur les droits de l'Homme" a été lancé mercredi à Rabat, par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), en partenariat avec la Fondation Konrad-Adenauer. Ce projet plaide en faveur d'une stratégie sanitaire nationale intégrée, transversale, inclusive et convergente à même de garantir le droit à la santé pour tous. Amina Bouayach, présidente du CNDH, a souligné qu'il s'agit d'un projet de partenariat avec le ministère et les acteurs dans le domaine de la santé, y compris les pharmaciens, les médecins et les syndicats du secteur de la santé.

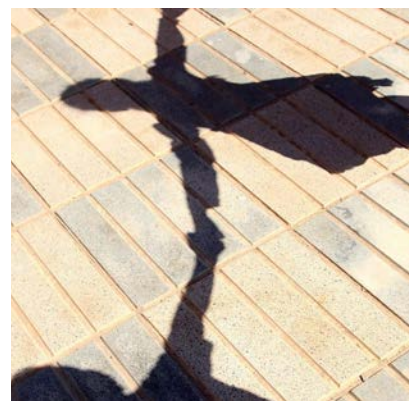
Les abolitionnistes estiment que la société est mûre pour abandonner la peine de mort

Les organisations abolitionnistes du Maroc ont rappelé, à l'occasion de la Journée contre la peine de mort, que les obligations nationales et internationales du pays exigeaient de franchir le pas vers une suppression complète de cette disposition. Nouzha Skalli rappelle que cette abolition a fait partie des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER) relatives au droit, renforcées par le discours royal du 9 mars 2011 et l'inclusion de ce principe à la Constitution, dans l'article 20.

PROTECTION DES ENFANTS

L'ONDE joue la carte de la sensibilisation

L'ONDE annonce l'organisation de sessions de formation au profit des enfants eux-mêmes et des acteurs institutionnels et associatifs, avec la création de commissions ad hoc régionales composées d'enfants parlementaires pour assurer le suivi-évaluation de la situation de l'enfance. Des conventions de partenariat avec 15 associations en provenance des différentes régions du Royaume ont été signées, devant ainsi apporter à ces ONG un appui technique et financier s'élevant à près de 1 million de dirhams.



Qui se soucie des enfants de la rue en ces temps de pandémie

Quelque 100 000 enfants sont sans état civil au Maroc. Une situation pour le moins préoccupante puisque ce phénomène qui prend de l'ampleur dans le pays prive ces victimes de la société de tout accès aux services essentiels, comme l'éducation ou la santé. Le manque de documents - acte de naissance, livret de famille, carte d'identité - laisse ces enfants dans l'invisibilité la plus absolue. Si le gouvernement marocain a lancé en avril 2019 une nouvelle campagne nationale pour l'inscription des enfants à l'état civil ainsi qu'un comité ministériel mixte et des commissions régionales, cet élan a été stoppé net par le covid-19 et le confinement. Selon les chiffres officiels présentés, en décembre 2018, par Mustafa Ramid, ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme, l'année dernière, 91 474 enfants non-inscrits à l'état civil avaient été identifiés.



DIPLOMATIE

Que cache le séjour du ministre américain de la Défense Marc Asper à Rabat ?

A l'image de ce qu'il a obtenu à Tunis, M. Asper a récidivé à Rabat en signant un accord décennal de coopération militaire avec le royaume, considéré comme un « allié majeur » dans la région. « Maintenant plus que jamais, nos deux nations travaillent étroitement pour faire face aux défis d'un contexte de sécurité complexe allant du contre-terrorisme et d'autres menaces transnationales, à l'instabilité régionale et à des sujets stratégiques plus larges », a-t-il dit avant la signature. Côté marocain, c'est le chef de la diplomatie qui a commenté l'accord. « Cette feuille de route réaffirme clairement que notre alliance est forte et faite pour durer » face à des « défis majeurs » comme le « terrorisme, l'extrémisme violent et toutes les formes de séparatisme », a souligné Nasser Bourita.

David Schemker à Rabat

Dynamiser « le partenariat stratégique » maroco -américain

On assiste à un ballet diplomatique des responsables américains dans le Royaume. Ainsi, David Schemker, sous-secrétaire d'État américain aux Affaires du Proche-Orient, est attendu prochainement à Rabat pour une visite destinée à « promouvoir davantage le partenariat stratégique » entre Washington et Rabat, a indiqué lundi le département d'État US. Reflet d'une alliance solide et ancienne, le partenariat stratégique entre le Maroc et les Etats-Unis englobe une multitude de volets diplomatique, de défense et économique, ainsi que les échanges culturel et humain.

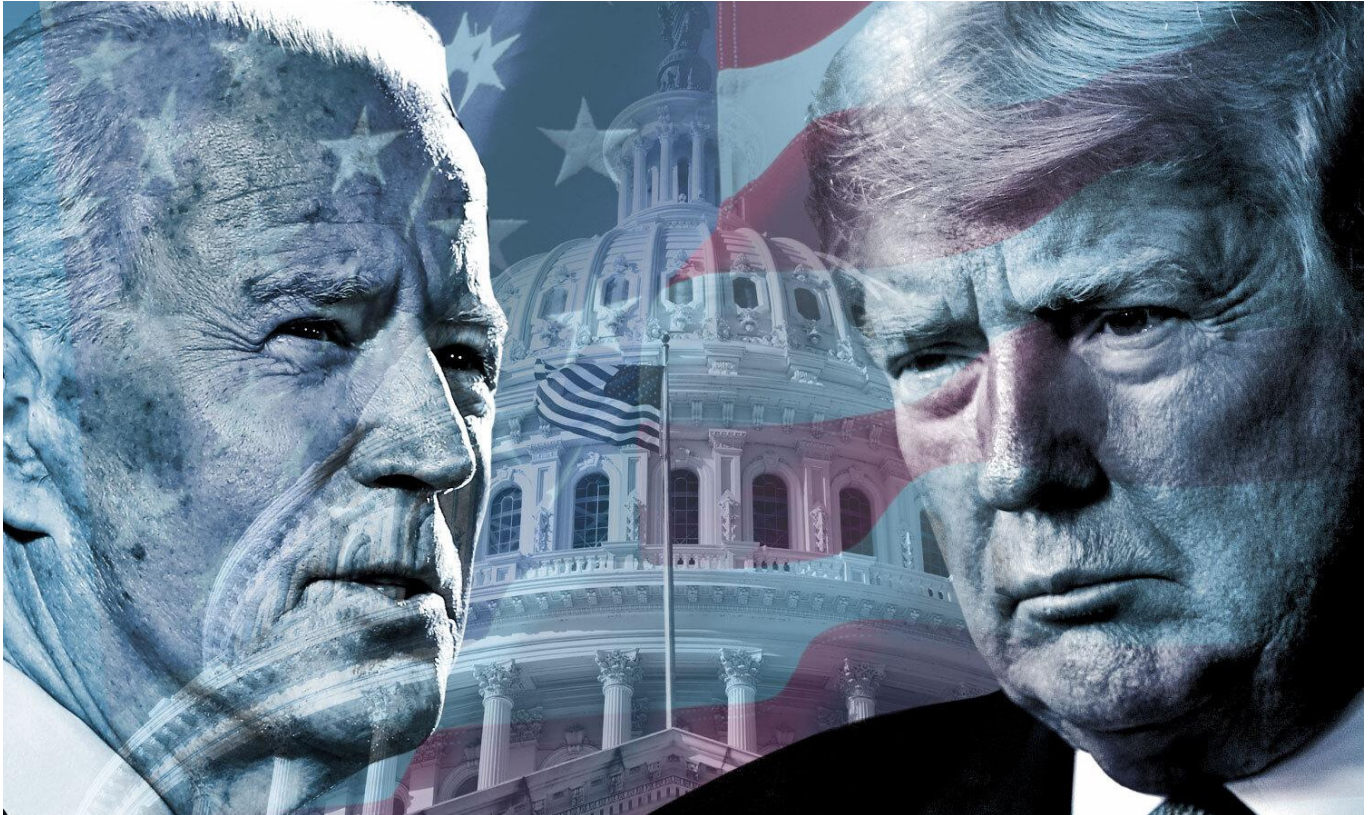
Iran | La normalisation conditionnée par la diplomatie marocaine

Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères a affirmé dans une déclaration à Sky News Arabia qu'il était hors de question que le Maroc rétablisse ses relations diplomatiques avec l'Iran, sans que ce dernier n'apporte la preuve « contraire de ce qui est évident pour nous dans son soutien clandestin aux séparatistes » du Front Polisario. Le 1er mai 2018, le Maroc avait annoncé la rupture de ses relations avec l'Iran. Des « preuves irréfutables » et des « données très précises » démontrent, assurait alors Rabat, le soutien militaire dont aurait bénéficié le Front Polisario à travers le Hezbollah, allié de Téhéran, et l'implication de l'ambassade de Téhéran à Alger pour livrer des armes de pointe, notamment des missiles Sam 9, Sam 11 et Strella.



POINTS

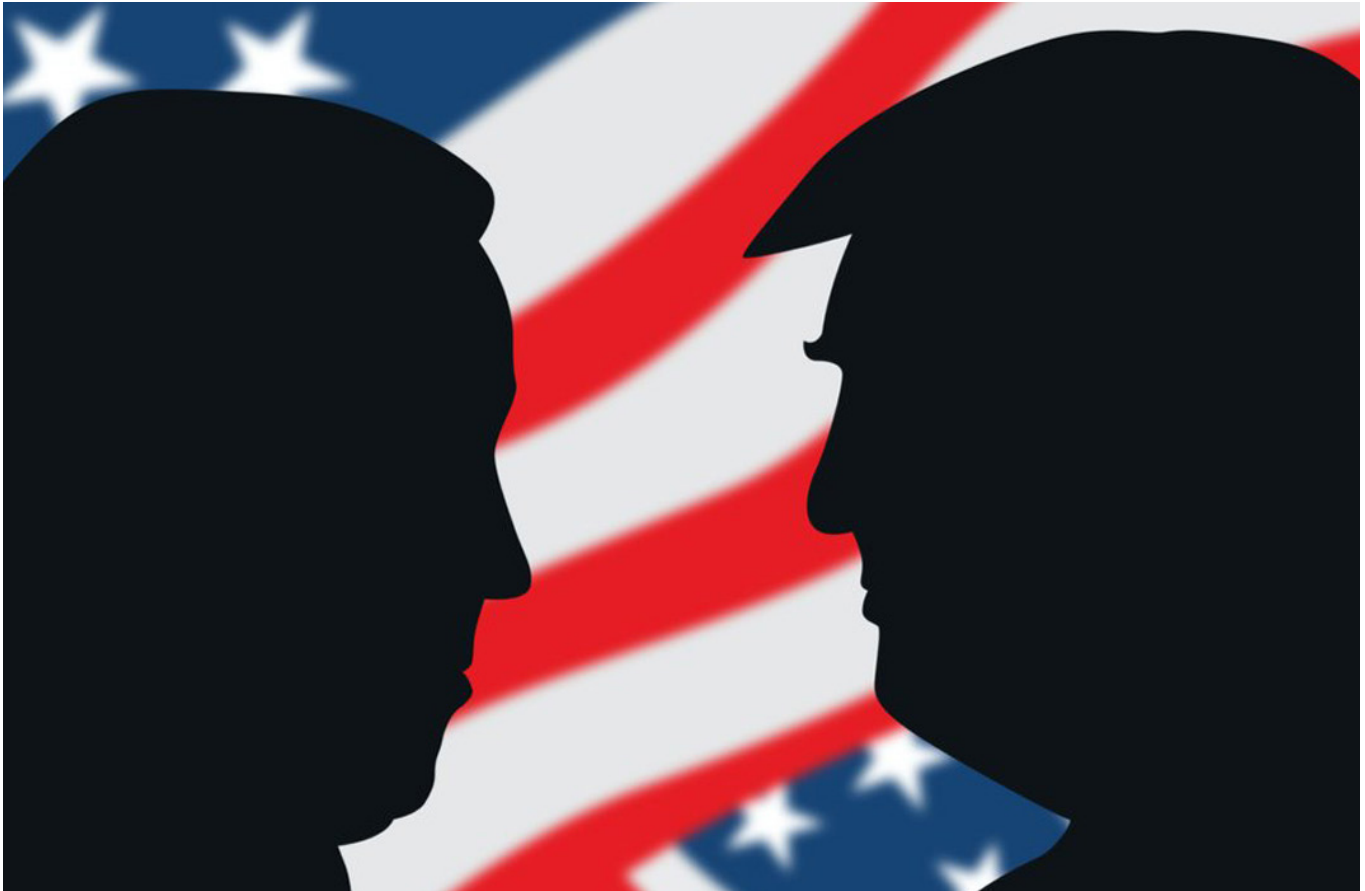
CHAUDS



Présidentielles US

Enjeux majeurs pour le Maroc

Par | **Allal El Maleh**



Présidentielles US

Quels enjeux pour Rabat ?

A l'instar des autres pays, le Maroc a les yeux braqués sur les élections présidentielles américaines. Le changement d'administration qui obéit à la logique partisane n'est pas pour incommoder Rabat. L'alliance stratégique scellée entre les deux pays dépasse les clivages idéologiques. Eclairages...

Par | **Allal El Maleh**

■ ntre le Maroc et les Etats Unis d'Amérique, le déroulé de l'Histoire ne se fait pas sans anicroches. En d'autres termes, rien n'indique qu'il est question d'une relation qui s'apparente à un long fleuve tranquille. A Washington, aux abords du Potomac, les Marocains savent depuis des lustres que la défense de leurs intérêts passe inéluctablement par un dialogue perpétuel où les intérêts bien compris des deux parties sont évalués et sauvegardés. Dialogue dont les étincelles qui se déclarent ponctuellement peuvent être gérés par la mobilisation des lobbyistes pour lesquelles des fonds conséquents sont consacrés depuis des années. D'après nombre d'experts, sur l'échelle des fonds consacrés aux groupes de pression hyperactifs dans la capitale fédérale US, le Royaume chérifien talonnerait l'Union Européenne. Des centaines de millions de dollars couleraient à grands flots pour irriguer des Think tanks, mais aussi des sociétés spécialisées dans le lobbying. Universitaires, anciens diplomates et avocats profitent d'une telle manne financière pour faire porter la voix du Maroc bien au-delà de la Maison Blanche, auprès des membres du Congrès US comme des sénateurs. L'affaire est jugée d'« importance vitale » lorsqu'on sait que Rabat qui a choisi de multiplier ses emplettes en armes auprès de divers fournisseurs, en Europe et en Asie, n'en demeure pas moins franchement dépendante du

complexe militaro-industriel US et de ses porte-voix. Si de part et d'autre on a beau rappeler, à chaque fois que l'occasion se présente, l'épaisseur des liens historiques tissés entre le Maroc et l'Amérique, la partie marocaine qui agit en « demandeur » a fini par assimiler que le véritable socle qui renforce l'amitié avec l'Oncle Sam a trait à la sauvegarde de ses intérêts. D'où la quête de la confluence de la politique américaine du Maroc qui, en dépit de ses ouvertures « stratégiques » avec la Russie, comme avec la Chine, voire l'Inde, a bien pris soin d'asseoir des rapports privilégiés avec l'administration américaine. Nul n'ignore que le Royaume a très tôt fait le choix de son alignement sur l'Amérique dans sa projection atlantiste. Le Maroc a été le premier pays sud-méditerranéen à intégrer la dynamique de l'OTAN via un statut particulier qui n'est pas à minorer. Dans la lutte engagée par l'Empire contre le terrorisme à l'échelle internationale, la partie marocaine n'a pas hésité à intégrer, sans rechigner, cette dynamique. Et il faut croire que la coopération à ces niveaux-là, militaro-sécuritaires, ne souffre d'aucune équivoque.

Palier arabe

Vu de Rabat, l'élection présidentielle US a toujours un caractère impératif quant bien même les rapports sont devenus, par la force des choses, plus lissés que par le passé. On



A Washington, aux abords du Potomac, les Marocains savent depuis des lustres que la défense de leurs intérêts passe inéluctablement par un dialogue perpétuel où les intérêts bien compris des deux parties sont évalués et sauvegardés.

Dans la lutte engagée par l'Empire contre le terrorisme à l'échelle internationale, la partie marocaine n'a pas hésité à intégrer, sans rechigner, cette dynamique.

Présidentielles US

Quels enjeux pour Rabat ?



est loin de voir se reproduire, à titre d'exemple, l'épisode des ventes d'armes suspendues par l'administration Jimmy Carter. Quand bien même le chapitre



Que l'administration soit républicaine et/ou démocrate, on se fait une raison, de ce côté-ci de l'Atlantique, de garder la tête froide pour analyser les subtilités des changements devant intervenir.

des droits humains est toujours brandi par le département d'État US qui, annuellement, égrène les reproches à l'endroit du Royaume. Que l'administration soit républicaine et/ou démocrate, on se fait une raison, de ce côté-ci de l'Atlantique, de garder la tête froide pour analyser les subtilités des changements devant intervenir. Sans s'embarrasser des ruptures qui peuvent le cas échéant intervenir. Les Marocains ont su comment amener l'administration Barack Obama à lâcher du lest lorsqu'il s'est agi de demander à ce que le mandat de la Minurso soit élargi pour englober le contrôle des droits humains dans le Sahara.

En faisant valoir l'importance de la coopération militaire bilatérale poussée à un point tel que les plus grandes manœuvres militaires menées par l'US Army en dehors des USA ont lieu annuellement dans le désert marocain. En effet, depuis 2008, baptisés « African Lion », ces exercices ont annuellement eu lieu, exception faite pour 2020, année où la pandémie Covid-19 en a décidé autrement.

Avec Donald Trump, un semblant de « passage à vide » avait semblé marquer les rapports entre les deux pays, la désignation de l'ambassadeur US ayant pris plus de temps qu'il ne fallait. Mais aux yeux de nombre d'observateurs, il n'y a pas eu de « bande blanche » dans les relations entre les deux pays au regard de la continuité du business bilatéral et des deals entre les deux pays. Plus, l'administration Trump allait donner une autre tonalité aux relations nouées avec le Royaume. Ce n'est donc pas pour rien que le Maroc a été érigé le 19 octobre dernier, en « partenaire étroit » des USA, selon les termes de David Schenker, secrétaire d'État adjoint aux Affaires du Proche-Orient, en visite à Rabat. Un statut bien particulier se cache derrière cet intitulé quelque peu barbare, lequel assure quant à la solidité des liens et des intérêts qui unissent les deux pays. Pourtant, sur le dossier proche-oriental, il faut souligner que Rabat ne semble nullement disposé à avaliser le

fameux « Deal du siècle » promu par le Président milliardaire. L'approche privilégiée par Rabat dans le règlement de la question palestinienne étant liée au consensus arabe, les Palestiniens devant jouir d'un État viable avec Al-Qods Est comme capitale. Autant dire qu'en dépit des positions contradictoires adoptées par les deux pays pour ce qui est de l'échiquier proche-oriental, les rapports ne sont pas altérés. Un des derniers avatars attestant de la diversité des appréciations a trait au Liban. Le Maroc n'a pas hésité à envoyer une assistance médicale au peuple libanais lorsque le port de Beyrouth a été soufflé par une explosion meurtrière alors que les Américains faisaient pression sur le pays du Cèdre. Rabat ne s'est pas embarrassé par le passé des considérations US en envoyant des hôpitaux militaires pour soigner les blessés à Gaza, meurtrie par des raids israéliens, et les réfugiés syriens en Jordanie. Pourtant, le Maroc n'ignore rien de l'appui sans limites accordé par Washington à l'entité israélienne. Comme il est parfaitement au fait des acteurs en présence sur le sol syrien, pays en proie à un conflit asymétrique des plus déstabilisants.

Palier africain

Sous l'administration Trump, nombre de responsables US ont séjourné à Rabat pour raffermir les liens entre les deux pays. Les contacts avec les Américains n'ont jamais cessé,

quand bien même l'approche, notamment en ce qui concerne le Machrek arabe, diffère entre les deux pays. Mais ce que les chroniqueurs retiennent de ces navettes, a trait au séjour, le 2 octobre dernier, de Marc Asper, secrétaire d'État à la Défense, au Maroc. Lors de sa dernière escale maghrébine à l'issue d'une tournée qui l'avait mené à Tunis et Alger, « la feuille de route » signée à cette occasion excipe des espoirs fondés en le Royaume, pays avec lequel Washington cherchait à renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la criminalité transnationale ou encore la cybercriminalité. Les responsables marocains impliqués dans la gestion de ces dossiers ont été plus que réceptifs au message subliminal développé par leurs homologues américains. Tant que les intérêts des deux pays se trouvent en accord. D'ailleurs, force est d'indiquer que le FBI dispose d'une antenne active sur le sol marocain et travaille en collaboration avec les services marocains spécialisés. Une coopération qui, par ailleurs, ne fait pas l'impasse sur les autres officines US.

Au-delà de l'appui arabe que l'administration US sait pouvoir trouver au niveau de Rabat, il y a lieu de souligner que la partie marocaine n'a pas manqué, non plus, de faire valoir sa politique africaine auprès de Washington. Le retour du Royaume dans le giron continental qui prend une dimension singulière est



Sous l'administration Trump, nombre de responsables US ont séjourné à Rabat pour raffermir les liens entre les deux pays. Les contacts avec les Américains n'ont jamais cessé, quand bien même l'approche, notamment en ce qui concerne le Machrek arabe, diffère entre les deux pays.

Autant dire qu'en dépit des positions contradictoires adoptées par les deux pays pour ce qui est de l'échiquier proche-oriental, les rapports ne sont pas altérés.

Présidentielles US

Quels enjeux pour Rabat ?



Au-delà de l'appui arabe que l'administration US sait pouvoir trouver au niveau de Rabat, il y a lieu de souligner que la partie marocaine n'a pas manqué, non plus, de faire valoir sa politique africaine auprès de Washington.

souvent mis en avant auprès des Américains. A charge pour ces derniers de profiter du portail qui leur est ainsi offert pour mieux se replacer sur le Continent noir, espace jugé comme le dernier carré de prospérité à investir.

Valeur aujourd'hui, il est difficile de pouvoir trancher quant à la pertinence de l'approche marocaine. Les Américains restent focalisés sur la lutte contre le terrorisme qui fait tâche d'huile dans la zone sahélo-saharienne, mais aussi dans d'autres zones riches en hydrocarbures. Et sont plus enclins à se déployer là où Washington juge nécessaire d'endiguer, et la présence chinoise et le retour russe en terre africaine. Mais il faut croire que cette « nouvelle guerre froide » qui s'est déclarée sans dire son nom, n'arrange pas les desseins de Rabat qui fait le plein d'investissements en Afrique. Investissements qui, pour prospérer, ont besoin plus

de stabilité que de « guerres de l'ombre ». Au regard de toutes ces considérations et de bien d'autres, il est loisible de comprendre pourquoi les élections présidentielles US n'indiffèrent point les Marocains, officiels comme observateurs. Considéré comme un « partenaire stratégique », l'Empire US dont l'Ubris est quelque peu mis à mal par la montée en puissance de l'Empire du Milieu et le retour sur les devants de la scène de la Russie, est digne d'intérêt. Côté officiel, on raisonne encore et toujours par les intérêts nationaux à faire valoir auprès de l'administration US. Qu'elle soit d'extraction républicaine ou démocrate.

PRÉSIDENTIELLES US

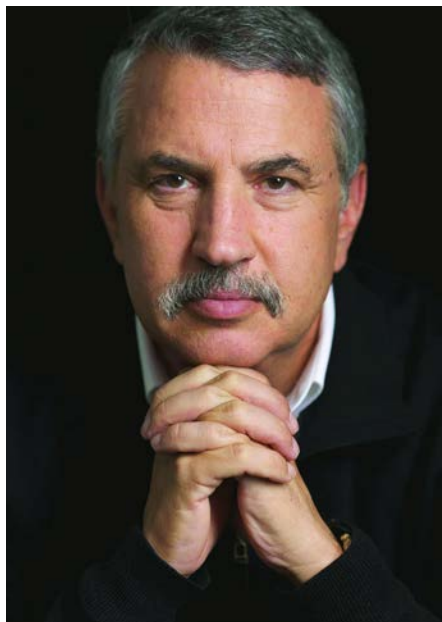
**TOUT DIVISE
L'AMÉRIQUE**

DÉCOUVREZ NOTRE DIRECT

www.perspectivesmed.com

Présidentielles US

Au coeur de la campagne électorale



ÉTAT DE DROIT

Le risque «guerre civile» est-il crédible ?

Thomas Friedman, célèbre chroniqueur américain du New York Times, a déclaré appréhender l'éclatement d'une guerre civile aux Etats-Unis. Lors d'un entretien télévisé avec la chaîne CNN, il a justifié son appréhension en l'attribuant à la position ambiguë du président Donald Trump qui laisse entendre qu'il n'est pas prêt à accepter les résultats du prochain scrutin présidentiel, le mois de novembre prochain, s'il n'est pas réélu. Selon lui, l'éclatement d'une guerre civile aux Etats-Unis est plausible compte tenu de l'atmosphère et des indices qui découlent des circonstances actuelles. T. Friedman a critiqué les Républicains et le président Trump pour des comportements très dangereux pour l'unité du pays et son avenir. « Nous allons avoir une élection contestée, c'est presque certain, à moins que Trump ne gagne, ce à quoi je frémis en pensant ce que pourraient être quatre années de plus avec lui », a-t-il affirmé.

Pourquoi Washington cherche la transparence de ses think tanks

« Nous sommes conscients que certains gouvernements étrangers, comme ceux de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie, tentent d'influencer la politique étrangère des Etats-Unis à travers des lobbyistes, des experts extérieurs et des think tanks », a dit le chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo dans un communiqué. « Le rôle unique des think tanks dans la conduite des affaires internationales rend la transparence concernant les financements étrangers plus importante que jamais », a-t-il estimé.

Débat télévisé | Dialogue de sourds

Le premier débat entre Donald Trump et Joe Biden a offert, mardi 29 septembre, un spectacle particulièrement hilarant. L'heure était aux invectives, railleries, attaques personnelles. Le candidat démocrate de 77 ans a traité le 45^e président des Etats-Unis, 74 ans, de « menteur » puis de « clown ». « Vous allez la fermer ! », lui a-t-il même lancé alors que la confrontation virait à la cacophonie. Le président sortant a peiné, tout au long du débat, à reprendre la main, tentant continuellement d'interrompre « Joe » jusqu'à se faire fermement rappeler à l'ordre par le modérateur.



Présidentielles US

Au coeur de la campagne électorale



Quand Donald Trump refuse de s'engager à une transition pacifique du pouvoir

Donald Trump a mis en émoi la classe politique aux États-Unis en refusant de garantir un passage sans violence du pouvoir s'il venait à perdre l'élection présidentielle face à Joe Biden, le 3 novembre.

Il a suffi d'une question, lors d'une conférence de presse à la Maison Blanche mercredi 23 septembre, pour tendre un peu plus le débat politique américain, à moins de six semaines de l'élection présidentielle. Interrogé sur ce qu'il ferait en cas de défaite face à Joe Biden, le 3 novembre prochain, D. Trump a répondu derechef : « Il va falloir que nous voyions ce qui se passe. » L'actuel hôte de la Maison Blanche a ajouté, après sa réponse évasive, qu'il

avait toujours autant de doutes autour du vote par correspondance, méthode très utilisée cette année en raison de l'épidémie de coronavirus. Le président y voit une source de fraudes potentielles et multiplie les critiques à ce propos depuis des semaines. « Débarrassez-vous de ces bulletins de vote par correspondance et il n'y aura pas de problèmes », a-t-il lancé. En refusant de s'engager à une transition pacifique du pouvoir, le candidat à sa réélection s'est attiré nombre

de critiques, à commencer par celles de son adversaire démocrate. « Dans quel pays vivons-nous ? Je plaisante à peine. Je veux dire, dans quel pays sommes-nous ? Il dit les choses les plus irrationnelles, je ne sais pas quoi dire », a réagi J. Biden.

Dans le camp républicain, la position de D. Trump est également critiquée. Le sénateur Mitt Romney, candidat battu par Barack Obama lors de la présidentielle de 2012 et régulièrement opposé à l'actuel occupant de la Maison Blanche alors qu'ils sont du même bord, s'est insurgé sur Twitter : « Le transfert pacifique du pouvoir est fondamental pour notre démocratie ; sans cela, c'est la Biélorussie. Toute suggestion par un président qu'il puisse se soustraire à cette garantie constitutionnelle est à la fois impensable et inacceptable. »

Le chef de la majorité républicaine au Sénat, Mitch McConnell, a quant à lui tenu à rassurer : « Celui qui remportera l'élection du 3 novembre sera investi le 20 janvier. Il y aura une transition en bon ordre, comme tous les quatre ans depuis 1792. » D. Trump s'est attiré jeudi 24 septembre des réactions outrées jusque dans son camp républicain après avoir refusé de promettre un transfert pacifique du pouvoir si son rival J. Biden l'emportait certains le comparant à un dictateur.

Présidentielles US

Au coeur de la campagne électorale



B. Obama monte au créneau pour soutenir J. Biden

C'est lors d'un meeting drive in à l'ère du coronavirus. que B. Obama s'est exprimé. Il a fustigé la gestion de la pandémie par son successeur. La charge est inédite dans un pays où la coutume veut qu'un ancien président ne critique pas son successeur. Mais après avoir subi en silence les attaques de D. Trump pendant près de quatre ans, B. Obama rompt la tradition à son tour dans les derniers jours de la campagne.



INGÉRENCES

Quand V. Poutine tend la main à D. Trump

A l'approche de la présidentielle américaine, Vladimir Poutine propose à Washington des garanties réciproques de non-ingérence électorale, ainsi qu'une coopération accrue en matière de nouvelles technologies de la communication et de l'information. Il propose plusieurs mesures, comme rétablir un dialogue bilatéral interministériel régulier sur ces problématiques, maintenir un canal de communication ou encore conclure un accord bilatéral sur la prévention des incidents dans le secteur de l'information. Mais le chef d'Etat russe propose surtout que Moscou et Washington se donnent des assurances réciproques de non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, notamment dans les processus électoraux.

UNE PRÉSIDENTIELLE CASINO AUX USA...

Sheldon Adelson est pour le moins généreux à l'endroit de D. Trump. Le baron des casinos aux Etats Unis entend verser une grande somme d'argent à la campagne présidentielle du président américain. Cette information intervient 24 heures après la signature des accords de normalisation entre Israël, les Emirats et Bahreïn. Un jour avant, Trump avait contacté S. Adelson, lui demandant pourquoi il ne faisait pas plus pour aider sa campagne. Le fait est que, le couple Adelson a offert, depuis quatre ans, plus de 82 millions de dollars aux républicains. Sans compter les 27 millions de dollars déboursés pour ce cycle électoral.

LITTÉRATURE

M. Cohen déroule un tapis de (dis) qualificatifs contre D. Trump

A l'approche de l'élection présidentielle, les livres qui s'attaquent de front à Donald Trump se multiplient. Après sa nièce et l'ancien conseiller John Bolton, c'est au tour de Michael Cohen, ancien avocat du président, de commettre un ouvrage au vitriol. Intitulé «Disloyal: A Memoir» où il décrit un Donald Trump «Menteur», «tricheur», «fraudeur», «intimidateur», «raciste», «escroc»

Entretien avec | **Younes Abouyoub**



D. Trump comme J. Biden s'accordent sur le but ultime de la politique étrangère US

Servir “les intérêts d’abord des Etats-Unis, et peu importe le reste”

Naviguant entre Beyrouth et Paris, Youness Abouyoub qui dirige la Division Gouvernance et Construction de l'État à l'ONU, porte un regard aussi froid que lucide sur les circonvolutions qui tiraillent le monde en ce début de millénaire. C'est en sa qualité de Docteur en sociologie politique qu'il analyse pour nous les «enjeux arabes», si tant est que cette thèse soit pertinente, de la présidentielle américaine qui oppose Donald Trump à Joe Biden.

Propos recueillis par | **Allal El Maleh**

A quoi doit on nous attendre sous le fanion d'un Président républicain ? Et de quoi sera faite la démarche du porte drapeau des démocrates ? De l'Atlantique à la Mer noire, bien des changements, pour ne pas dire chamboulements, sont en cours.

L'empreinte de l'administration US y laisse des marques indélébiles.

Que prévoir, au Maroc, comme ailleurs, à l'heure où l'échiquier arabe tremble sous ses fondations ? Le chaos, cette autre facette de la guerre froide qui se déroule sous nos yeux sans dire son nom, persistera-t-il dans les années à venir ? Ci après l'analyse de l'expert Y. Abouyoub.

Perspectives Med : Dans le cadre des efforts déployés par l'administration US pour faire pactiser nombre de pays arabes avec l'entité israélienne, le Maroc n'a pas été épargné. Assistera-t-on à un forçage de Washington beaucoup plus franc et fort sur Rabat où tout reste tributaire de l'issue de la présidentielle?

Younes Abouyoub : Nous sommes dans une conjoncture particulière. Sur le temps court, l'élection de tous les dangers qui se profile aux Etats-Unis avec les tumultes de la société américaine et un bilan plus que médiocre du président sortant tant sur le plan de la politique intérieure qu'étrangère sont autant d'éléments qui font que l'administration américaine actuelle cherche des exploits de dernière minute en politique étrangère. Le candidat Trump fait feu de tout bois, pourvu qu'il gagne les prochaines élections. Sur le temps long, l'implosion du monde arabe continu et l'inanité chronique des institutions collectives régionales a encouragé cette tendance et a laissé le champ libre aux pressions américaines et ses promesses de lendemains meilleurs. N'était-ce pas Jacques Chirac qui disait que les promesses n'engagent que ceux y croient !

L'attitude assez mesurée adoptée par Rabat vis-à-vis du processus de «normalisation» inauguré par Abou Dhabi, -suivi en cela par Manama-, risque-t-elle de changer quoi que ce soit dans les relations «stratégiques» maroco-américaines ?

Personnellement je ne le pense pas, même s'il va falloir attendre le résultat des élections présidentielle. Ceci dit, la politique étrangère américaine est institutionnelle et ne change pas fondamentalement sur le plan stratégique entre une administration et une autre. C'est juste une question de méthode. D'un autre côté ça dépendra également de ce qui se



La politique étrangère américaine est institutionnelle et ne change pas fondamentalement sur le plan stratégique entre une administration et une autre.

Entretien avec | **Younes Abouyoub**



Les forces de résistance se renforcent de jour en jour au Moyen-Orient et ailleurs. Washington ne peut plus jouer au Leviathan, car elle peine à sauvegarder les moyens de sa politique d'hégémonie mondiale.

passera dans le monde arabe. Contrairement aux Emirats Arabes Unies et au Bahreïn, le Maroc ne peut pas prendre la question palestinienne aussi légèrement. La Palestine, et encore plus Al-Qouds, est une question qui devrait demeurer politiquement stratégique et principale sur le plan religieux.

Quelle lecture pourrait-on donner au séjour du ministre américain au Maroc qui, faut-il le rappeler, avait succédé à quelques jours d'intervalle à la visite effectuée par le patron d'Africom ?

Je ne saurais vous répondre sur les faits. C'est une question que vous devez poser au Ministère des Affaires étrangères. Mais, je suppose que la question de la Palestine a dû être plus qu'abordée par le Secrétaire d'Etat américain. Pour ce qui est de l'Africom, ceci n'a rien d'exceptionnel. L'Africom s'occupe des questions de sécurité régionale et de terrorisme en Afrique, des questions qui légitimement préoccupent également le Maroc étant donné ce qui se passe en Libye, au Mali et plus largement au Sahel.

Bien des analystes imputent les pressions US sur nombre de pays arabes pour la reconnaissance d'Israël, voire plus si affinités, à la volonté des Américains de tourner le dos à la région du Proche-Orient, arguant des acquis politico-diplomatiques «arrachés » par

Tel-Aviv auprès de D. Trump, via le fameux « Deal du siècle ». Assistera-t-on, effectivement, à un « light foot print » US sur cet échiquier ?

Tout d'abord, il faut souligner que les Etats-Unis ne sont plus ce qu'ils étaient à la fin du siècle dernier. S'ils se retirent progressivement du Moyen-Orient, ce n'est guère par choix. Le monde redevient multipolaire progressivement, ce qui explique le chaos qui y règne en ce moment. Les forces de résistance se renforcent de jour en jour au Moyen-Orient et ailleurs. Washington ne peut plus jouer au Leviathan, car elle peine à sauvegarder les moyens de sa politique d'hégémonie mondiale. D'autres acteurs émergents en sont bien conscients et sont déterminés à combler ce vide, en l'occurrence la Fédération de Russie et la Chine. Sur le plan mondial, Washington doit faire face à des défis sur plusieurs fronts et se retrouve donc obligée de se redéployer. Cela ne veut pas dire que les Etats-Unis ont cessé de considérer le Moyen-Orient comme une région stratégique. Ils préfèrent juste s'appuyer sur des acteurs régionaux fiables et puissants, Israël au premier chef. L'Arabie Saoudite en perte de puissance, le Président Obama avait misé à un moment sur la Turquie, mais les choses se sont déroulées autrement une fois que La Syrie a tenu bon. Aujourd'hui, sur le plan régional, les trois projets dominants s'affrontent ici et

Entretien avec | **Younes Abouyoub**

s'allient là-bas. La Turquie, l'Iran et Israël redessinent la carte régionale. Les états arabes sont les grands perdants dans cette confrontation géopolitique. C'est là que le 'Deal du Siècle' prend tout son sens. La Question palestinienne ne doit plus faire diversion du nouvel ennemi désigné, l'Iran. Avec les accords conclus entre les Emirats Arabes et le Bahreïn d'un côté et Israël de l'autre, il s'agit moins d'un traité de paix que d'une nouvelle alliance géopolitique et sécuritaire... Bref, un nouveau Pacte de Baghdad. La région n'est pas encore mûre pour la stabilité.

La politique arabe de l'Amérique est-elle, à votre avis, motivée par le titulaire du fauteuil présidentiel à la Maison Blanche où suit-elle des objectifs préétablis par ce qu'on convient d'appeler «Deep State»?

Les Etats-Unis sont un pays basé sur les institutions. La force de ce pays réside dans cet équilibre entre les différentes branches du gouvernement et les centres de pouvoir. Les Pères Fondateurs savaient ce qu'ils faisaient et ne voulaient surtout pas répliquer le système absolutiste de la couronne britannique du 17ème et 18èmes siècles. Le Président, même s'il est puissant, ne peut pas tout faire ni gouverner comme bon lui semble. Trump essaye depuis quatre ans d'accaparer les pleins pouvoirs mais il n'y arrive pas, même s'il a déjà fait pas mal de dégâts sur

le plan institutionnel. Le pouvoir aux Etats-Unis est diffus. En plus des institutions, il existe également des réseaux semi-officiels, voire officieux dont il ne faut pas négliger la puissance. Il en découle que la politique étrangère américaine est constante sur le plan stratégique, changeante sur le plan tactique. Si les républicains, qui ont un penchant unilatéraliste, préfèrent la manière forte et ne s'encombrent pas du droit international, les Démocrates quant à eux préfèrent utiliser les instances de gouvernance internationale, s'appuyer sur des coalitions internationales et des 'alliés', mais il n'en demeure pas moins que les deux s'accordent sur le but ultime de la politique étrangère, en l'occurrence les intérêts d'abord des Etats-Unis, et peu importe le reste.

De nombreux foyers de tension comportent des risques certains sur la stabilité mondiale depuis la zone proche-orientale (Irak, Syrie, Palestine, Liban, Yémen, Iran, etc). A quoi doit-on s'attendre au cas où D. Trump rempile ? Et que prévoir en cas de victoire de J. Biden ?

Si le Président Trump devait remporter les élections, ce serait le deuxième acte de cette politique du chaos que l'on connaît depuis quatre années. Etant donné que ce serait son dernier mandat – en principe- Il aurait les mains libres pour accentuer cette politique de l'intimidation



Le pouvoir aux Etats-Unis est diffus. En plus des institutions, il existe également des réseaux semi-officiels, voire officieux dont il ne faut pas négliger la puissance. Il en découle que la politique étrangère américaine est constante sur le plan stratégique, changeante sur le plan tactique.



Entretien avec | **Younes Abouyoub**

(Bullying), et la destruction de ce qui reste du système de gouvernance mondiale et du droit international. Dans le cas contraire, avec Joe Biden on reviendrait à la politique étrangère du président Obama, bien évidemment avec le contexte d'aujourd'hui. On reviendrait par exemple à l'accord nucléaire avec l'Iran, les traités sur le contrôle de l'armement - New Start Treaty avec la Fédération de Russie. Les Etats-Unis retourneraient à l'OMS et aux Accords de Paris sur l'environnement et à la rhétorique des droits de l'Homme...etc. Bref, la diplomatie fondée sur l'exceptionnalisme et le Leadership américains si chère aux Démocrates. Mais pour ce qui est du monde arabe, il n'y aurait pas un changement fondamental. L'ambassade des Etats-Unis demeurera à Jérusalem par exemple.

A quoi joue la Turquie, membre de l'OTAN, qui multiplie ses implications dans nombre de dossiers chauds (Irak, Syrie, Libye, et tout récemment le Haut Karabakh) ? En quoi cela arrangerait-il les affaires de Washington, voire de Tel-Aviv?

La Turquie est une puissance régionale qui tente de (re) prendre ce qui lui est dû - selon son point de vue. La doctrine du 'Yeni Osmanlilik' ou le néo-Ottomanisme déjà initié sous Turgut Ozal

et développée en stratégie géopolitique par Ahmet Davutoglu, comme fondement de la politique étrangère du PJD, est une rupture avec l'idéologie Kémaliste qui prônaient l'occidentalisation complète en mettant le cap vers l'Europe. Qui plus est, le néo-Ottomanisme est une sorte de revanche à la suite de l'humiliation de la Première Guerre mondiale subie par Ankara, il y a exactement un siècle. C'est aussi une réponse au camouflet de l'Union Européenne qui a rejeté la candidature de la Turquie d'accession à l'Union, et à la tentative de coup d'Etat avorté en 2016 contre le président Erdogan, dont ce dernier a imputé la responsabilité à l'administration Obama. Comme je le disais tout à l'heure, la région MENA étant en plein tumulte, la Turquie s'active à réserver sa place dans le nouveau monde de demain. La concurrence avec la France et la Grèce en Méditerranée se comprend sous cet angle, ainsi que son intervention en Syrie, et maintenant au Nagorno-Karabakh, qui vise l'autre concurrent, la Fédération de Russie. C'est le retour du conflit des empires russe et ottoman du 19ème siècle aussi en quelque sorte. A la fin des fins, vu de Washington, tout ce qui peut causer des soucis à Moscou arrange Washington. C'est une nouvelle guerre froide qui ne dit pas son nom, et qui va en s'étendant.

**ABSTRACT
DE L'EXPERT**

Titulaire d'un Doctorat en Sociologie politique, le Marocain Younes Abouyoub a choisi de faire carrière à l'international. Ce quadra, enfant de Casablanca, s'est hissé à la tête de la Division Gouvernance et Construction de l'État à l'ONU. Autant dire que des conflits qui continuent à secouer le monde, il en connaît un bout. Rien de plus normal puisqu'il a officié auprès de deux envoyés spéciaux des Nations Unies pour le Yémen et du représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Libye. Au gré des missions, il a parcouru le monde dans le cadre de missions de terrain au Darfour, Kenya, Sud Soudan, Burundi, Ethiopie, etc). Il a aussi mené des négociations politiques dans les Continents d'Afrique et d'Asie, cela sans parler du Moyen Orient. Le parfait « Globe trotter » que des fonctions diverses ont poussé à New York, Genève, ou Nairobi.



Réforme du sport au Maroc

Un modèle entre obsolescence et déliquescence

Douze années après le Grenelle de Skhirate en octobre 2008, marqué particulièrement par des recommandations et par une singulière Lettre Royale sur le Sport, une décennie après sa constitutionnalisation en juillet 2011, le sport au Maroc demeure un champ en friche pour ne pas dire en ruine. Des tares en quelques maux pour survoler quelques problèmes insolubles.

Par | **Yahya Saïdi**

Réforme du sport au Maroc

Un modèle entre obsolescence et déliquescence

Dans le secteur du sport, c'est le serpent qui se mord la queue. Le rapport récent du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) en dit long sur les grands problèmes structurels qui minent ce fait social complet auquel la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) a prêté une oreille distraite comme s'il s'agissait d'un accessoire qui ne revêt aucun caractère sociétal. Idem pour le Conseil du Gouvernement qui brille par la nonchalance en se dérobant aux prérogatives régaliennes en matière de politiques publiques sectorielles en vertu de l'article 92 de la Constitution. Un Conseil du gouvernement qui, en 2012, a brillé aussi par la nomination arbitraire aux hautes fonctions de responsabilité.

Une impuissance publique !

Sous plusieurs intitulés, un département gouvernemental était consacré au secteur du sport depuis l'indépendance du Maroc en 1956. Mais le plus souvent, c'est un département auquel on a adjoint au sport, la Jeunesse. Une incohérence du fait que le sport est un secteur alors que la Jeunesse est une catégorie d'âge. Démuni des compétences, le ministère de la Jeunesse et des Sports est deve-

nu un département fantôme ! Le dernier rapport de la Cour des Comptes (2012-2017) a mis à nu la gouvernance de ce ministère, le décrivant comme un hère !

Doté de services déconcentrés dans toute l'étendue du territoire, de Tanger à Lagouira, ledit ministère s'est vu réduire ses ressources humaines comme une peau de chagrin : de 13.000 fonctionnaires en 1982 (pour 18 millions d'habitants) à 3600 en 2020 (40 millions d'habitants). C'est la raison pour laquelle, ce ministère, censé être une administration de mission, d'impulsion et de régulation s'est métamorphosé en impuissance publique. Reconfigurer la Jeunesse et le sport commence d'abord par une partition conforme à la Constitution. L'article 33 de la loi suprême impute la responsabilité de la politique publique à plusieurs pouvoirs publics de divers secteurs. Dès lors, la Jeunesse doit être régie par un comité interministériel, voire par un Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action associative qui tarde à voir le jour.

Absence de l'Etat !

Le ministère de la Jeunesse et des Sports est quasiment absent en matière de formation des cadres sportifs notamment les entraîneurs, les médecins du sport... Un ministère qui s'exonère de sa responsabilité depuis deux

décennies pour subvenir au besoin énorme des cadres techniques pour accompagner le mouvement sportif (Fédérations sportives, Ligues Régionales et Clubs). L'actuelle loi sur le sport dite 30.09 est restée, comme sa précédente, une simple lettre morte depuis sa promulgation en 1989. Pourtant, la loi exige du ministère de lancer une formation diplômante en trois degrés et de mettre en place le programme de cette formation à part entière au sein de l'Institut Royal My Rachid. Sauf qu'entre-temps, ce dernier est devenu comme par magie un panier de crabes !

Le manque flagrant en cadres techniques est estimé à plus de 20.000 pour plusieurs disciplines sportives. Rien n'a pourtant été réalisé. Tous les ministres qui s'y sont succédé depuis 1998 se dérobaient de leurs attributions régaliennes. Et pourtant, des milliards ont été dégagés pour l'organisation des manifestations sportives internationales. Autant dite que le département ministériel inverse l'ordre établi. En faisant en sorte que le principal suive l'accessoire et non l'inverse ! Un décret d'application promulgué en 2002 dispose que le département gouvernemental chargé du secteur du sport doit mettre une formation en trois degrés dite Diplôme de l'Etat d'Entraîneur Spécialisé. Sauf que ledit décret est resté lettre morte. Les défauts de la cuirasse Le mode de gouvernance

des fédérations sportives est à bout de souffle. La relation Etat-Fédérations doit être revue à tous les échelons ; notamment en ce qui concerne le sport de haut niveau. Centré sur un partenariat avec le CNOM (Comité National Olympique Marocain) en l'absence quasi totale de la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau et des mécanismes de suivi, d'évaluation et du contrôle, on continue à naviguer à vue. La création d'une structure indépendante chargée du sport de haut niveau est une nécessité. Tous les pays qui ont mis en place une agence nationale dotée de la personnalité juridique autonome ont optimisé leurs performances sportives à l'échelle mondiale et olympique. Dès lors, le CNOM ne peut assurer la préparation des sportifs même à titre de coordinateur. Car on imagine mal qu'un Comité pareil, qui plus est dirigé par des membres qui gouvernent mal leurs fédérations sportives, en commençant par le président de la Fédération Royale Marocaine du Tennis, assurer quoi que ce soit de positif. La responsabilité incombe en premier lieu au ministère, notamment la Direction du Sport confiée à des profils faits pour tout sauf pour le sport. Les contre-performances récurrentes à l'échelle internationale est l'illustration d'un système ankylosé qu'il faut moderniser sur la base des standards mondiaux. Il

suffit de se référer à notre classement mondial annuel, tous sports confondus, pour s'apercevoir de notre descente aux enfers (Cf : site World Ranking of Countries in Elite Sport). Le Maroc n'est même pas parmi les nations du Top 50. L'ère de remporter une médaille pour cacher la crise structurelle du sport marocain est révolue. Les mesurette et le replâtrage auxquels recourent souvent des ministres politicards doivent être bannis à jamais. Une loi-cadre sur le sport est un préalable pour mettre un terme aux tâtonnements. L'Etat doit assumer ses responsabilités régaliennes avant de donner des leçons au mouvement sportif et extirper ses mauvaises herbes. Le sport de haut niveau ne peut continuer à être confié aussi à des dirigeants de clubs qui chamboulent les enjeux stratégiques des fédérations sportives qui se morfondent dans un top-down ravageur. Et last but not least, le sport de haut niveau ne peut être performant en l'absence d'un système sportif scolaire fort. Vaste chantier pour développer le sport au Maroc pourvu que la vision et/ou le plan de développement soit l'apanage des spécialistes et non des intrus. Et que le Conseil du Gouvernement, voire des ministres, décident d'en faire l'un des secteurs incontournables d'un projet sociétal, et non un moyen pour "narcotiser les consciences".



Tous les pays qui ont mis en place une agence nationale dotée de la personnalité juridique autonome ont optimisé leurs performances sportives à l'échelle mondiale et olympique.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports est quasiment absent en matière de formation des cadres sportifs notamment les entraîneurs, les médecins du sport...



Dans la lutte antidopage, l'AMA est à la croisée des chemins

Nettoyer les écuries d'Augias

La mise en œuvre de la loi antidopage au Maroc a commencé par le commencement après la promulgation de son décret d'application : la désignation du président du Conseil d'administration de l'AMA (Agence Marocaine Antidopage). L'AMA ne doit pas faire dans la dentelle pour nettoyer les écuries d'Augias surtout que, localement, la pratique sportive laisse à désirer.

Par | **Yahya Saïdi**

Le dopage gangrène le sport dans le monde entier. Malgré les avancées technologiques et médicales en matière de contrôle antidopage, les tricheurs sont toujours en avance d'un coup, est-on tenté de dire. Au Maroc, les compétitions organisées notamment par les Fédérations sportives ne sont pas soumises au contrôle antidopage. Il n'y a qu'une seule fédération sportive au Maroc qui a son programme national antidopage depuis 2013 et qui mène une guerre sans merci contre le dopage. Athlètes des clubs, des centres régionaux, de l'institut national d'athlétisme, tous sont soumis à des contrôles inopinés et après chaque compétition. Avec l'AMA, la donne va certainement changer pour tous les sports. Même si le Conseil du gouvernement n'a pas fait le bon choix à la tête de cette structure à cause d'un ministère du sport défaillant... Et pourtant, l'Agence en question doit disposer des moyens humains et financiers pour réaliser son programme annuel. La responsabilité première incombe au Gouvernement qui doit mandater un commissaire permanent auprès du Conseil d'administration de cette Agence. Car si on ne dote pas cette dernière des crédits consistants, on la réduira à une coquille vide! Dès lors, l'AMA doit s'atteler à l'adéquation entre la politique de contrôle, la politique de prévention et la politique de lutte contre le trafic de produits dopants. En souscrivant bien évidemment au code mondial

antidopage qui s'accompagne de cinq « standards » internationaux destinés à harmoniser les différents domaines de la lutte contre le dopage. Mais comment va-t-on assurer la coordination en matière de prévention et de sensibilisation alors qu'aucune étude épidémiologique permettant de dresser une cartographie détaillée des pratiques de dopage et des conséquences pour la santé n'a été menée jusqu'à présent ? Plus, que prévoit on pour que le contenu technologique dopant de bien des artefacts sportifs reste dans les radars ? Les enjeux sanitaires sont de taille et la coopération interministérielle permanente est un préalable pour que la prévention et la lutte antidopage soient efficaces. Dans un premier temps, l'AMA doit focaliser son attention sur les sportifs de haut niveau et le sport dit professionnel. Le choix de son personnel est confié à sa présidente dont la désignation par le conseil du gouvernement reste controversée. La présidente « choisie » va-t-elle mettre les profils qu'il faut à la place qu'il faut ? En tout cas, es qualité de Présidente de l'Agence, elle est condamnée à souscrire au discours royal adressé aux députés des deux Chambres. Discours qui, il faut le rappeler, a recommandé la refonte des textes et des procédures pour nommer de vraies compétences aux hautes fonctions de responsabilité.



Avec l'AMA, la donne va certainement changer pour tous les sports. Même si le Conseil du gouvernement n'a pas fait le bon choix à la tête de cette structure à cause d'un ministère du sport défaillant...

L'AMA doit s'atteler à l'adéquation entre la politique de contrôle, la politique de prévention et la politique de lutte contre le trafic de produits dopants.



Rentrée économique

Relance contrariée

Exceptionnelle dans son ampleur et son intensité, la crise de la Covid-19 a bouleversé les termes de l'équation « économie », très ouverte et dépendante des flux extérieurs. Après un deuxième trimestre historiquement bas, plombé par les mesures de confinement, la reprise commence à s'engager, mais reste encore conditionnée par l'évolution sanitaire et surtout sa gestion.

Par | **Abderrahmane El maleh**

Neuf mois après le début du choc sanitaire et sa propagation à l'ensemble du monde, le spectre de la crise sanitaire est encore trop présent pour évaluer les trajectoires de

reprise qui dépendra de multiples facteurs, au premier rang desquels la gestion des prochaines vagues épidémiques, compliquant le déploiement d'un scénario de sortie de crise traditionnel. Car au-delà des

recettes habituelles visant à encourager les banques à fournir les liquidités nécessaires aux entreprises et à augmenter la production de crédit, tout en dopant les carnets de commandes de l'industrie grâce à la hausse

de l'investissement public, la demande reste en berne. Minée qu'elle est par les arbitrages entre consommation et épargne de précaution, qui s'effectuent largement en faveur de l'épargne en raison d'anticipations négatives sur le marché du travail, qui ne parvient pas à créer pour l'instant suffisamment d'offre pour compenser les pertes d'emplois liées à la crise et absorber les nouveaux entrants...

La COVID-19 présente donc un risque systémique générant des vulnérabilités, renforçant les inégalités et entravant la réalisation des ODD, voire même détruisant des années de progrès en matière de développement. Que reste-t-il au Maroc sinon d'agir rapidement et de manière intégrée pour mesurer et répondre à l'ampleur des changements dans la vie des individus et dans plusieurs secteurs de son économie, tout particulièrement le secteur informel. En faisant preuve de créativité, les difficultés liées à la pandémie pourraient constituer une opportunité de réorienter l'économie nationale pour renforcer sa capacité à faire face à des contextes de crise. Le processus de réorientation, censé être l'un des piliers du nouveau modèle de développement, devra rompre avec la gestion immédiate et encourager les idées nouvelles et innovantes qui, en se libérant du diktat de l'urgence, serait capable d'immuniser et consolider l'économie nationale à moyen et long termes.

Une réponse décisive mais insuffisante

Outre des mesures strictes de santé publique qui ont permis au pays de réagir rapidement contre l'évolution de la pandémie, le Maroc a également mis en place le Fonds national COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les entreprises et les ménages vulnérables tout en permettant des allocations de santé plus élevées. En plus des mesures monétaires, il avait pour objectif de permettre d'éviter la faillite d'un bon nombre d'entreprises, notamment les PME et sauver des emplois.

Dans cette perspective, un comité de veille économique (CVE) a été mis en place au niveau du ministère de l'Économie, des finances et de la réforme administrative, chargé non seulement de veiller sur l'évolution de la situation à travers des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux, mais aussi et surtout d'identifier les mesures appropriées en termes de soutien aux secteurs impactés. Le CVE a ainsi lancé plusieurs produits de garantie comme mesures de soutien en faveur des secteurs productifs en l'occurrence « Damane Relance » et « Relance TPE » et plus récemment « Damane Relance Promotion Immobilière », arsenal déployé pour accompagner la reprise des activités des entreprises ciblées. Le CVE a également signé plusieurs contrats-programmes visant à impulser les activités relevant



La COVID-19 présente donc un risque systémique générant des vulnérabilités, renforçant les inégalités et entravant la réalisation des ODD, voire même détruisant des années de progrès en matière de développement.

En faisant preuve de créativité, les difficultés liées à la pandémie pourraient constituer une opportunité de réorienter l'économie nationale

Rentrée économique

Relance contrariée

des secteurs cibles et à préserver le tissu des entreprises y opérant et son corollaire l'emploi. Le pays a également préparé un projet de loi de finances rectificative afin de rééquilibrer les comptes publics et soutenir les secteurs et les catégories fortement affectés par la crise. Cependant malgré toute cette batterie de mesures mises en place par le CVE, la consommation finale des ménages reste lourdement pénalisée par les restrictions destinées à contenir la propagation de la pandémie et par la contraction des revenus aussi bien agricoles que non agricoles ainsi que des transferts des MRE. Dès lors, la situation économique et financière du Royaume, en s'appuyant sur les derniers indicateurs conjoncturels disponibles, laisse entrevoir une forte atténuation des effets récessifs induits par la pandémie de la Covid-19 au cours du

troisième trimestre de l'année en cours (-4,8%) comparativement au creux observé lors du second trimestre (-14,9%). Cette amélioration graduelle, qui pourrait se poursuivre sur le reste de l'année, demeure toutefois confrontée à des incertitudes élevées, alimentées par l'imprévisibilité de la situation épidémiologique et les risques qui pèsent sur le redressement de la conjoncture économique chez les principaux partenaires du Maroc et que, pour le moment, aucun vaccin ni traitement n'est en mesure de résorber durablement la pandémie.

Oser les bonnes réformes

Si la pandémie a montré en filigrane la solidité des liens sociaux et l'esprit de solidarité entre les Marocains, elle a révélé, en revanche, certaines lacunes au niveau social, liées particulièrement au secteur informel, une protection faible des catégories vulnérables et une dépendance d'un nombre de secteurs au contexte international. En plus de cette portée socioéconomique, la pandémie souligne aussi les lacunes existantes dans la manière dont le pays se prépare, réagit et se rétablit. Le Maroc, à l'instar de nombreux autres pays dans le monde, devra tirer les bons enseignements de la mise en place en 1983-84 de programmes d'ajustement struc-

turel (PAS), dont l'impact négatif sur les secteurs sociaux a demandé un effort de plus de 30 ans pour tenter de réduire les inégalités engendrées. Toutefois, la situation actuelle revêt un caractère unique qui remet également en question la viabilité et la priorité des réformes positives engagées par le pays sur le plan social face à une crise économique qui demandera probablement une réallocation des ressources financières. Dans son discours du Trône, le Roi a annoncé que 120 milliards de dirhams seraient injectés dans l'économie. Un fonds d'investissement stratégique sera créé et une « réforme profonde du secteur public » sera menée. En outre, le Souverain a assuré que la couverture sociale serait généralisée au cours des cinq prochaines années, et ce à partir de janvier 2021. Cela passera notamment par la création du registre social unifié, qui devra permettre de mieux cibler les bénéficiaires d'aides sociales. Nul besoin de souligner que l'étape actuelle que le pays traverse, avec plus ou moins de bonheur, nécessitera une réorganisation des priorités, dont la construction d'une économie solide et compétitive et la mise en place d'un modèle social intégré et durable, à travers une vision proactive et globale qui permet de corriger les déséquilibres et de réduire les disparités spatiales et sociales. Et, in fine, redonner visibilité et confiance.



L'étape actuelle que le pays traverse, avec plus ou moins de bonheur, nécessitera une réorganisation des priorités, dont la construction d'une économie solide et compétitive



Prévisions de croissance

Entre doutes et incertitudes

Si en 2020 le sort en est jeté, la récession étant d'une ampleur certaine, les prévisions de croissance pour l'année prochaine sont, pour le moins, incertaines. Pour Bank Al-Maghrib, après une contraction de 6,3% durant cette année, l'économie marocaine devrait rebondir de 4,7% en 2021. Une prévision entourée d'un niveau exceptionnellement élevé d'incertitudes liées à l'évolution de la pandémie, à l'ampleur de ses retombées ainsi qu'au rythme de la reprise de l'activité économique aussi bien au Maroc que chez ses principaux partenaires économiques.

Par | **Abderrahmane El maleh**

■xit le scénario de reprise économique en V, synonyme d'une reprise rapide. Et place au ■ scénario en forme U qui présage d'une longue ■ accalmie de l'activité économique suivie d'un ■ fort rebond. C'est en somme la traduction des principales hypothèses retenues par la banque centrale pour produire ses projections. En effet, tout en ayant réajusté à la baisse les prévisions annoncées en juin au regard du redémarrage plus lent que prévu de l'activité, de la mise en place de certaines restrictions locales ou sectorielles suite à la recrudescence des infections, ainsi que de la

poursuite de la fermeture quasi-totale des frontières pour les voyageurs, l'économie marocaine devant se contracter de 6,3% au cours de cette année au lieu d'une baisse de 5,2% prévue en juin, Bank Al-Maghrib (BAM) prévoit que le PIB national rebondirait en 2021 de 4,7%, porté par une hausse de 12,6% de la valeur ajoutée agricole, sous l'hypothèse d'une récolte céréalière de 75 millions de quintaux, et par une amélioration de 3,7% de celle non agricole. Ces perspectives, livrées suite aux travaux de la troisième réunion trimestrielle du conseil de la banque centrale, restent entourées, selon le

Prévisions de croissance

Entre doutes et incertitudes

Wali A. Jouahri, d'un niveau exceptionnellement élevé d'incertitudes liées notamment à l'évolution de la pandémie du nouveau coronavirus (covid-19), à l'ampleur de ses retombées ainsi qu'au rythme de la reprise. Pour BAM, l'accélération de la hausse des cas d'infection et une éventuelle nouvelle vague de la pandémie pourraient se traduire par un durcissement des restrictions imposées et par un ralentissement du rythme de la reprise. Sur le plan externe, l'avènement d'une deuxième vague d'infections et la mise en place de restrictions plus fortes se traduiraient par une baisse de la demande étrangère et par conséquent de la croissance nationale. Des incertitudes élevées entourent également les projections d'inflation. D'après les projections de BAM, et dans un contexte marqué par de faibles pressions émanant de la demande, l'inflation continuerait d'évoluer à des niveaux bas, ressortant à 0,4% en moyenne



L'étape actuelle que le pays traverse, avec plus ou moins de bonheur, nécessitera une réorganisation des priorités, dont la construction d'une économie solide et compétitive

en 2020 avant de s'accélérer modérément à 1% en 2021. Cependant, ces projections dépendent fortement de l'ampleur du double choc de l'offre et de la demande, induit par la pandémie, ainsi que du rythme et de la vigueur de la reprise. Les risques à la baisse domineraient en raison notamment du net affaiblissement de la demande intérieure et de la dégradation de la confiance. Pour leur part, les pressions haussières sur les prix de certains produits pourraient émaner des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la hausse des coûts de production.

Dérageage général

Sur le plan des comptes extérieurs, les prévisions de BAM relèvent que les exportations ressortiraient en chute de 16,6% en 2020 avant d'augmenter de 22,4% en 2021, portées en particulier par la progression prévue des expéditions du secteur automobile. En parallèle, les importations de biens se contracteraient de 17,4% avant de s'accroître de 17% en 2021.

S'agissant des recettes de voyage, elles ressortiraient en forte diminution, passant de 78,8 Mrds Dh en 2019 à 23,9 Mrds Dh en 2020 avant de rebondir sans pour autant arriver au record de 2019 à seulement 49,1 Mrds Dh en 2021. C'est dire la perte subie par le secteur touristique dans son ensemble. Plus résilients à la crise, les transferts des Marocains rési-

dant à l'étranger (MRE) accuseraient une baisse limitée de 5% à 61,5 Mrds Dh avant de s'améliorer de 2,4% à 63 Mrds Dh en 2021. Dans ces conditions, et tenant compte de rentrées de dons à hauteur de 7,2 Mrds Dh en 2020 et de 2,6 Mrds Dh en 2021, le déficit du compte courant devrait se creuser à 6% du PIB en 2020, au lieu de 10,3% prévu juin, et s'alléger à 5,2% du PIB en 2021. Concernant les entrées d'investissements directs étrangers (IDE), elles reculeraient à l'équivalent de 1,5% du PIB cette année, avant de revenir en 2021 au niveau moyen observé avant la crise. Ainsi, tenant compte de la mobilisation exceptionnelle des financements extérieurs, l'encours des avoirs officiels de réserve avoisinerait 294,7 Mrds Dh à fin 2020 et 289 Mrds Dh à fin 2021, soit une couverture autour de 6 mois et 20 jours d'importations de biens et services. Pour ce qui est des finances publiques, compte tenu des données de la loi de finances rectificative 2020 et de la poursuite de la mobilisation des financements spécifiques en 2021, le déficit budgétaire, hors privatisation, devrait s'aggraver de 4,1% du PIB en 2019 à 7,9% cette année, avant de s'atténuer à 5,1% en 2021. Outre les ressources internes, le financement des besoins du Trésor est assuré par une mobilisation exceptionnelle des financements extérieurs. La dette du Trésor augmenterait ainsi de 65% du PIB en 2019 à 76,1% en 2020 et se situerait à 75,9% en 2021. Concernant les conditions

monétaires, et tenant compte de l'évolution prévue de l'activité économique et de l'effet attendu du programme Intelaka ainsi que des différentes mesures de soutien et de relance, l'encours du crédit bancaire au secteur non financier devrait enregistrer une progression autour de 4% en 2020 et en 2021.

Orthodoxie en équation

Face à des perspectives aussi sombres qu'incertaines, et désormais convaincue des risques de contraction sévère de l'activité économique, BAM avait décidé d'assouplir sa politique monétaire en début d'année en ramenant son taux directeur à 1,5 %. Mais le recours à cet unique instrument de la politique monétaire conventionnelle ne semble pas suffire à juguler l'ampleur de la crise, générant ainsi des appels pressants à la sortie du cadre orthodoxe pour financer la reprise à travers des plans de relance budgétaire d'ampleur. Des appels balayés par A. Jouahri qui veut garder les dépouilles de toute marges de manœuvre du moins dans le maniement de ses outils traditionnels, surtout que la reprise tarde à se concrétiser. Pour le Patron de BAM, le recours à des instruments non conventionnels, dont la planche à billets, pour financer le déficit public, pourrait précipiter le pays dans des situations d'insolvabilité et provoquer des effets économiques dommageables, dont la perte de souveraineté du pays vis-à-vis des institutions financières internationales, notam-

ment le FMI. A. Jouahri pour qui le spectre du Programme d'ajustement structurel (PAS) et ses coûts sociaux considérables sont toujours en mémoire, ce n'est pas la planche à billets qui va permettre de financer les importations de pétrole, de céréales, de pièces de rechange, etc... Evoquant le cas de la Banque centrale européenne (BCE) et de celui de la Réserve fédérale (Etats-Unis) qui font tourner la planche à billets à chaque crise, A. Jouahri justifie ces recours par la solidité de leurs économies et de leur potentiel de croissance, alors que du côté national, le tissu économique est tellement fragile qu'on ne peut que jouer aux pompiers en période de crise à travers l'aide de l'Etat et des crédits bancaires.

La soutenabilité d'une dette publique, quel qu'en soit le montant, dépend uniquement de « l'écart critique », c'est-à-dire de la différence entre le taux d'intérêt nominal sur la dette publique et le taux de croissance nominale de l'économie. C'est la faiblesse de la croissance qui pose problème que ne résolvent en rien, ou peu, les stratégies budgétivores adoptées, sauf à supposer un très hypothétique effet de crédibilité qui résulterait de leurs adoptions en grande pompe... Ce qu'il faut d'abord, c'est rendre résilient le tissu économique pour faire face aux chocs, avant de penser à des mesures de grande envergure. Et là, il faut remonter selon le Wali de BAM à l'origine du problème à savoir la qualité du capital humain, ainsi que la qualité des politiques qui gèrent les affaires publiques.



L'économie marocaine devant se contracter de 6,3% au cours de cette année au lieu d'une baisse de 5,2% prévue en juin, Bank Al-Maghrib (BAM) prévoit que le PIB national rebondirait en 2021 de 4,7%,

En faisant preuve de créativité, les difficultés liées à la pandémie pourraient constituer une opportunité de réorienter l'économie nationale



Budget 2021

Cherche relance désespérément

Dans un contexte marqué par les incertitudes liées à la propagation de la COVID-19, le projet de loi de finances 2021 devrait faire face à plusieurs défis tant en termes de projets de relance et réformes urgentes à engager qu'en termes de ressources pour les financer. Un exercice d'équilibrisme fort compliqué auquel doit s'atteler l'Argentier du Royaume en ayant, au cœur du viseur, les répercussions socio-économiques de la crise sanitaire...

Par | **Abderrahmane El maleh**

Lors de son passage devant la Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants pour la présentation de l'exécution de la LF-2020, le projet de loi de finances (PLF-2021) et la programmation budgétaire triennale, le ministre de l'Economie, des finances et de la réforme de

l'administration, a donné un avant-goût d'une morasse budgétaire aux contours austères.

Tout en soulignant la difficulté de cerner l'ampleur de la crise liée à la pandémie, Mohamed Benchaaboune a souligné que l'élaboration du PLF 2021 porte sur un ensemble d'enjeux, rappelant dans ce sens les directives royales contenues dans le discours du Trône dont

il compte amorcer l'opérationnalisation, notamment pour ce qui est de la couverture sociale et médicale, de la réforme du secteur public et la rationalisation de la gestion de l'administration, et surtout le plan de relance économique post-covid.

Le poids du social

Ainsi, le PLF-2021 va accorder une priorité aux secteurs de la santé et de l'éducation, en leur affectant un budget additionnel de 5 Mrds Dh, ainsi que des recrutements à la clé : 5.500 postes budgétaires réservés à la Santé, en augmentation de 1.500 postes par rapport à 2020, et 17.000 postes à l'Education (+2.000 postes). Pour ces mêmes départements sociaux, le projet prévoit également une augmentation respective des dépenses de matériel de 717 MDH et 3 Mrds Dh. Ceci étant, les dépenses d'investissement seront revues à la hausse de 850 MDH pour le secteur de la Santé et 528 MDH pour celui de l'Education. S'agissant de la restructuration des Établissements et Entreprises Publics (EEP), M. Benchaâboun a mis en avant la création d'une Agence nationale pour la gestion stratégique des participations de l'Etat et le suivi de la performance des établissements publics pour consolider le rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire, renforcer la bonne gouvernance au niveau des EEP, garantir la gestion stratégique des participations de

l'Etat et suivre l'efficacité opérationnelle des établissements publics. Et de préciser, dans ce sens, la nécessité d'explorer des ressources additionnelles à travers une gestion active des domaines de l'Etat et le recours à des mécanismes innovants de financement et à des partenariats public-privé. Concernant les contraintes et défis liés à la préparation du PLF 2021, le ministre a évoqué certaines charges incompressibles, se traduisant par une hausse de 8,5 Mrds Dh au titre de la masse salariale (impact du dialogue social, régularisation des promotions..), une hausse de 1,5 Mrd Dh au titre de l'organisation des élections, une hausse de 2 Mrds Dh au titre des charges de la compensation et de 1,6 Mrd Dh au profit des régions dans le cadre la mise en œuvre de la régionalisation avancée. «Si l'on tient compte de toutes ces données, il y aura un total de 13,6 Mrds Dh sous forme de charges additionnelles», a fait remarquer le Grand Agrentier. Au-delà de ces charges incompressibles, le ministre a estimé que l'année 2021 connaîtrait un repli de 20 à 25 Mrds Dh des recettes fiscales sur fond de répercussions de la crise, soulignant que ces contraintes impliquent la prise de mesures à même de garantir la soutenabilité des équilibres financiers et d'assurer les marges nécessaires au lancement des réformes structurelles pour la relance post-crise.



M. Benchaâboun a mis en avant la création d'une Agence nationale pour la gestion stratégique des participations de l'Etat et le suivi de la performance des établissements publics

Le PLF-2021 va accorder une priorité aux secteurs de la santé et de l'éducation, en leur affectant un budget additionnel de 5 Mrds Dh, ainsi que des recrutements à la clé

Budget 2021

Cherche relance désespérément

Anticiper la croissance

A l'horizon 2023, les projections tablent sur un redressement progressif de l'activité économique nationale pour enregistrer une croissance de 4,6% prévue en 2023 et une croissance annuelle moyenne de 4,5% au cours de la période 2021-2023 selon le PLF 2021. L'exercice de prévision pour l'année prochaine retient comme hypothèse une production céréalière de 70 millions de quintaux (Mqx) en 2021 contre 32 Mqx durant cette année, avec une consolidation des autres cultures et de l'élevage. Ces perspectives pour 2021 tiennent compte également de la mise en œuvre du plan de relance des différents secteurs de l'économie nationale visant à limiter les effets négatifs de la crise sanitaire sur le tissu économique et apporter un sou-

tien à la demande, précise la même source. «Au-delà de ces hypothèses, l'exercice de prévision pour l'année 2021 prend en considération d'autres facteurs extra-économiques. Il s'agit en particulier de la maîtrise de l'épidémie ainsi que la réouverture des frontières à partir du 1er trimestre 2021, avec un regain progressif de la confiance des ménages et des investisseurs courant cette année » ajoute le document. Sur la base de ces hypothèses, l'économie nationale devrait enregistrer un rebond du taux de croissance du PIB, en volume, de 4,8% en 2021 sous l'effet de l'amélioration de la valeur ajoutée agricole de 11% et de celle non agricole (3,8%). Par ailleurs, le rapport indique que les composants de la demande devraient évoluer positivement tenant compte du redressement attendu de l'économie nationale en 2021, favorisé par les mesures de la loi de finances rectificative (LFR-2020) et les actions du plan de relance de l'activité économique. Après le ralentissement en 2020, la consommation finale intérieure devrait se redresser en 2021 et croître de 3,6% après 0,7% cette année, suite à la progression de la consommation des ménages de 3,5% et celle des administrations publiques devrait augmenter de 3,8%. La formation brute du capital fixe devrait, quant à elle, progresser de 6,4% après un repli de 5,1% en 2020. Par ailleurs, les perspectives

favorables prévues pour l'économie mondiale en 2021 devraient avoir des effets positifs sur la demande extérieure adressée au Maroc. Les exportations des biens et services (B&S) augmenteraient, en volume, de 16,9% en 2021 contre 11,8% pour les importations des B&S. Cependant, et malgré ce rebond anticipé de la croissance, il s'avère difficile de rivaliser avec les niveaux de 2019, en raison du report de la reprise de certains secteurs, comme le tourisme et les activités connexes, ainsi que de la détérioration du marché du travail et des investissements des sociétés. Quoi qu'il en soit, la reprise de la croissance, conditionnée par une la valeur ajouté agricole, ne saurait faire l'impasse sur la nécessité de mettre une place une politique basée sur l'appui de la relance économique via l'investissement public, le renforcement de l'emploi, le soutien du financement, ainsi que sur l'élaboration de stratégies sectorielles dédiées aux secteurs les plus affectés. Cependant, au regard des pressions budgétaires auxquelles le pays fait face, et bien que cette crise constitue une occasion d'accélérer plusieurs réformes structurelles et sectorielles, un consensus autour des priorités est nécessaire. Exercice d'autant plus compliqué en une année électorale où les marges de manœuvre se rétrécissent face aux multiples courants en place... Qui vivra verra !



L'économie nationale devrait enregistrer un rebond du taux de croissance du PIB, en volume, de 4,8% en 2021 sous l'effet de l'amélioration de la valeur ajoutée agricole de 11% et de celle non agricole (3,8%).



Gouvernance

Le budget de 2019 sous la loupe de la Cour des Comptes

Exceptionnelle dans son ampleur et son intensité, la crise de la Covid-19 a bouleversé les termes de l'équation « économie », très ouverte et dépendante des flux extérieurs. Après un deuxième trimestre historiquement bas, plombé par les mesures de confinement, la reprise commence à s'engager, mais reste encore conditionnée par l'évolution sanitaire et surtout sa gestion.

Par | **Abderrahmane El maleh**

Dans son rapport sur l'exécution budgétaire au titre de 2019, la Cour des Comptes indique que le déficit budgétaire a été maîtrisé presque au même niveau enregistré une

année auparavant à 41.672 MDH, y compris les recettes de privatisation, contre 41.658 MDH en 2018. Cette maîtrise s'explique par une amélioration conséquente des recettes ordinaires (+16.832 MDH) ayant permis de couvrir

l'augmentation des dépenses globales (+15.536 MDH) et la baisse du solde des comptes spéciaux du Trésor (-1.310 MDH).

En effet, les recettes fiscales et non fiscales ont connu des hausses respectives de

Gouvernance

Le budget de 2019 sous la loupe de la Cour des Comptes

2.762 MDH et 14.038 MDH. Les dépenses du personnel et les dépenses des autres biens et services, quant à elles, ont augmenté respectivement de 5.294 MDH et 7.089 MDH, alors que les charges de la compensation et celles relatives aux intérêts de la dette ont baissé respectivement de 1.646 MDH et 12 MDH. De même, les dépenses d'investissement ont enregistré une hausse conséquente de 4.811 MDH (+7,3%). Néanmoins, la maîtrise du niveau du déficit budgétaire résulte d'un classement, parmi les recettes non fiscales, des recettes des opérations de financement dites «innovantes» conclues par l'Etat, avec la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et la Caisse marocaine des retraites (CMR), pour un montant de 7 Mrds Dh. «Si on reclasse ce montant en recettes de financement, le niveau du déficit budgétaire de

2019 serait de 48.678 MDH, soit une aggravation de 7.014 MDH (16,8%) par rapport à 2018. Ce qui correspond à un taux de déficit de 4,2% du PIB contre le taux affiché de 3,6%, soit 0,6 pt de PIB de plus», souligne l'Institution. Pour ce qui est de l'encours de la dette du Trésor, il a continué sa tendance haussière avec une progression de 25.376 MDH (+3,5%) par rapport à 2018, dont 53% sous forme de dette extérieure. En effet, depuis 2009, l'encours de la dette a plus que doublé passant de 345.177 MDH à 747.996 MDH, soit un taux annuel moyen de progression de 8% sur ladite période. Le ratio de la dette s'est, ainsi, établi à 65,4% du PIB, en quasi-stabilité par rapport au niveau atteint en 2018. L'encours des dettes de financement des EEP est, quant-à-lui, passé de 279,2 MMDH en 2018 à 284,1 Mrds Dh en 2019, ce qui représente 24,6% du PIB, alors que la dette garantie a culminé à 160,2 Mrds Dh, ce qui représente 13,9% du PIB.

dans les crédits de paiement au même niveau enregistré en 2018 (28%), leur enveloppe a progressé de 5% en 2019 pour retrouver presque le niveau enregistré en 2016 après des baisses respectives de 3% et 4% respectivement en 2017 et 2018 », relève la Cour des comptes ajoutant qu'une part conséquente des crédits du chapitre des charges communes-investissement continue à ne pas se conformer à la règle de spécialité budgétaire en 2019, notant que la ligne budgétaire intitulée «Autres transferts», dont la dénomination ne permet pas de renseigner sur la destination de la dépense, représente toujours une part conséquente (20%) des crédits de ce chapitre durant l'année dernière, et ce malgré une baisse enregistrée par rapport à 2018 (22%). En outre, la Cour fait également remarquer que les crédits de cette ligne ont été augmentés au cours de l'année 2019 de 11% pour atteindre 4,43 Mrds Dh, soit 22% du total chapitre charges communes qui correspond au même niveau enregistré en 2018. Et rappelle également que cette ligne contient, depuis 2018, uniquement la contribution du ministère de l'Economie et des finances dans le financement des projets structurants programmés dans le cadre de conventions entre l'Etat et les parties concernées et les dépenses relatives à l'appui de certaines politiques publiques



Les principes de transparence et de spécialisation budgétaires exigent que sa destination soit précisée davantage dans la morasse du chapitre des charges communes d'investissement

Hausse des charges communes...

La Cour des comptes a souligné également l'inflexion de la trajectoire de réduction des charges communes durant l'année écoulée comparative-ment au mouvement de compression engagé depuis 2016. « En dépit d'une stagnation de la part des charges communes

et stratégies sectorielles, aux opérations et actions liées à la promotion de l'investissement, de l'emploi et des petites et moyennes entreprises, à la mise à niveau régionale, urbaine et rurale, en plus des charges liées à la restructuration d'établissements publics et à l'apurement de leurs dettes.

Néanmoins, les principes de transparence et de spécialisation budgétaires exigent que sa destination soit précisée davantage dans la morasse du chapitre des charges communes d'investissement, souligne-t-elle, ajoutant qu'en prenant en considération les charges communes dans la répartition des crédits de paiements ouverts pour les ministères en 2019, cinq ministères ont représenté 70% des dépenses d'investissement. Il s'agit de l'administration de la Défense nationale (15,15 Mrd Dh, soit 21%), le ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (12,28 Mrd Dh, 17%), le ministère de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau (10,86 Mrd Dh, 15%), le ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (6,84 Mrd Dh, 9%) et le ministère de l'Intérieur (5,88 Mrd Dh, 8%). Dans sa réponse au constat de l'Institution relatif à l'évolution du chapitre des charges communes-investissement par rap-

port aux crédits de paiement entre 2015 et 2019 en MDH, le ministère de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration a souligné qu'au 31 décembre 2019, les crédits engagés au niveau dudit chapitre se chiffraient à 21.226,487 MDH, en augmentation d'environ 4% par rapport à ceux engagés à la fin de l'exercice budgétaire 2018. Ces crédits ont été destinés essentiellement à la couverture des dépenses afférentes à la participation du département chargé de l'économie et des finances, au financement de certains projets structurants, à l'appui, dans un cadre conventionnel, à la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, à la restructuration d'établissements et entreprises public et à l'apurement de leurs dettes, précise le ministère.

... Et des dépenses sociales

Sur un autre registre, l'Institution que dirige Driss Jettou a relevé l'accélération de l'effort d'investissement de l'État, notamment, en faveur des secteurs sociaux. «L'année 2019 confirme la tendance d'amélioration continue de l'effort d'investissement de l'État en faveur des secteurs de l'enseignement et de la santé conformément à l'objectif de priorisation des politiques sociales défini dans le PLF 2019», indique la Cour précisant que les crédits de paiement, réunis,



La Cour des comptes ajoute qu'une part conséquente des crédits du chapitre des charges communes-investissement continue à ne pas se conformer à la règle de spécialité budgétaire en 2019.

Les principes de transparence et de spécialisation budgétaires exigent que sa destination soit précisée davantage dans la morasse du chapitre des charges communes d'investissement

Gouvernance

Le budget de 2019 sous la loupe de la Cour des Comptes

des deux départements ont augmenté de 20% par rapport à 2018 pour atteindre 10,09 Mrds Dh, soit 19% du total des crédits de paiements hors charges communes. Les autorisations budgétaires d'investissement restent concentrées sur cinq principaux ministères qui portent l'essentiel de l'effort d'investissement de l'Etat, relève la Cour des comptes. Les crédits de paiement alloués aux charges communes (27,8%), celui de l'agriculture, pêche maritime, développement rural et eaux et forêts (16,7%), celui de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau (14,8%), celui de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (9,3%), ainsi que l'administration de la défense nationale (6,5%), ont représenté 75,2% des crédits ouverts par la loi de finances (LF) correspon-

dant pratiquement au même niveau enregistré en 2018 (75,4%). La LF-2019 a autorisé un montant global de crédits de 137,64 Mrds Dh, en augmentation de 21% comparativement à une hausse de 16% en 2018, rappelle la Cour, notant que l'année 2019 confirme la trajectoire haussière des autorisations budgétaires d'investissement, entamée en 2015, avec un rythme nettement plus élevé que l'année précédente (+23,71 Mrds Dh). Sur le montant global des crédits, elle souligne que les crédits de paiement ont été de 73,37 Mrds Dh en 2019, alors que les crédits d'engagement pour les années 2020 et suivantes ont été de 64,26 Mrds Dh, soit respectivement 53% et 47%. Les crédits de paiement ont enregistré une hausse de 8% au terme de l'année écoulée, tandis que les crédits d'engagement ont augmenté de 41%. Pour ce qui est des augmentations importantes des crédits de paiement, par rapport à l'année précédente, elles ont concerné le ministère du Tourisme, du transport aérien, de l'artisanat et de l'économie sociale (33%) et le ministère de la Santé (27%).

Baisse du rendement de la fiscalité

Dans son rapport, la Cour alerte sur la tendance baissière des rendements des principaux impôts de l'Etat,

en l'occurrence, l'Impôt sur les Sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), tout au long de la dernière décennie. Et explique que cette baisse tendancielle des rendements, plus marquée au niveau de l'IS et l'IR, est notamment un corollaire de la relative constance de l'assiette fiscale, notant que l'assiette fiscale pâtit, en effet, de la persistance de certaines pratiques de sous déclaration du résultat fiscal ainsi que de la faible intégration du secteur informel. Et ce indépendamment des efforts de l'administration en matière d'inclusion progressive, dans la base des contribuables, de l'ensemble des assujettis afin de faire progresser l'équité fiscale. Ces efforts ont, notamment, concerné les professions libérales, les commerçants de gros et certains autres acteurs de l'économie informelle. Selon la Cour, les caractéristiques de l'assiette fiscale induisent aussi la stabilité, à un niveau relativement élevé, de la pression fiscale, souligne la Cour des comptes, rappelant à ce titre, que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans son rapport annuel sur les statistiques des recettes publiques en Afrique, classe le Maroc en quatrième position des pays aux taux de pression fiscale les plus élevés (27,6%, y compris les charges sociales). Cette situation limite les



La Cour alerte sur la tendance baissière des rendements des principaux impôts de l'Etat, en l'occurrence, l'Impôt sur les Sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

marges de manœuvre de l'administration en matière de revue des règles d'assiette, et partant, le rendement de ses trois principaux impôts (IS, IR et TVA). Pour ce qui est de la version marocaine de l'Impôt sur la fortune, dite contribution de solidarité sur les bénéficiaires, l'Institution estime qu'elle n'a eu qu'un impact provisoire sur les recettes fiscales, faisant remarquer que cette contribution n'a été instituée qu'au titre des années 2019 et 2020.

Concentration sectorielle des Dépenses fiscales

Les dépenses fiscales demeurent concentrées sur un nombre limité de secteurs, selon la Cour des comptes. Les trois secteurs de «l'immobilier», de «l'électricité et du gaz» et de «la sécurité et de la prévoyance», concentrent, à parts pratiquement égales, plus que la moitié des dépenses fiscales durant l'année écoulée, précise ce rapport. Ces secteurs ont bénéficié d'un total de dépenses fiscales de l'ordre de 14,3 Mrds Dh sur les 27,7 Mrds enregistrés. En ajoutant à ces dépenses celles profitant aux exportations et au secteur de l'agriculture et de la pêche, le niveau de concentration sectorielle se hisse à 70,9% pour un total de dépenses fiscales de 19,6 Mrds Dh.

Le rapport fait également ressortir que le support privilégié par l'Etat pour la dépense

fiscale est celui de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette taxe représente plus de la moitié des dépenses fiscales accordées en 2019 par le biais de 81 mesures totalisant 14,2 Mrds Dh. L'impôt sur les sociétés (IS) a, quant à lui, été utilisé comme véhicule de transmission de la dépense fiscale à travers 57 mesures dérogatoires, dont 46 ont été évaluées pour un coût global de 5 Mrds Dh, soit 18% du montant total des dépenses fiscales de l'année 2019.

Par ailleurs, par nature de dérogations, les dépenses fiscales accordées sous forme d'exonération totale représentent la part la plus importante du montant global. Leur montant s'est établi en 2019 à 16 Mrds Dh, soit 57,6% du montant total des dépenses fiscales. Les exonérations temporaires ne représentent, de leur côté, que 7,7% du montant total, soit 2,1 Mrds Dh au titre de l'année 2019. «La faiblesse de la part des exonérations temporaires par rapport à celle des exonérations totales, combinée à la faible variation du nombre de mesures dérogatoires, explique la relative stabilité du coût global des dépenses fiscales au cours des dernières années», souligne la Cour des comptes. En outre, elle fait remarquer que la gouvernance et le pilotage des dépenses fiscales pâtissent encore de certaines insuffisances qui en limitent l'efficacité et en réduisent



Les dépenses fiscales demeurent concentrées sur un nombre limité de secteurs, selon la Cour des comptes. Les trois secteurs de «l'immobilier», de «l'électricité et du gaz» et de «la sécurité et de la prévoyance», concentrent, à parts pratiquement égales, plus que la moitié des dépenses fiscales durant l'année écoulée.

Le rapport fait également ressortir que le support privilégié par l'Etat pour la dépense fiscale est celui de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette taxe représente plus de la moitié des dépenses fiscales accordées en 2019

Gouvernance

Le budget de 2019 sous la loupe de la Cour des Comptes

significativement l'impact socio-économique. En effet, le recours à ces dépenses s'opère en l'absence de règles claires et, souvent, sans être appuyé par des études préalables suffisamment étayées. Pour l'Institution, le choix de la dépense fiscale, comme mécanisme d'incitation, n'est souvent pas comparé à d'autres modes d'intervention, notamment à la dépense budgétaire. En conséquence, la prise de décisions les concernant ne s'opère pas toujours au vu d'informations détaillées ou pertinentes. De surcroît, leur validation, en dépit de la faible visibilité, s'effectue sans limitation de leurs horizons temporels, ni la fixation d'objectifs à terme. Par ailleurs, une fois validées, les dépenses fiscales ne font pas l'objet de suivi ni d'évaluation à travers, notamment, des études d'impact



Les recettes fiscales y figurent toujours pour leurs montants nets, ce qui ne permet pas de renseigner sur l'effort de recouvrement des recettes fiscales et sur la part affectée de ces recettes aux comptes d'affectation spéciale destinée à financer les collectivités territoriales.

socio-économique, à même de conduire au reprofilage et réajustement nécessaires des dites dépenses fiscales, relève la Cour des comptes, ajoutant que ce genre de suivi-évaluation permet également de statuer sur l'opportunité de maintenir ou de supprimer chacune des mesures dérogatoires.

Ainsi, des dépenses fiscales telles que l'exonération relative à la vente du pain ou encore le taux réduit de 10% sur les opérations de banque et de crédit ne sont plus pris en considération depuis 2018 parmi les dépenses fiscales. Le coût global des dépenses fiscales enregistrées en 2019 provient de 236 mesures dérogatoires évaluées sur les 293 mesures dérogatoires recensées. En effet, 57 mesures dérogatoires n'ont toujours pas fait l'objet d'évaluation et ne sont, en conséquence, pas prises en considération dans les 27,7 Mrds Dh de dépenses fiscales. Cependant, la part des mesures évaluées par rapport à celles recensées progresse au fil des ans.

Reporting Insuffisant

La Cour chapeauté par D. Jettou souligne dans son rapport que la présentation des résultats de l'exécution au niveau de la situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) reste insuffisamment détaillée pour appréhender l'exécution du budget en termes des

recettes et des dépenses de l'Etat. En effet, les recettes fiscales y figurent toujours pour leurs montants nets, ce qui ne permet pas de renseigner sur l'effort de recouvrement des recettes fiscales et sur la part affectée de ces recettes aux comptes d'affectation spéciale destinée à financer les collectivités territoriales.

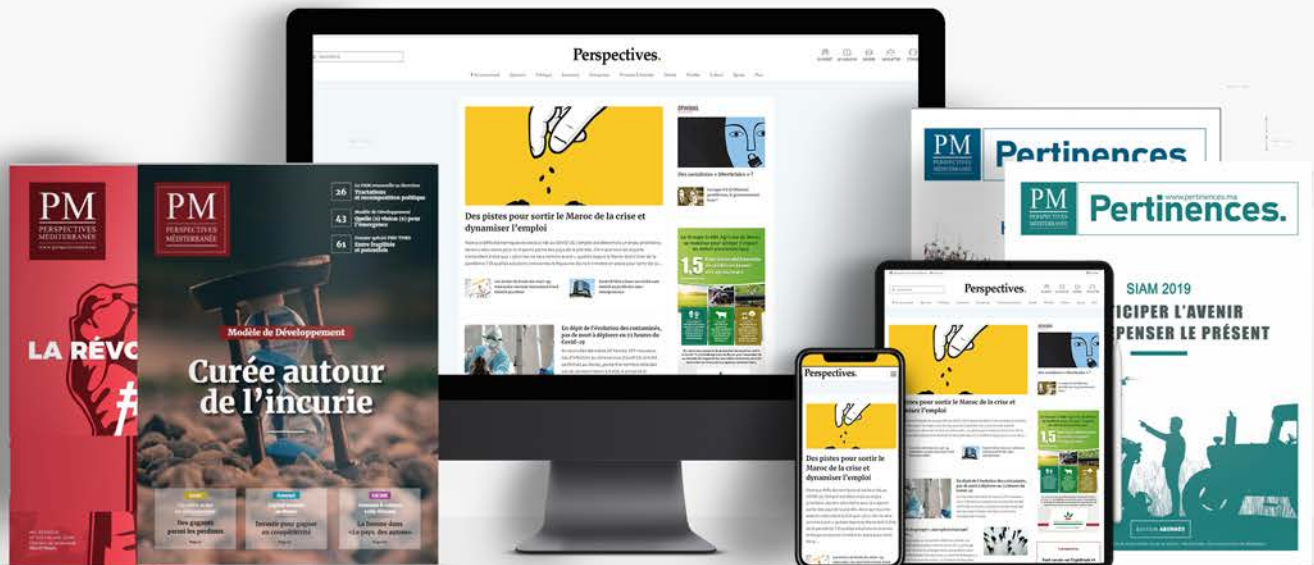
Concernant les dépenses, la SCRT ne fait pas ressortir les dépenses en matériel et dépenses diverses de manière individualisée. Elle agrège lesdites dépenses avec les charges communes hors compensation sous l'intitulé «autres dépenses en biens et services», relève la Cour. En outre, les opérations des comptes spéciaux du Trésor (CST) ne sont mentionnées, dans la SCRT, que par leur solde de fin d'année, sans présenter distinctement les recettes et les dépenses des différentes catégories de CST, fait-elle remarquer. Et d'ajouter que la SCRT ne comporte pas une déclinaison du déficit budgétaire par composantes, conjoncturelle et structurelle, pour permettre une appréciation fine de la trajectoire de la soutenabilité des finances publiques, qui nécessite une identification de la part du déficit liée à la structure de l'économie nationale et celle liée à des effets conjoncturels, et, par conséquent, apprécier les marges de manœuvre du gouvernement en matière de gestion des finances publiques.



L'ACTUALITÉ DE RÉFÉRENCE

Décryptez l'actualité du Maroc & du monde,
partout, tout le temps

En cette période de pandémie, nous vous proposons un accès illimité aux divers contenus de Perspectives. E-Magazine, archives, dossiers, enquêtes et bien d'autres contenus exclusifs vous sont accessibles en rejoignant nos lecteurs.



www.perspectivesmed.com

EXCLUSIF



Les chantiers prioritaires de la relance

Ce que veut le Patronat

La Confédération patronale CGEM a décliné, à l'occasion de son Conseil national de l'Entreprise, ses principales doléances en ces temps de crise marquée entre-autres par le manque d'efficacité dans l'exécution des décisions prises pour relancer le tissu productif national, TMPE en tête.

Par | **Abderrahmane El maleh**

Dans un réquisitoire fait à l'occasion du Conseil national de l'entreprise, tenu en présence de My Hfid Alami, ancien « patron des patrons » reconverti ministre de l'Industrie, Chakib Alj, président de la Confédération générale des entreprises

du Maroc (CGEM), a listé une bonne partie des maux auxquels font face les entreprises nationales en ce temps de crise. Selon le Patron des patrons, pour qui « au vu du peu de visibilité que nous avons, une cohabitation avec le virus s'impose pour limiter les dégâts », la réactivité

et le sens de l'urgence observés en début de crise, notamment au sein du CVE, ne sont plus palpables, alors que la survie des entreprises et la pérennité des emplois sont extrêmement menacées. De plus, les mesures mises en place, jusqu'à présent, restent insuffisantes pour

une relance effective surtout dans les secteurs les plus impactés : « nous sommes en attente de l'opérationnalisation rapide des annonces de Sa Majesté à l'occasion de la Fête du Trône, notamment le fonds d'investissement stratégique pour renforcer les fonds propres, fonds qui - nous sommes convaincus - jouera un rôle majeur dans la reprise de ces secteurs sinistrés notamment », s'insurge C. Alj.

Catalogue varié

En plus de la mise en œuvre des mesures annoncées par le Roi, le président de la Confédération patronale a pointé d'autres grandes priorités, notamment la nécessité de mettre en place un «Small Business Act» pour assurer à la très petite, petite et moyenne entreprises (TPME) davantage d'accessibilité à la commande publique et ce avec des incitations et des garanties appropriées.

Autre priorité énoncée à cette occasion, la préservation de la compétitivité des entreprises, a poursuivi C. Alj qui souligne que celle-ci reste étroitement liée à la capacité d'investissement limitée en raison d'une sous-capitalisation et d'un surendettement évidents. Sur ce même chapitre, il convient, soutient le Patronat, de réduire le gap de compétitivité fiscale entre les secteurs formel et informel par la création de statuts fiscal et social incitatifs. Il s'agira également de profiter de cette phase de

relance pour améliorer le climat des affaires et de repositionner le pays dans les chaînes de valeur mondiales. Et pour que le cap de la relance puisse être amorcé, le Patron des patrons appelle à la révision des Accords de libre-échange, l'encouragement de l'innovation via, par exemple, l'instauration du crédit impôt-recherche, la modernisation du système judiciaire avec la dématérialisation des tribunaux et une meilleure justice des affaires.

Et last but not least, il s'agit également d'aboutir à la réforme de la charte de l'investissement, qui donne de la visibilité aux investisseurs locaux et étrangers et de mettre en place un e-gov efficient au profit du citoyen, de l'entreprise et du secteur public. C. Alj a, par la suite, mis l'accent sur le volet fiscal, soubassement indispensable pour instaurer les bases d'une économie plus résiliente et compétitive. A ce titre, les recommandations de la CGEM pour le PLF 2021 déjà présentées ont pour but de protéger le tissu productif, redonner confiance aux entreprises et intégrer la dimension sociale.

Le Social en prime

Pour cette rentrée économique, plusieurs dossiers chauds sont inscrits à l'ordre des priorités de la confédération patronale. En effet, dans le cadre de sa mission de représentation des entreprises marocaines, tous secteurs, toutes régions et toutes tailles confondues, et



L'une des priorités reste la préservation de la compétitivité des entreprises, a poursuivi C. Alj qui souligne que celle-ci reste étroitement liée à la capacité d'investissement limitée en raison d'une sous-capitalisation et d'un surendettement évidents.

Le volet fiscal est le soubassement indispensable pour instaurer les bases d'une économie plus résiliente et compétitive.

Les chantiers prioritaires de la relance

Ce que veut le Patronat



La CGEM appelle à la responsabilité, à l'engagement et à la persistance de l'ensemble des forces vives du pays car il y va, en cette période de crise inédite, de l'équilibre social dans le Royaume.

animée par deux objectifs majeurs à savoir la préservation de l'emploi et la sauvegarde du tissu productif, la CGEM s'est penchée sur plusieurs sujets dans une démarche pragmatique et constructive. Il est question notamment de

l'ajustement avec les banques, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) des mesures de soutien aux entreprises, de la Loi de finances rectificative et la question de déductibilité des dons en particulier, de la demande de report du SMIG et de la simplification de la procédure d'accès des ressortissants étrangers au territoire marocain. Pour cette rentrée économique les chantiers sociaux sont tout aussi primordiaux notamment l'amélioration de l'Indemnité Perte d'Emploi et/ou l'instauration d'autres mécanismes comme une indemnité de chômage, cela sans omettre la mise en place de systèmes incitatifs à la déclaration des salariés à

la CNSS, ce qui permettra de réduire le gap entre le formel et l'informel et de relancer l'emploi. Le chef de la CGEM a également appelé à l'amendement de la Loi sur la Grève et du Code du Travail sur lesquels les positions patronales « sont claires et inchangées. » Et pour dépasser les clivages redoutés, notamment auprès des centrales syndicales peu enclines à suivre la même logique que celle du Patronat, la CGEM appelle à la responsabilité, à l'engagement et à la persistance de l'ensemble des forces vives du pays car il y va, en cette période de crise inédite, de l'équilibre social dans le Royaume. Un consensus difficile à dégager... A moins d'un miracle.





La TPME dans tous ses états

Une radioscopie édifiante

Après plusieurs années de travaux, l'Observatoire marocain de la très petite et moyenne entreprise (OMTPME) vient de publier son premier rapport. Une radioscopie de la démographie et de la santé économique et financière des entreprises riche en informations qui sont de nature à éclairer la réflexion sur les enjeux liés au tissu productif national, en particulier celui des TPME qui constituent une composante importante de l'économie marocaine.

Par | **Abderrahmane El maleh**

Dans un contexte de crise économique charriée aussi par la crise sanitaire, la mise en place de mesures de soutien aux entreprises et les travaux en cours sur un nouveau modèle de développement,

la conception de nouvelles politiques économiques, la mise en place de dispositifs de soutien et d'accompagnement des TPME ou de promotion de l'entrepreneuriat pour réduire les activités informelles ainsi que le développement de l'investissement et du

financement inclusif et sain des entreprises exigent une connaissance approfondie du tissu productif national et la disponibilité d'informations fiables, exhaustives et affinées sur les différents segments de ce tissu est primordiale. C'est dans cet esprit que

La TPME dans tous ses états

Une radioscopie édifiante



L'examen de la situation financière fait ressortir plusieurs fragilités, en termes de structure bilantielle, de productivité et de rentabilité, qui les pousseraient à sortir du marché dans des délais assez courts.

L'Observatoire Marocain de la TPME a publié la première édition de son rapport annuel, au titre de 2018, qui présente une radioscopie de la démographie et de la santé économique et financière des entreprises Personnes Morales assujetties à l'IS. Un travail qui a nécessité une collaboration engagée par l'Observatoire, depuis 2014, avec plusieurs partenaires publics et privés et qui s'est accéléré avec la signature, en 2017, de conventions d'échange de données avec Bank Al Maghrib, la Direction Générale des Impôts, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale. Pour l'élaboration de ce premier rapport, la priorité a été donnée au traitement des informations relatives aux entreprises Personnes Morales assujetties à l'IS, dont le nombre s'élève, en 2018, à 249.131, avant d'étendre ce travail aux entreprises Personnes Physiques. Toutefois, en raison de

la non-exhaustivité de certaines données (chiffre d'affaires, effectifs, etc.), n'ont été retenues, pour le calcul des indicateurs économiques et financiers, que les populations d'entreprises pour lesquelles ces informations sont disponibles.

Une espérance de vie de 5 ans

Les principales conclusions du rapport montrent que le tissu des entreprises Personnes Morales actives est très fragmenté, 99.4% d'entre elles étant des TPME, dont plus de 85.8% sont des micro-entreprises avec un chiffre d'affaires n'excédant pas 3 MDH. La part de cette catégorie d'entreprises dans le tissu productif serait encore plus importante si l'on devait y intégrer les entreprises Personnes Physiques déclarées à la DGI et les autres unités de production de l'économie.

Sur la base des données arrêtées à fin 2018, il ressort que les TPME ne réalisent que 36.7% du total du chiffre d'affaires, dont 27.3% à l'export, et 36.6% de celui de la valeur ajoutée de la population d'entreprises étudiées (excluant celles à caractère financier), alors qu'elles sont les principales pourvoyeuses de l'emploi, puisqu'elles ont occupé près de 73% de l'effectif déclaré à la CNSS.

La plupart des TPME opèrent dans des activités peu consommatrices de ressources financières. Ainsi, plus de 54% de

celles-ci étaient concentrées, en 2018, dans les secteurs « Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles » et « Construction », générant 48% et 64% de la valeur ajoutée respective de ces secteurs. De son côté l'examen de la situation financière fait ressortir plusieurs fragilités, particulièrement au niveau des entreprises de petite taille, en termes de structure bilantielle, de productivité et de rentabilité, qui les pousseraient à sortir du marché dans des délais assez courts. Dans ce sens, les analyses montrent que les entreprises radiées avant d'arriver au terme de 5 ans d'existence représentent, en moyenne annuelle, plus de 50% du total des radiations sur la période 2016-2018. La répartition sectorielle des entreprises radiées en 2018 montre que les sections les plus touchées sont le «commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles», la «construction» et les «activités spécialisées, scientifiques et techniques» avec des parts respectives de 36%, 20,8% et 11,2%, relève le rapport, notant que ces niveaux sont quasi-identiques à ceux de 2017 et 2016.

Commercer et construire

Côté création d'entreprises, l'année 2018 a été marquée par une dynamique en termes de création d'entreprises et ce, avec plus de 98.000 entreprises nouvellement créées



dont plus de 46.000 personnes morales (PM). Ces dernières ont vu leur nombre augmenter de 13,2% contre seulement 1,8% en 2017», affirme l'Observatoire. Ce dynamisme notamment par certaines exonérations d'impôts et la simplification des démarches administratives. La répartition des créations d'entreprises par section d'activités montre que la section du «commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles» représente 31,4% du total, devançant la «construction» (22%) et les «activités spécialisées, scientifiques et techniques» (10%). Par ailleurs, l'OMTPME fait savoir que la quasi-totalité des entreprises créées en 2018 sont des microentreprises, celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 MDH ayant représenté environ 1,5% du total des créations. Une proportion de 35,8% des nouvelles créations d'entreprises

PM a été enregistrée au niveau de la région de Casablanca-Settat, suivie de Rabat-Salé-Kénitra (14%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11,6%). Dans une plus large mesure, l'Observatoire relève que près de 66% des entreprises personnes morales actives (EPMA) sont concentrées sur l'axe Tanger-El Jadida. La région de Casablanca-Settat recense 40,3% de l'effectif total, suivie par de Rabat-Salé-Kénitra et de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima avec des parts respectives de 14,9% et de 11,2%.

L'analyse sectorielle indique que près de 30% des entreprises relèvent de la section d'activité du «commerce; réparation d'automobiles et de motocycles», suivie de celles de la «construction», des «activités spécialisées, scientifiques et techniques» et de l'industrie manufacturière avec, respectivement, 24%, 10%



L'OMTPME fait savoir que la quasi-totalité des entreprises créées en 2018 sont des micro-entreprises, celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 MDH ayant représenté environ 1,5% du total des créations. 66% de ces personnes morales actives sont concentrées sur l'axe Tanger-El Jadida.

Le tissu des entreprises Personnes Morales actives est très fragmenté, 99.4% d'entre elles étant des TPME, dont plus de 85.8% sont des micro-entreprises avec un chiffre d'affaires n'excédant pas 3 MDH.

La TPME dans tous ses états

Une radioscopie édifiante



L'analyse du passif des entreprises, à fin 2018, montre que les fonds propres constituent globalement leur première source de financement, avec une part de 28,7%, suivie de la dette financière avec une proportion de 20%.

et 6,6%. Le rapport fait également savoir que l'examen de l'évolution du nombre d'entreprises par branche d'activités, entre 2017 et 2018, montre des tendances divergentes. Ainsi, les «activités des sièges sociaux ; conseil de gestion», «activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises» et «services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager» ont enregistré en moyenne les hausses annuelles les plus importantes soit 12,3%, 5,7% et 5,1%. A l'inverse, les entreprises relevant des «activités juridiques et comptables», l'imprimerie et reproduction d'enregistrement» et des «industries alimentaires» ont vu leur nombre baisser de 8,5%, 4,7% et 4%. Par ailleurs, le rapport souligne que la forme juridique principale pour les EPMA est la société à responsabilité limitée (SARL), ajoutant que sa part dans l'effectif total est de 68%, bien qu'en recul de 2,8 points par rapport à 2017. En revanche, l'effectif des SARL à associé unique (SARL-A.U.),

la seconde forme juridique la plus importante, a marqué une hausse de près de 15,5% et prend une part de 24,3% dans le total. La part des sociétés anonymes (SA) a reculé de 3% à 3,6%.

Accès aux crédits limité

L'analyse du passif des entreprises, à fin 2018, montre que les fonds propres constituent globalement leur première source de financement, avec une part de 28,7%, suivie de la dette financière avec une proportion atteignant 20%. La dette commerciale, avec une part de 19,4%, constitue un autre mode de financement permettant de soulager la trésorerie des entreprises, son niveau important reflétant des délais de paiement fournisseurs longs, comme le confirment les différentes études effectuées par BAM.

Le recours à la dette auprès des associés, contractée sous forme de comptes courants non bloqués, avec une proportion de 17,5%, vient au quatrième rang des différents instruments de financement des entreprises.

Une analyse plus poussée de la structure du passif des entreprises met en exergue des situations très différenciées. Ainsi, la dette auprès des associés des micro-entreprises, avec une part de 45% dans le total de leur passif, en 2018, contre 47% une année auparavant, constitue la première compo-

sante de leurs ressources. La part de leurs fonds propres est de moins de 20% et celle de leur dette financière est limitée à environ 11%.

A l'opposé, les grandes entreprises disposent de fonds propres et de dettes financières relativement importants, avec des proportions de près de 32% et de 30,5%, suivis de la dette commerciale qui se chiffre à 22,2%, alors que la dette auprès des associés est limitée à 2,4%. La dette financière, telle qu'enregistrée dans les bilans des entreprises, est constituée à hauteur de 97% par le crédit bancaire, le reliquat étant sous forme d'emprunt obligataire. Ceci révèle un recours très modeste des entreprises au marché de la dette privée qui reste largement dominé par les émissions des établissements à caractère financier et de quelques grandes entreprises. Pour ce qui est du taux d'accès moyen global du crédit bancaire, il ressort à 39,4%, mais avec des niveaux variant selon les différentes catégories d'entreprises. Si celui des GE et ME convergent à des niveaux presque similaires soit respectivement 86,6% et 85,4%, pour les autres catégories le taux d'accès est inégal et reflète un degré de pénétration de financement bancaire très faible pour les TPE et les microentreprises en particulier celles ayant un CA n'excédant pas 1 MDH, pour lesquelles ce taux est plus de trois fois moins important que la moyenne globale.

DOSSIER



Maroc Durable

**Entre fragilités
et potentiels**



Croissance verte

La Covid-19, une opportunité pour une relance durable

La pandémie de COVID-19 est passée du stade de crise majeure de santé publique à celui de crise économique et crise de l'emploi dont on ignore encore l'ampleur. Les programmes de relance actuellement mis en œuvre par le gouvernement pourraient favoriser un développement à la fois vert et inclusif. La relance peut être génératrice de revenus, d'emplois et de croissance, et peut stimuler la mise en œuvre d'actions à moyen et long terme conformes aux objectifs environnementaux nationaux et mondiaux. Autre considération importante : le fait de placer l'humain au centre des plans de reprise verte peut jeter les bases d'un bien-être durable.

Par | **Abderrahmane El Maleh**

La pandémie et la crise socioéconomique qui en découle ont souligné le rôle important joué par la santé et la résilience environnementale dans la santé publique. Une meilleure qualité de l'air et de l'eau, une gestion efficace des déchets et une protection renforcée de la biodiversité permettront non seulement de réduire la vulnérabilité des communautés aux pandémies, mais aussi d'améliorer le bien-être et la résilience de la société dans son ensemble. Une bonne qualité de l'air est bénéfique sur le plan de la santé publique et du bien-être, mais elle procure aussi des avantages économiques significatifs dans la mesure où le nombre de maladies liées à la pollution diminue, tout comme leur impact sur la productivité des travailleurs... Autant dire que la crise actuelle pose des défis. A charge pour le gouvernement d'orienter ses efforts de sorte que les mesures de relance impactent positivement (et non négativement) la viabilité environnementale et le bien-être. Mais il faut dire que la dictature de l'urgence en a décidé autrement. Pour l'Exécutif, la priorité est de remettre rapidement sur pied l'économie. Cela passe souvent par les investissements, technologies et plans d'investissement habituels, révélateurs d'une certaine inertie du système, d'un manque de compréhension des facteurs de croissance durable et d'une carence d'informations sur les alternatives de développement durable. L'expérience tirée des mesures de relance prises au lendemain des précédentes récessions économiques montre que les effets négatifs sur l'environnement peuvent être considérables, voire atteindre des niveaux supérieurs à ceux enregistrés avant la récession. Pour s'assurer que les mesures d'urgence n'entraînent pas un assouplissement des normes et réglementations environnementales (ce qui aurait pour effet d'exacerber les défis environnementaux actuels), une approche globale de l'évaluation de l'impact des mesures de relance doit être adoptée dans les règles de l'art. Ce qui confirme la thèse selon laquelle la reprise peut aussi être l'occasion de « reconstruire en mieux », en combinant l'accent

mis sur le rétablissement de la croissance et la création d'emplois avec la réalisation des buts et objectifs environnementaux. Encore faut-il sortir des sentiers battus en faisant mieux qu'amortir les chocs induits par la pandémie. Cette dernière devant représenter, plus une opportunité qu'une contrainte, pour mieux faire. Vers une économie plus juste et plus verte

La relance verte est l'occasion d'entreprendre une restructuration profonde des secteurs et des activités essentiels afin de soutenir, de manière socialement inclusive, la transition vers une économie à faibles émissions, climatiquement résiliente et économe en ressources, et d'améliorer la résilience de l'économie. Non seulement cette approche serait conforme aux engagements nationaux et internationaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris, aux objectifs de développement durable et aux autres accords internationaux



La relance verte est l'occasion d'entreprendre une restructuration profonde des activités essentielles afin de soutenir, de manière socialement inclusive, la transition vers une économie résiliente.

sur l'environnement, mais elle permettrait aussi d'améliorer le bien-être des Marocains à court et moyen, comme à plus long termes. La crise économique a également accentué la nécessité de fournir une aide appropriée aux communautés pénalisées par la transition vers une économie sobre en carbone, en proposant par exemple des formations ou des reconversions, ainsi que des mesures permettant d'améliorer la mobilité et de soutenir le développement et l'implantation d'industries alternatives dans les régions. Des investissements sociaux sont en outre nécessaires pour éviter que certains secteurs ne se transforment en autant de laissés-pour-

La Covid-19, une opportunité pour une relance durable

compte de la transition verte, y compris des mesures ciblées pour renforcer la protection et le dialogue social. Les droits à la sécurité sociale pourraient aussi être adaptés dans le contexte de transition vers de nouveaux types d'emploi et de contrats....

Libérer l'innovation

Malgré quelques avancées, l'innovation actuelle ne suffira pas à atteindre les objectifs environnementaux et climatiques ambitieux. La création et la diffusion de nouveaux produits, processus et méthodes sont les clés de la création de nouvelles filières et de nouveaux emplois, de l'accroissement de la productivité et du passage à une relance verte. Les possibilités d'innovation écologique sont nombreuses, par exemple dans les domaines des technologies



Les possibilités d'innovation écologique sont nombreuses: dans les domaines des technologies pour les énergies renouvelables, du stockage de l'énergie, du confort thermique des bâtiments, des véhicules électriques...

pour les énergies renouvelables, du stockage de l'énergie, du confort thermique des bâtiments, des véhicules électriques, hybrides et économes en carburant, ou encore des technologies de séquestration, stockage et utilisation du carbone.

Voilà pourquoi les mesures de relance sont une occasion inespérée de renforcer le financement de l'innovation, bien que l'action gouvernementale en faveur de l'innovation est appelée nécessairement à dépasser le seul seuil du financement de la R-D. Les barrières fréquentes à l'innovation sont l'accès asymétrique à l'information, l'incertitude



face aux futures stratégies politiques, les barrières commerciales et surtout l'accès aux financements. Sur ce dernier point, la relance verte et génératrice d'emplois exige des ressources financières supplémentaires. Pour financer pleinement la transition vers une économie bas carbone, il est impératif d'utiliser stratégiquement les ressources publiques dédiées aux mesures vertes en vue de mobiliser du capital de ressources privées. À cette fin, le système financier doit estimer à sa juste valeur et incorporer le risque climatique lié à la biodiversité. Les marchés financiers doivent également être transparents et efficaces pour garantir l'intégrité du marché et conserver la confiance des investisseurs, ce qui renforcera alors sa propre résilience. Ces dernières années, des milliers de milliards de dollars de capital ont été dédiés à des investissements évalués sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Dans le contexte de la COVID-19, porter une plus grande attention à des risques ESG non financiers



est plus important que jamais, tant pour la durabilité que comme facteur concurrentiel permettant de remporter des parts de marché et des investissements. Les critères ESG ont contribué à sensibiliser les entreprises et les investisseurs et à renforcer leurs engagements, mais il est urgent de continuer dans cette voie pour garantir que les notations d'ESG soient adaptées aux objectifs. Les marchés ESG comptent aujourd'hui une grande variété (et parfois des divergences) de méthodologies, d'indicateurs de performance et de structures de produits.

Coopération mondiale...

Les problèmes environnementaux les plus urgents étant également en grande partie de nature transnationale, la réponse aux défis environnementaux mondiaux passe par une coopération multinationale, notamment pour réaliser à moindre coût les actions de transformation significatives indispensables.

Cette approche est essentielle pour renforcer la résilience et le bien-être, notamment pour consolider les moyens de défense contre de futures pandémies, mais aussi pour concrétiser le potentiel de création d'emploi, de revenus et de croissance des secteurs verts. La relance verte devient à cet égard un élément central, tant au plan national qu'international. Les politiques actuelles se concentrent sur des mesures nationales soutenues par des initiatives internationales de suivi telles que



La réponse aux défis environnementaux mondiaux passe par une coopération multinationale, notamment pour réaliser à moindre coût les actions de transformation significatives indispensables.

le MCC. Cependant, un assouplissement du commerce international des biens et services environnementaux, une meilleure coopération en matière d'innovation et de flux accrus de finance durable, et un soutien technique entre pays développés et en développement s'avèrent aussi essentiels. Ils ne peuvent être obtenus sans accroître la coopération à l'échelle mondiale. connaître du grand public. Les financements par fonds propres sont essentiels dans un contexte de recul de crédits bancaires accordés aux PME, mais ce mode de financement reste largement méconnu par les dirigeants des PME marocaines et réservés aux entreprises disposant d'un potentiel de croissance élevé. Toutefois, malgré son importance, le capital-risque ne pourrait pas se substituer aux financements bancaires mais pourrait néanmoins le compléter. La réforme du cadre juridique serait un grand début pour développer cette activité. Ceci devrait, cependant, aller de pair avec le renforcement de la transparence et des règles de bonne gouvernance de la part des PME.



Objectifs de Développement Durable

Une marche contrariée par la pandémie

A l'instar de la communauté internationale et cinq ans après l'adoption de l'agenda 2030, le Maroc s'est attelé à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ayant enregistré des progrès significatifs grâce au précédent programme du « millénaire », le Royaume cherche à mobiliser tous les moyens disponibles, nationaux et internationaux, pour honorer ses engagements durant la prochaine décennie. Une marche soutenue mise à mal par la pandémie qui, en plus d'avoir freiné l'élan du pays, a amplifié l'urgence de la réalisation de ces objectifs.

Par | **Abderrahmane El Maleh**

Cinq ans après leur ratification par le Royaume, l'heure est au premier bilan de l'évolution de l'exécution des ODD. Elaboré par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur la base des données statistiques dédiées aux ODD (BDS) et les bilans par objectif des départements gouvernementaux concernés, le Rapport National sur les réalisations du Maroc au titre de l'année 2020, présente les défis à relever en relation avec l'agenda 2030 et éclaire sur le choix des politiques publiques prioritaires à entreprendre.

Construit sur la base d'analyses des politiques de développement à moyen et long termes, particulièrement celles liées à l'agenda 2030, ce rapport présente les scénarii d'évolution des ODD simulés sur la base d'un modèle d'équilibre général calculable (Sustainable Development Goal Simulations; en abrégé SDGSIM), développé par le HCP en collaboration avec le PNUD. Un modèle construit pour présenter une vue globale et cohérente de l'économie, notamment les liens entre la production et la création des revenus et les interactions entre les comportements micro et macroéconomiques des différents agents économiques représentés par les ménages, les entreprises, l'Etat (politiques budgétaires et fiscales) et le reste du monde. Il présente ainsi le panorama, par objectif, des réalisations du Programme de Développement Durable 2015-2030 et évalue les scénarios d'évolution à l'horizon 2030, à la lumière des politiques gouvernementales, institutionnelles, économiques, sociales et environnementales.

Le Maroc qui s'est engagé, depuis le début des années 2000 dans de grands chantiers sociétaux de développement durable, a vu ses choix confortés avec l'avènement du programme mondial des objectifs de développement durable (ODD), mais aussi ses réformes et stratégies engagées qui prennent de nouvelles dimensions. Le programme mondial 2030 étant désormais considéré comme un cadre global de développement qui se recoupe dans la majorité de ses ambitions avec le projet de société auquel aspirent les Marocains et dont les contours et principes ont

été définis par le Souverain.

Partant de là, afin d'appréhender les ODD, tout en tenant compte de leur caractère intégré et indivisible, la démarche adoptée par le Maroc pour la mise en œuvre de ce programme s'est articulée autour d'approches structurantes axées sur la promotion des droits humains, la transition vers l'économie verte, la régionalisation avancée, la cohésion sociale et territoriale, la participation citoyenne et le développement de partenariats stratégiques, notamment Sud-Sud et triangulaire.

Le Royaume a adopté dans ce sens des stratégies intégrées telles que l'Initiative Nationale pour le développement Humain (INDH) qui vise, à la fois, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la promotion des prestations des services de santé et d'éducation, le développement des activités génératrices de revenus pour les populations démunies et le développement des territoires



Le Maroc s'est aussi engagé dans des approches d'analyse des thématiques transversales pour prendre en considération le caractère intégré des ODD, en l'occurrence, les questions relatives au développement humain.

défavorisés. Il s'agit également de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui intègre la majorité des cibles dans ses objectifs et axes stratégiques. Il a aussi développé des outils techniques, notamment, un modèle d'équilibre général calculable qui permet d'analyser la cohérence des politiques publiques et les interactions entre les ODD. Il s'est aussi engagé dans des approches d'analyse des thématiques transversales pour prendre en considération le caractère intégré des ODD, en l'occurrence, les questions relatives au développement humain, la protection sociale, l'égalité des sexes, la croissance et l'emploi, les inégalités et la

Une marche contrariée par la pandémie

gestion intégrée des ressources naturelles. Pour ce qui est de la mobilisation du financement de la mise en œuvre des ODD, le Maroc s'est engagé dans un ensemble de chantiers permettant d'utiliser d'une manière efficace et efficiente les ressources existantes et de mobiliser davantage les ressources financières internes et externes. Il s'agit en l'occurrence de la mise en œuvre de l'approche budgétaire axée sur la performance dans le secteur public, la réforme du système fiscal, la préservation des équilibres macro-économiques, le renforcement des investissements dans les secteurs industriels à forte valeur ajoutée, la contractualisation avec le secteur privé, l'attractivité des investissements directs étrangers et la gestion prudente de la dette publique.



Au bilan des réalisations des ODD, l'examen de l'état d'avancement fourni par le HCP permet de relever que des cibles sont déjà atteintes 10 ans avant leurs échéances.

Avancées remarquables

Au bilan des réalisations des ODD, l'examen de l'état d'avancement fourni par le HCP permet de relever que des cibles sont déjà atteintes 10 ans avant leurs échéances. Il s'agit notamment l'éradication de la faim, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la généralisation de la scolarisation primaire, la réalisation de la parité filles-garçons dans tous les cycles scolaires et la généralisation de l'accès à l'eau et à l'électricité. Dans le détail, et en termes d'améliorations des conditions de vie des populations, la faim a été éradiquée déjà en 2014 et la pauvreté a



été réduite, en 2018, à 2,9%. La nutrition des enfants de moins de 5 ans a été améliorée puisqu'en 2018, l'émaciation a été réduite à 2,6%. En 2019, l'accès aux services sociaux de base est généralisé en milieu urbain et quasi-généralisé en milieu rural où il atteint 97,4 % pour l'eau, 99,6% pour l'électricité et 91% pour l'assainissement. Les conditions d'habitation ont été, également, améliorées puisque la proportion de l'habitat insalubre urbain a baissé de 8,4% en 2004 à 3,6% en 2018. En plus, des efforts importants ont été consentis dans le domaine du désenclavement rural, grâce aux programmes de construction d'un réseau de routes rurales, portant le taux de désenclavement en 2017 à 79,3% contre 54% en 2005. Dans le domaine de la santé, le Maroc a, en 2018, déjà ou presque réalisé les cibles relatives à la mortalité maternelle et infantile. Le taux de mortalité maternelle est, ainsi, de 72,6 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018, celui de la mortalité des enfants



de moins de 5 ans est de 22,16 pour 1 000 naissances vivantes et celui de la mortalité néonatale est de 13,56 décès pour 1 000 naissances vivantes. De même, le taux de couverture médicale a atteint 68,8% en 2019. Dans le domaine de l'éducation, après la généralisation de l'enseignement primaire et la réalisation de la parité filles/garçons dans pratiquement tous les cycles scolaires, le taux de scolarisation dans le secondaire collégial a atteint 92% en 2019.

Dans le domaine économique, malgré un contexte international difficile, l'économie marocaine a fait preuve d'une certaine résilience et a évolué à un rythme annuel moyen de 4,2% entre 2000 et 2018, au moment où le PIB réel par habitant a augmenté de 16 000 dirhams à environ 28 000 dirhams. Les réformes, notamment économiques, dans lesquelles le Maroc s'est engagé, ont permis d'instaurer un climat favorable aux affaires. Depuis 2010, plus de 30 réformes réglementaires, procédurales et institutionnelles ont été réalisées dans le cadre

du Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), portant sur la simplification des procédures de création d'entreprises, l'amélioration de la procédure d'obtention des permis de construire à travers la création d'un guichet unique d'urbanisme et d'une plateforme électronique à Casablanca, le renforcement de la protection des investisseurs minoritaires à travers la réforme de la loi sur la société anonyme ou encore sur la réforme du Code de commerce. Les résultats de ces efforts



En 2019, le Maroc est classé 53ème parmi 190 économies mondiales par le rapport Doing Business 2020 de la Banque Mondiale, enregistrant une progression de 7 places par rapport à 2018.

ne se font pas attendre.

En 2019, le Maroc est classé 53ème parmi 190 économies mondiales par le rapport Doing Business 2020 de la Banque Mondiale, enregistrant une progression de 7 places par rapport à 2018 (60ème rang) et de 75 places par rapport à 2010 (128ème rang). Il est premier de l'Afrique du Nord, 3ème de l'Afrique et 3ème de la zone MENA.

Concernant les énergies renouvelables, le Maroc s'est inscrit dans une dynamique de réalisation de grands plans électriques de sources solaires et éoliennes, ce qui lui a permis de disposer d'une capacité électrique de sources renouvelables représentant 34% de la capacité nationale du mix électrique et une production électrique renouvelable de 20% de la production totale d'électricité. Pour ce qui est du changement climatique, le Maroc, malgré la faiblesse de ses émissions en gaz à effet de serre (86 123,7 Gg E. CO₂ en 2016), s'est engagé dans la réduction des émissions de GES de 42% à l'horizon 2030 et a engagé une stratégie de gestion des risques des

Une marche contrariée par la pandémie

catastrophes.

Au sujet de la paix, de la sécurité et de la qualité des institutions, le Maroc s'est engagé dans de grands chantiers portant sur la réforme de son système judiciaire, la lutte contre le crime et la violence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants et contre le terrorisme et le trafic illicite, au niveau national et international. Dans ce cadre, la participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques et leur mise en oeuvre est devenue une pratique courante au Maroc.

S'agissant du partenariat, le Maroc considère le partenariat mondial comme un axe stratégique de sa politique étrangère. Il accorde, dans ce cadre, au continent africain, une place centrale dans sa stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire, comme en attestent son retour à l'Union Africaine et le nombre important de



Le Maroc considère le partenariat mondial comme un axe stratégique de sa politique étrangère. Il accorde, dans ce cadre, au continent africain, une place centrale dans sa stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire.

Visites Royales dans plusieurs pays africains, avec l'importance des accords signés et des projets lancés avec ces pays. En une décennie, plus de 1 000 accords et conventions bilatéraux ont été signés et entrés en vigueur entre le Maroc et ses partenaires africains et une quarantaine de commissions mixtes ont été mises en place. Plusieurs conventions de promotion d'investissement et d'accords commerciaux préférentiels et tarifaires ont été, également, signés. Des mesures concrètes ont été prises portant sur l'annulation des dettes du Maroc envers les pays africains les moins avancés et la facilitation de l'accès aux produits en provenance de ces pays.



Encore plus d'efforts

Selon l'examen national volontaire des réalisations du Maroc, des cibles ODD seront atteintes avant 2030. C'est notamment le cas de la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la nutrition des enfants de moins de 5 ans et la généralisation de la scolarisation dans tous les cycles scolaires.

N'empêche, d'autres challenges non moins importants sont toujours sur la table. Le rapport du HCP pointe les cibles qui présentent des défis majeurs dont le Maroc est conscient et œuvre pour les relever à l'horizon 2030. Il s'agit, en particulier, de la réduction des inégalités sociales, territoriales et de genre, la promotion de la croissance économique et de l'emploi décent, notamment pour les jeunes et les femmes, la préservation de la biodiversité marine et terrestre et la lutte contre les effets du changement climatique. Des projets dont la trajectoire de développement a été fortement perturbée par la pandémie de la COVID-19



à cause de ses répercussions négatives sur la vie économique et sociale interne et sur la dynamique de ses principaux partenaires, notamment, les pays de l'Union européenne. Dans le meilleur des cas, et avec un rétablissement progressif après la période de récession causée par cette pandémie, les indicateurs ODD connaîtraient des améliorations par rapport au scénario tendanciel, mais propulsent jusqu'en 2030 les réalisations socio-économiques observées durant les dernières années. Dans le domaine de l'éducation, la baisse de la part des adolescents non scolarisés serait de 23,8% au lieu de 16,7% dans le scénario tendanciel. Il y aurait également des baisses plus fortes des taux de mortalité infantile et néonatale, de l'ordre de 21,8% et 18,3% au lieu de 15,3% et 12,7% respectivement dans le scénario tendanciel. La mortalité maternelle baisserait, quant à elle, de 28,3% au lieu de 20,1%. Tenant compte de la pandémie, l'examen national volontaire au titre de l'année 2020 a permis de consolider un ensemble d'acquis, mais

aussi d'identifier un certain nombre de pistes de renforcement du processus de mise en œuvre des ODD au Maroc. Il s'agirait d'élargir le processus d'appropriation et d'implication auprès des différentes parties prenantes, aussi bien au niveau national que régional et territorial. Mais aussi d'assurer une large diffusion du rapport national auprès de ces parties prenantes, poursuivre l'organisation des consultations nationales et régionales et



Le rapport du HCP pointe les cibles qui présentent des défis majeurs que le Maroc est amené à relever à l'horizon 2030. Il s'agit, en particulier, de la réduction des inégalités sociales, territoriales et de genre, la promotion de la croissance économique et de l'emploi décent.

renforcer les capacités des administrations et des collectivités territoriales en matière de planification et de mise en œuvre des ODD ainsi que le suivi et le reporting sur leur réalisation. Il faudra également consolider le cadre et les mécanismes de cohérence des politiques publiques en faveur d'une mise en œuvre efficace et efficiente des ODD et Renforcer l'intégration des ODD et leurs cibles prioritaires dans le processus budgétaire. Une première liste des ODD et cibles prioritaires et ceux qui pourraient jouer un rôle d'accélérateurs dans la réalisation de l'agenda 2030, a été établie. Pour la consolidation du processus de leur mise en œuvre, ces priorités doivent être intégrées dans le processus budgétaire, ce qui permettrait de renforcer la cohérence entre les stratégies et le plan d'action opérationnel de la mise en œuvre des ODD. Enfin il faudra Développer davantage la capacité organisationnelle du système statistique national afin de consolider sa performance, conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle, adoptés par les Nations Unies.



Stress hydrique

Une stratégie et des urgences

A une année près de sa présentation, les concertations autour du projet de la stratégie nationale de l'eau sont finalisées. Établie selon une approche participative impliquant les différents départements ministériels et établissement publics intervenant dans le secteur de l'eau et intègre également l'aspect adaptation aux changements climatiques, l'enveloppe budgétaire qui devra être allouée à la stratégie avoisine les 383 Mrds Dh, dont une grande partie sera assurée par les fonds publics. Elle devra servir de base à l'ensemble des programmes à mettre en œuvre pour les trente prochaines années.

Par | **Par Abou Marwa**

Le réchauffement climatique représente le phénomène d'augmentation de la température des océans et de l'atmosphère. A l'échelle mondiale, il est mesuré sur plusieurs décennies et traduit une élévation de la quantité de la chaleur de la surface terrestre. Toutes les récentes publications scientifiques (particulièrement les rapports du GIEC) sont unanimes sur la réalité d'un réchauffement climatique global de la planète, et affirment que la situation est quasi irréversible si les mesures nécessaires ne sont pas entreprises par les différents pays. La problématique environnementale est, en effet, très liée à celle de la disponibilité de la ressource hydrique. La tendance du climat à l'assèchement, observée durant les dernières décennies au Maroc, serait certainement accompagnée d'une réduction des ressources hydriques, ce qui affecterait les activités de production, la santé humaine, et les écosystèmes naturels. En effet, le Maroc est le 22e pays le plus stressé par l'eau selon un rapport du World Resources Institute. En chiffres, le potentiel des ressources hydriques est, en moyenne, d'environ 22 milliards de mètres cubes par an dont 18 milliards m³ d'eau superficielle et 4 milliards m³ d'eau souterraine. Sous nos Cieux, la pluviométrie est caractérisée par une grande variabilité temporelle et spatiale. Conscient de l'enjeu économique, social et stratégique que représente l'Eau, le Maroc s'est engagé très tôt dans une politique nationale de maîtrise et de mobilisation des ressources hydriques et l'adoption d'une démarche de planification et de gestion intégrée de l'eau. Cette politique a permis de doter le pays d'une importante infrastructure hydraulique composée actuellement de 145 grands barrages d'une capacité de 18,6 milliards de m³ et de 130 petits barrages d'une capacité dépassant les 100 millions de m³, alors que 14 autres grands barrages sont en cours de réalisation. Cependant la ressource en eau subit avec une très grande acuité la pression socio-économique presque partout dans le Royaume

puisque l'activité économique principale de la population repose sur l'agriculture et l'élevage, et sa rareté constitue encore aujourd'hui l'enjeu principal auquel le Maroc doit faire face. Le potentiel en ressources en eaux naturelles renouvelables, déjà en deçà du seuil critique de stress hydrique de 1 000 m³/hab/an, risque de chuter davantage du fait du changement climatique et de l'augmentation démographique. La rareté des eaux superficielles accentue la pression sur les ressources souterraines, dont la qualité est également menacée par les fertilisants agricoles



A l'instar de beaucoup de pays, le Maroc n'échappe pas aux effets du changement climatique qui ont un impact sur son potentiel hydrique déjà limité. La part de l'eau disponible par habitant ne cesse de rétrécir.

et la salinité. Ainsi, si des avancées notables ont été réalisées au niveau de la gestion des ressources hydriques et de la protection des écosystèmes liés à l'eau, le secteur reste encore confronté à des défis importants auxquels il faut faire face. L'affaire relève de l'urgence.

Large spectre

A l'instar de beaucoup de pays, le Maroc n'échappe pas aux effets du changement climatique qui ont un impact sur son potentiel hydrique déjà limité. La part de l'eau disponible par habitant ne cesse de rétrécir passant d'environ 2560 m³/habitant /an en 1960 à 620 m³ en 2019. Afin de faire face à cette pénurie structurelle, le Maroc a mis sur pied un ensemble de solutions. En effet, le Royaume a introduit début 2020 un nouveau programme baptisé Plan national de l'eau (PNE) 2020-

Objectifs de Développement Durable

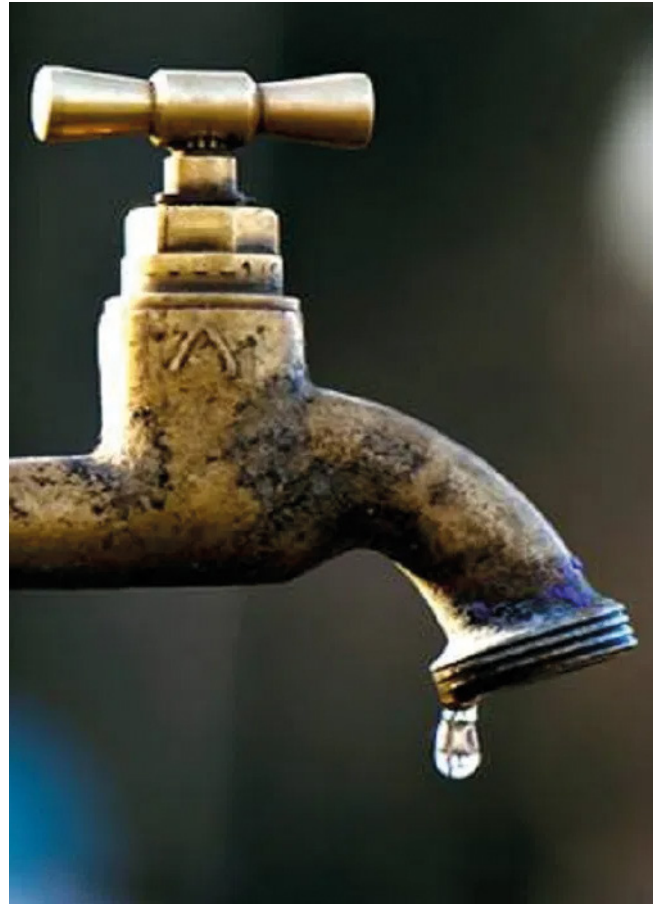
Une marche contrariée par la pandémie

2050. Il se décline comme une feuille de route pour gérer les défis liés à l'eau au cours des 30 années à venir. Elaboré dans le contexte des défis universels auxquels le Royaume fait face, à la lumière des directives royales et sur la base des documents d'urbanisme disponibles dans un cadre de concertation, de participation et de coordination, ce PNE part d'un diagnostic de la situation actuelle et vise notamment à améliorer l'offre en eau à travers la construction de barrages, la connexion des bassins hydrauliques, le dessalement de l'eau de mer, l'intégration de tous les centres ruraux dans les systèmes structurés d'approvisionnement en eau potable, la mise à disposition des ressources en eau nécessaires au développement d'une agriculture durable,



Le Maroc a introduit début 2020 un nouveau programme baptisé Plan national de l'eau (PNE) 2020-2050. Il se décline comme une feuille de route pour gérer les défis liés à l'eau au cours des 30 années à venir.

la préservation des écosystèmes et la lutte contre la pollution. Le coût financier estimatif de ce Plan, fruit d'efforts conjugués de divers départements ministériels et organes compétents, dans le cadre d'une approche participative et d'un large processus consultatif, avoisine les 383 Mrds Dh pour les 30 prochaines années, dont une grande partie proviendra du soutien public, ce qui dénote l'importance que le Royaume attache à ce chantier. Le budget prévisionnel couvre essentiellement les projets de raccordement de l'ensemble des centres ruraux dans le réseau, la lutte contre la pollution et le soutien aux plans agricoles durables. Les dotations devront aussi couvrir les charges liées au renforcement de l'offre à travers la construction de nouveaux



barrages, le raccordement entre bassins hydrauliques et projets de dessalement d'eau de mer.

Un plan dans le plan

Ce plan se veut également un prolongement du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 validé par le Souverain, dont les axes prioritaires portent sur l'amélioration de l'offre hydrique, notamment par la construction des barrages ; la gestion de la demande et la valorisation de l'eau, notamment dans le secteur agricole ; le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ; la réutilisation des eaux

usées traitées dans l'irrigation des espaces verts; et la communication et la sensibilisation en vue de renforcer la conscience liée à l'importance de la préservation des ressources en eau et la rationalisation de son utilisation.

Ce Programme, dont le coût global atteindra 115 Mrds Dh, vise à renforcer le potentiel national par la réalisation de 20 grands barrages d'une capacité de 5,38 milliards de m³. Après l'achèvement des travaux de construction y afférents, le Maroc atteindra une capacité de stockage avoisinant 27,3 milliards de m³. Le programme prévoit le renforcement du potentiel national en petits barrages en vue de contribuer à assurer les conditions idoines du développement local, rappelant que le Maroc compte actuellement 130 petits barrages, outre 20 autres en cours de construction. A cette fin, il a été procédé au recensement de 909 sites sur l'ensemble du territoire national pour la réalisation de petits barrages et d'autres collinaires. Ces sites feront l'objet d'études techniques, économiques et environnementales détaillées pour programmer les barrages susceptibles d'être réalisés dont l'édification nécessitera une enveloppe budgétaire annuelle de près de 600 MDH. Par ailleurs, le programme 2020-27 fournirait de l'eau d'irrigation à 510.000 hectares et bénéficierait à 160.000 agriculteurs. De même, 9,5 Mrds Dh serviront à convertir les systèmes d'irrigation traditionnels en irrigation localisée (goutte à goutte) et équiper 350.000 hectares de terres agricoles de nouveaux systèmes d'irrigation.

Choix non conventionnels

Pour satisfaire la demande accrue en eau, des projets visant à mobiliser des eaux non conventionnelles, notamment le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées, ont été lancés. En matière de dessalement des eaux de mer, la capacité de production totale actuelle des stations s'élève à 118 161 m³/j : 6 stations pour assurer les besoins en eau potable (Laâyoune, Boujdour, Tan Tan, Akhfennir, Sidi El Ghazi et Roco Chico) et deux stations pour assurer

les besoins industriels du groupe OCP (Jorf Lasfar et Laâyoune). Cette capacité atteindra près de 458 309 m³/j après l'achèvement des travaux des stations en cours de réalisation, soit l'équivalent de 167 millions de m³/an : 3 stations pour l'eau potable (Laâyoune, Al Hoceima et Tarfaya), une station pour assurer les besoins industriels du groupe OCP à Laâyoune, une station mutualisée à Agadir pour l'eau potable et l'irrigation du périmètre de Chtouka et une station pour l'irrigation à Dakhla. Par ailleurs, une étude de mise en place d'un projet de dessalement d'eau de mer dans la région Casablanca-Settat a été lancée par



Pour satisfaire la demande accrue en eau, des projets visant à mobiliser des eaux non conventionnelles, notamment le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées, ont été lancés.

le département de l'Eau, en décembre 2018 et il est prévu qu'elle soit achevée à la fin 2020. Ce projet contribuera à satisfaire les besoins en eau potable du Grand Casablanca à l'horizon 2050, évalués à 200 Mm³. Pour ce qui est de la réutilisation des eaux usées épurées, le volume des eaux usées traitées et mobilisées pour la réutilisation a atteint 64 Mm³/an en 2019, avec un objectif d'atteindre 100 Mm³/an à partir de 2020 et 341 Mm³/an à l'horizon 2050 avec pour ambition de mettre à disposition du Royaume une ressource nouvelle, pérenne et constante. Cependant, le coût élevé de ces projets de mobilisations des eaux non conventionnelles rend impossible leur réalisation par les communes, détentrices de la compétence de la gestion de l'eau, qui ne disposent pas de moyens et de capacités suffisantes pour la réalisation des projets et assurer la pérennisation de ce genre d'infrastructures. Ce qui nécessite une forte implication de l'Etat pour la mobilisation des acteurs et le renforcement des moyens de financement.



Gouvernance

La surexploitation hydrique n'est le propre de la seule agriculture

Dans un contexte marqué par des pénuries croissantes, une bonne gouvernance est plus que jamais essentielle à la gestion de l'eau. Plusieurs politiques qui permettent de réduire les déperditions, d'améliorer la gestion de l'eau ou de réduire la demande marocaine ont été lancées. Cependant, jusque-là, elles n'ont guère porté leurs fruits car les actions menées restent trop souvent cantonnées au seul secteur de l'eau. Or, pour être efficaces, celles-ci doivent aussi impliquer les décideurs dans des domaines tels que l'agriculture, l'énergie, le commerce ou le tourisme, qui impactent fortement la gestion de l'eau.

Par | **A. Benzroual**

L'eau est un facteur important de développement, de modernisation et d'augmentation de la productivité de l'économie. Conscient de l'importance de cette ressource, le pays s'est lancé dans un vaste programme fait d'ouvrages de mobilisation des ressources en eau, d'aménagements hydro-agricoles et d'organisation des usagers. Toutefois, malgré ces efforts, le pays est confronté à deux principales difficultés, une pénurie d'eau croissante accentuée par les sécheresses récurrentes et les faibles apports pluviométriques, et la concurrence croissante des autres usages, notamment domestique, industriel et touristique... Et une surexploitation des ressources en eau souterraines dans la plupart des bassins hydrauliques due à des pratiques d'irrigation de surface qui contribuent à pérenniser une double faiblesse de productivité et d'efficacité de l'utilisation d'une ressource qui se raréfie. Ainsi, cette rareté résulte en grande partie d'une mauvaise gestion : une gestion qui n'incite pas à utiliser l'eau de manière économe ; qui n'alloue pas systématiquement l'eau là où elle est le plus utile ; qui n'incite pas assez à préserver la qualité de la ressource.

Dans ce sens, les modèles de production adoptés aggravent le stress hydrique du pays et risquent de stopper net ses ambitions de croissance durable. Et c'est ce que réaffirme le Haut-commissariat au Plan (HCP) dans une analyse du coût hydrique des différents secteurs d'activité qui portent la croissance. L'étude sur «la modélisation de la consommation en eau intersectorielle dans l'économie marocaine» qui vise à déterminer les relations entre les secteurs économiques et la consommation en eau correspondante au Maroc, généralement non reconnue comme un facteur de production, conduit le HCP à affirmer que la structure économique du pays est basée sur des secteurs qui consomment les plus grandes quantités d'eau – directement et indirectement, et que l'augmentation continue des besoins intersectoriels en eau a imposé une forte pression de la gestion intégrée et durable des ressources en eau. En effet, au cours des dernières décennies, le Maroc a connu une

forte et rapide augmentation de la demande globale en eau en raison de la croissance démographique, de l'expansion de l'agriculture irriguée, d'un commerce national et international florissant et de l'évolution du niveau et des modes de vie.

Une situation qui s'est traduite dans les résultats de l'étude du HCP qui montrent que le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et des services connexes fait preuve d'une forte utilisation directe de l'eau, et que les secteurs secondaire et tertiaire ont une faible utilisation directe et une forte utilisation indirecte de l'eau. Des exemples typiques de secteurs à forte utilisation indirecte de l'eau sont les secteurs de l'industrie alimentaire et du tabac, du commerce et de



Les modèles de production adoptés aggravent le stress hydrique du pays et risquent de stopper net ses ambitions de croissance durable.

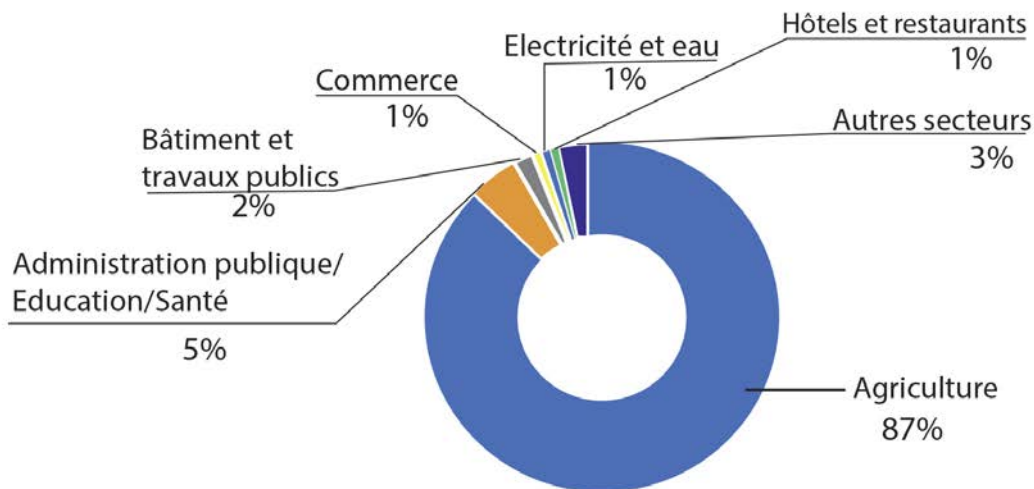
l'hôtellerie et de la restauration. De plus, les indicateurs dérivés permettent de distinguer la consommation d'eau directe et indirecte et de retracer les sources de consommation indirecte d'eau à travers l'analyse du cheminement structurel. Pour cela, la consommation totale d'eau doit être prise en compte dans la planification de l'économie productive du pays

Meilleure gouvernance

L'économie marocaine est ainsi basée sur des secteurs consommateurs dont les demandes en eau se chevauchent lors d'un choc exogène. Le manque ou l'absence d'eau comme principal intrant peuvent conduire ces grands secteurs à un étranglement de leur activité de production, avec des conséquences négatives évidentes pour l'économie dans son ensemble. Dans cette perspective, l'approche économique de l'eau permet de répondre à ces défis liés à cette pénurie de la ressource. L'approche économique

La surexploitation hydrique n'est le propre de la seule agriculture

Figure 2 : Distribution de la consommation directe annuelle en eau par secteur



de l'eau, c'est d'abord une bonne gouvernance. Laquelle gouvernance doit mettre en cohérence les politiques dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, des transports, du développement économique,



La bonne gouvernance se doit de mettre en cohérence les politiques dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, des transports, du développement économique, de la ville...

de la ville... Ensuite, elle articule les politiques nationales aux initiatives locales. Enfin, elle suppose une tarification conçue pour allouer l'eau là où elle est le plus utile et pour inciter les utilisateurs d'eau à en faire le meilleur usage. Dans ce contexte, le HCP affirme la valeur ajoutée certaine d'une politique économique plus large qui prendrait en compte non

seulement les critères de production des agents économiques mais aussi les comptes environnementaux – l'efficacité de l'eau – et permettrait d'adopter une attitude plus prudente à l'égard des secteurs, car leur soutien pourrait mettre en danger les ressources en eau du pays et pourrait même étrangler l'activité productive marocaine. Dès lors, le HCP préconise de compléter cette étude par une analyse plus approfondie de la pression des activités économiques sur les ressources en eau, en l'occurrence une évaluation de la manière dont l'eau est redistribuée entre les secteurs de l'économie en fonction de l'évolution de la demande finale et des besoins techniques en eau des différentes utilisations. En outre, il est également recommandé de procéder à une analyse du volume de l'eau virtuelle et de l'empreinte hydrique au Maroc, autrement dit le commerce de l'eau. Une perspective de poursuite à moyen terme consisterait donc en la mise au point d'un modèle d'équilibre général calculable multirégional permettant la compréhension en détail des mécanismes économiques internes en jeu pour une meilleure gestion de la ressource en eau au Maroc.



Pesticides interdits

Un scandale et des interrogations

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, tels sont les engagements pris par le Maroc quand il a ratifié l'agenda mondial 2030 pour les objectifs de développement durable. Un engagement cependant malmené dans la pratique comme le démontre le dernier scandale d'importation de pesticides hautement toxiques.

Par | **Par Abou Marwa**

Avec sa stratégie « De la ferme à la table », lancée en grande pompe en mai dernier, la Commission européenne se positionne en leader mondial d'une transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus équitables, plus sains et plus respectueux de l'environnement. Pourtant, loin de l'exemplarité promise, elle ferme les yeux sur l'exportation de pesticides jugés bien trop dangereux pour être utilisés dans ses champs. Une récente enquête, réalisée par l'association « Public Eye » et l'unité de journalisme d'investigation spécialiste dans les questions environnementales « Greenpeace Unearthed », démontre que plusieurs pesticides prohibés sur le territoire européen en raison de leur impact néfaste sur l'environnement et la

Objectifs de Développement Durable

Une marche contrariée par la pandémie

santé publique, continuent à être produits puis exportés vers plusieurs pays, dont le Maroc. Pis, ce dernier figure parmi les dix principaux importateurs de ces pesticides interdits et produits par des entreprises européennes en 2018. Selon le travail de Greenpeace qui a épluché d'énormes quantités de données sur ces entreprises européennes afin de synthétiser un tableau qui cartographie les pays producteurs autant que les pays importateurs, le Maroc est le premier importateur africain avec près de 3.900 tonnes de substances dangereuses et interdites -selon les propres critères de l'UE. Au total, ce sont 41 pesticides interdits à l'exportation depuis l'UE en 2018 qui ont cheminé vers le Royaume avec les risques sanitaires ou environnementaux associés à ces substances. Mortels en cas d'inhalation, malformations congénitales, troubles de la reproduction ou du système hormonal, cancer, contamination des sources d'eau potable, toxicité pour les écosystèmes, autant de maux qui cachent à peine la dramatique situation du pays qui se trouve ainsi rabaissé au rang de poubelle pour les géants européens de la chimie. L'analyse des données par pays importateurs indique ainsi que le Royaume se fournit essentiellement en pesticides interdits en Espagne, en Belgique et en Italie. Il s'agit notamment de trois produits dont deux types d'un fumigant de sol de la marque Condor, destinés à la «protection des cultures pour le traitement des nématodes», à la protection du sol ou comme fumigant (la fumigation est l'opération consistant notamment à introduire un gaz dans le sol pour en détruire des organismes vivants dits «nuisibles»). Ces produits, «autorisés par le Maroc» selon le document, contiennent de fortes concentrations de dichloropropène, qui reste un «ingrédient de pesticide interdit». En volume, le Maroc a importé en 2008 des quantités de 1 350 000 kilogrammes et 1 900 000 litres de pesticides contenant de la dichloropropène. Des importations réalisées notamment auprès de l'entreprise espagnole Corteva et l'entreprise belge Kanesho. Aussi, et en raison de la quasi-absence de contrôle, comme de protection des utilisateurs, les niveaux d'exposition, et par



conséquent les atteintes à la santé humaine ou à l'environnement, sont bien plus élevés que dans les pays exportateurs.

Le démenti de l'ONSSSA

Face à un scandale aussi retentissant, l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires a réagi à l'enquête de Greenpeace. Ainsi, l'autorité sanitaire a indiqué via un communiqué que sur les 41 matières actives citées dans le rapport de l'ONG, le secteur agricole marocain n'est concerné que par 8 matières actives dont 4 sont déjà retirées du marché national (Propargite, Atrazine, Carbendazime et Acétochlore). L'ONSSA assure

avoir programmé le réexamen en 2021 du Paraquat, du 1,3-Dichloropropène, du Cyanamide d'hydrogène et du Triasulfuron. Et explique que le 1,3-Dichloropropène, qui représente à lui seul 87% de ces importations, est « utilisé pour la désinfection du sol contre les nématodes bien avant la mise en culture. Ce pesticide est actuellement homologué et utilisé dans plusieurs pays à travers le monde, notamment les USA, le Japon, l'Australie ». Des pays qui font tous partie du club des grands importateurs de pesticides interdits en EU. L'utilisation du 1,3-Dichloropropène est toujours autorisée dans les pays de l'UE « via l'octroi d'autorisations exceptionnelles, notamment dans les pays producteurs de cultures maraîchères et de fruits rouges », poursuit l'autorité sanitaire en précisant que cette substance est actuellement en cours de réexamen en Europe « en vue de son éventuelle réapprobation » sur la base des nouvelles données scientifiques. Entre 2018 et 2020, l'autorité sanitaire a retiré 15 matières actives utilisées comme pesticides du marché national. Il s'agit du Chlorpyrifos-éthyle, Chlorpyrifos méthyle, Dinocap, Amitrole, Trichlorfon, Carbofuran, Propargite, Dichlorvos (DDVP), Methidathion, Iprodione, Diflovidazine, Ethoprophos, Linuron, Propinèbe et certaines préparations contenant le glyphosate. L'ONSSA explique avoir initié en juillet 2020 le processus de réexamen de 10 autres matières actives pour les soumettre à l'avis de la commission interministérielle de mars 2021. Et affirme procéder régulièrement « au réexamen de matières actives. (...) Ceci s'inscrit dans le cadre d'une approche intégrée qui vise l'utilisation rationnelle des pesticides pour contribuer au développement d'une agriculture durable », rassure-t-elle. Pourtant, le Maroc n'est pas à son premier scandale près à cause de l'utilisation d'un pesticide ou un herbicide interdits en Europe. En 2019, alors que l'usage du glyphosate, composante chimique présente dans les produits Roundup de Monsanto et connue pour être un herbicide puissant, faisant débat en Europe et aux Etats-Unis, l'herbicide était toujours utilisé au Maroc. Autant dire

que le sacrosaint principe de précaution est volontairement ignoré par l'ONSSA. Un Office public qui ne réagit que par à coups, c'est à dire lorsque un dossier pourri faisande au point de ne plus pouvoir l'ignorer. Comme ce fut le cas pour les pesticides ingurgités quotidiennement par les Marocains lorsqu'ils préparent le thé ; breuvage national par excellence. Ni la menthe, ni le thé lui-même ne sont exempts de produits cancérigènes. Un avis du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) publié en décembre dernier indiquait que « le problème des pesticides dangereux existe bien au Maroc ».



Des pesticides sont ingurgités quotidiennement par les Marocains lorsqu'ils préparent le thé. Ni la menthe, ni le thé lui-même ne sont exempts de produits cancérigènes.

Pour le Conseil, « si les intrants et pesticides utilisés dans l'agriculture sont importants pour assurer la productivité et la qualité des récoltes, leur utilisation n'est pas suffisamment maîtrisée au regard des normes en vigueur. Ils présentent ainsi un risque avéré sur la santé et l'environnement et contribuent à la dégradation des ressources en eau et des écosystèmes naturels ». Ainsi, au-delà de l'hypocrisie du système législatif de l'UE qui permet aux sociétés agrochimiques de continuer à inonder des pays en développement ou émergents de substances jugées trop dangereuses pour être utilisées dans l'UE, ce scandale pointe également du doigt le décalage entre les annonces du Royaume et la pratique de ses administrations surtout que la réglementation européenne assure que les pays importateurs reçoivent « une information solide et fiable sur les risques de ces substances ». Cela interroge sur la valeur de l'homme et de l'environnement aux yeux de nos décideurs. Qui pour s'en soucier ?



Sommet mondial sur la biodiversité

La restauration des écosystèmes, nouvel impératif dicté par la Covid

Redresser les économies nationales meurtries par la COVID-19 tout en sauvagardant les écosystèmes abîmés par l'activité humaine. Le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, tenu début d'octobre, a mobilisé l'attention de la communauté internationale sur ce sujet en envisageant de mener une « action urgente en faveur de la biodiversité pour un développement durable », thème de la réunion.

Par | **A. Benzroual**

La perte de la biodiversité est la menace principale qui pèse sur l'humanité. La propagation de virus mortels comme le VIH, Ebola ou l'actuelle pandémie COVID-19, toutes transmises aux humains par les animaux, est étroitement liée à la dégradation de la biodiversité par l'homme. Une situation qui a recentré la défense de la biodiversité dans l'agenda international. En tout cas, ce Sommet, le tout premier du genre, a bénéficié d'un intérêt renouvelé surtout que c'est à cause d'une pandémie d'origine animale que la quinzième Conférence sur la diversité biologique (initialement prévue en octobre) a été reportée à mai 2021. La Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (2011-2020) tirant à sa fin, une nouvelle feuille de route se dessine. Le Conseil mondial de la biodiversité a défini, en 2019, ce que cela exigerait, en substance, d'étendre les aires protégées et restaurer les écosystèmes. « L'humanité fait la guerre à la nature, et nous devons changer cette relation », a résumé Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies dans son mot d'ouverture. « Les massifs coralliens en danger, la vie sauvage sur le déclin, la déforestation et les changements climatiques mettent en péril notre existence et nos écosystèmes fragiles, dont nous avons besoin pour vivre », a en effet relevé A. Guterres. Au-delà des engagements des États Membres sur la base de l'Accord de Paris, il a appelé à « davantage d'ambition » et à prendre conscience que la défense de la biodiversité rejoint logiquement les questions économique, sociale et des droits de la personne. « Trop souvent, la santé environnementale est sous-estimée par les autres secteurs », a-t-il déploré en plaidant pour que les solutions fondées sur la nature soient impérativement incluses dans les plans nationaux de développement. Des forêts, des océans, des écosystèmes intacts sont des possibilités pour piéger le carbone, a-t-il poursuivi. Ces solutions sont à portée de main pour sauvegarder l'emploi selon A. Guterres, qui a appelé les gouvernements à prendre en compte les ressources naturelles et la biodiversité comme valeurs économiques et financières, et à les « taxer ». Il a aussi invité la communauté internationale à fixer des objectifs ambitieux tout

en ne laissant personne de côté, notamment les communautés rurales et forestières, et préconisé une pêche et une agriculture durables, dont dépendent bien des peuples autochtones. Appelant à inverser la tendance, et en perspective la prochaine COP de la Convention sur la diversité biologique, le Secrétaire général a souligné qu'un Cadre 2020 de la biodiversité devra permettre de fixer des cibles mesurables et d'incorporer des mesures financières et d'évaluation des résultats.

L'impératif économique

Alors que les gouvernements négocient le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, les tensions entre sauvegarde des économies et



Les massifs coralliens en danger, la vie sauvage sur le déclin, la déforestation et les changements climatiques mettent en péril notre existence et nos écosystèmes fragiles.

sauvegarde de la biodiversité sont vite apparues. Le Groupe des 77 et la Chine a soutenu que la pandémie minera les efforts futurs pour réaliser les objectifs de développement durable. Il a donc appelé la communauté internationale à « accroître la mobilisation des ressources », suggérant en particulier aux pays développés d'augmenter « considérablement » leur engagement financier pour la mise en œuvre d'un cadre mondial pour la biodiversité post-2020 dans les pays en développement. Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), c'est justement la disparition de la biodiversité qui sape les efforts mondiaux de lutte contre la pauvreté et la faim. « Il n'y a pratiquement aucun secteur économique qui ne dépende directement ou indirectement de la biodiversité », a insisté son Directeur, qui a appelé à transformer radicalement les économies et les comportements, en s'assurant qu'ils soient « ouverts, verts et durables ». Et la Secrétaire

Sommet mondial sur la biodiversité

La restauration des écosystèmes, nouvel impératif dicté par la Covid

exécutive de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de rappeler que, pendant le confinement dû à la COVID-19, beaucoup d'écosystèmes avaient « poussé un soupir de soulagement ». Dans la même veine, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a noté qu'on ne se rendait pas toujours compte de l'importance de la nature ni de la valeur des écosystèmes. De son côté, la FAO a souligné le soutien fourni par le système onusien pour la « difficile » intégration de la biodiversité dans les économies et les sociétés, l'ONU aidant notamment les États Membres à l'intégrer dans des stratégies de développement vert. Chaque investissement dans la relève économique



Concilier reprise économique et défense de la biodiversité est du domaine du possible...191 millions d'emplois pourraient être créés d'ici à 2030 grâce aux opportunités commerciales émergentes en lien avec la nature.

doit prendre en compte la biodiversité, a ajouté le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) après avoir demandé de remettre en question l'exploitation sans limites des ressources naturelles: « on pensait pouvoir polluer, polluer pour parvenir à la richesse », mais les trois crises planétaires actuelles (crise climatique, crise de la biodiversité et pollution) montrent que « nous avons tort ». « Si l'on accule la nature, on en paie le prix. » Concilier reprise économique et défense de la biodiversité est du domaine du possible, selon le Forum économique mondial: 191 millions d'emplois pourraient être créés d'ici à 2030 grâce aux opportunités commerciales émergentes en lien avec la nature. A. Guterres a pris l'exemple de l'Afrique, où la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel « a déjà permis de créer 335



INDICATEURS

- 13 millions d'hectares de forêts sont perdus chaque année,
- 1 million d'espèces risquent l'extinction et de nombreuses espèces ont perdu jusqu'à 60% de leur population en 50 ans.
- 70% des traitements anticancéreux proviennent de la nature.
- 50% du PIB mondial, soit 44 000 milliards de dollars, émane de la nature

000 emplois ». Le Président du Fonds mondial pour la Nature (WWF International) est allé plus loin: Une transition positive pour la nature « pourrait générer jusqu'à 10 milliards de dollars en valeur commerciale annuelle et créer près de 400 millions d'emplois au cours de la prochaine décennie » si les conditions sont remplies.

Le Maroc de la partie

Dans son intervention au nom du Maroc à l'occasion de ce sommet, Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, s'est joint à la communauté internationale pour plaider en faveur d'une action mondiale urgente pour faire face à la détérioration inquiétante de la

biodiversité qui menace les écosystèmes à travers la planète. Le contexte actuel marqué par la Covid-19 a rappelé à quel point la santé humaine et la nature sont intrinsèquement liées, a noté N. Bourita ajoutant que la protection des écosystèmes à travers la préservation de la biodiversité constitue, en effet, un moyen de prévention et de lutte contre la pandémie. Si l'attention mondiale se concentre, actuellement, sur les conséquences de la crise sanitaire, la biodiversité ne doit pas pour autant perdre de sa primordialité, a rappelé le chef de la diplomatie marocaine. « La protection des écosystèmes n'est pas seulement une nécessité, c'est une urgence », a-t-il insisté, soulignant que les données sur la dégradation de la biodiversité dans le monde sont « vertigineuses », et ne doivent « pas seulement interpeller notre conscience, elles doivent appeler à l'action ». A ce titre, il a appelé à ce que la question de biodiversité sorte de l'agenda multilatéral pour trouver son équivalent dans le cadre d'une action collective concertée, d'une coopération solidaire et d'un mode de vie humain durable susceptible d'arrêter l'hémorragie actuelle. Le ministre a saisi cette occasion pour rappeler les actions du Royaume pour la protection de sa biodiversité à l'image de la Stratégie et le Plan d'action national pour la diversité biologique, ainsi que l'Évaluation nationale de la biodiversité et des services écosystémiques. Et fait observer que le Maroc a lancé, en février 2020, deux nouvelles stratégies baptisées « Génération Green 2020-2030 » et « Forêts du Maroc », visant, entre autres, la consolidation des acquis et l'implication de l'ensemble des acteurs dans la préservation de la biodiversité, tout en précisant que dans la même optique, un projet phare de plantation de 10.000 ha d'Arganier, sur une période de 6 ans a démarré, avec une enveloppe totale de 49,2 millions de dollars, cofinancée par le Royaume et le Fonds Vert pour le Climat. Le Maroc s'est également engagé à présenter à l'Assemblée générale des Nations-Unies un projet de résolution visant la proclamation d'une journée internationale de l'Arganier, plante endémique, symbole de sa biodiversité ancestrale, a-t-il

encore rappelé. Conscient que la biodiversité est un patrimoine universel indivisible, le Maroc s'est joint aux autres pays africains pour placer sa préservation au cœur de l'opérationnalisation des trois Commissions climat, issues du Sommet africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale, tenu en marge de la COP22 de Marrakech. Et de regretter que le continent africain, dont les écosystèmes revêtent une importance mondiale, ne reçoit pas la totalité des dividendes découlant de son capital naturel, expliquant que la biodiversité de l'Afrique connaît un déclin alarmant. La surexploitation et la dégradation entraîneront la perte de 50 % des espèces d'oiseaux et de mammifères, et de 20 à 30 % de la productivité de ses lacs d'ici la fin du siècle. Enfin le ministre a annoncé que le



Le Maroc a introduit parmi ses priorités, la mise en place d'une bonne gouvernance, la promotion des partenariats, l'élaboration d'une cartographie intelligente de la biodiversité, ainsi qu'un système de contrôle et de prévention.

Royaume a introduit parmi ses priorités, la mise en place d'une bonne gouvernance, la promotion des partenariats, l'élaboration d'une cartographie intelligente de la biodiversité, ainsi qu'un système de contrôle et de prévention. Compte tenu également de l'importance de la biodiversité dans le développement socioéconomique du Maroc, des efforts considérables ont été consentis aussi bien en termes de refonte du cadre juridique, que sur le plan stratégique par la mise en place de la stratégie nationale du Développement Durable qui a consacré un des sept enjeux à « l'amélioration de la gestion et de la valorisation des ressources naturelles et le renforcement de la conservation de la biodiversité ». Le Maroc ambitionne de faire de la biodiversité un pilier du développement durable et du bien-être de la société.



La pandémie a désarticulé la culture

Un pays sans culture est condamné à l'errance, voire l'extinction

Il est encore difficile de pouvoir mesurer l'ampleur des dégâts causés aux sociétés par la pandémie du nouveau coronavirus. Mais ce qui est certain, c'est que l'univers de la culture et de la création ont particulièrement souffert de la dynamique de distanciation et d'isolement.

Par | **Abderrahmane El maleh**

Le monde de la culture peine à retrouver ses repères en ces temps de pandémie. Même si les canaux de communication n'ont pas été oblitérés, les réseaux sociaux ayant pris le relai dans bien des cas, il n'en reste pas moins que les rencontres culturelles ont été réduites à peau de chagrin. Musées, cafés littéraires, salles de cinémas, théâtres, places publiques... Tous ces espaces qui grouillaient de « vie culturelle » ont été réduits à des feuilles mortes. En attendant des jours meilleurs. S'il est particulièrement difficile de quantifier les drames sociaux qu'endurent ce qu'il convient d'appeler « intermittents du spectacle », il est louable de souligner que des efforts ont été déployés par les pouvoirs publics pour venir en aide aux acteurs de « l'industrie culturelle ». Certes, les moyens mobilisés restent modiques face à l'ampleur des dégâts attendus. Au ministère de la Culture, on a tenté de sauver les meubles en volant au secours des artistes encartés. Quelques millions de dirhams ont ainsi été distribués à des vedettes connues et reconnues... Et dans le lot des bénéficiaires, on y a signalé aussi d'illustres « inconnus ». Un revers de la médaille qui a été dénoncé en son temps. Cependant, il est tout aussi évident que l'univers de l'animation culturelle ne se calcule pas dans le pays à l'aune des « encartés ». Des cohortes d'artistes qui font la richesse de l'animation populaire ont été ignorées. Ce qui renforce la frustration des uns et la colère des autres. En attendant, on est dans l'expectative. Une

attente qui fait craindre « le jour d'après ». Nul besoin de signaler que le coup de barre sera durement supporté par les survivants à la Covid-19. Dès lors, de quoi sera faite la sortie post-pandémie ? A ce sujet, personne n'ose en imaginer la nature, ni s'évertuer à lire dans le marc. La culture, dans la plus large acception du terme, aura bu la tasse. Et les plus optimistes qui naviguent dans cet univers se rongent les doigts jusqu'au sang... Au regard de la place qui échoit au secteur de la culture dans le débat public. L'incongruité le dispute, bien entendu, à la pauvreté.

De quelle projection pourrait-on parler à l'heure où la jeunesse du pays, creuset de la consommation culturelle par excellence, se détourne du savoir livresque en étant livrée à elle-même. A charge pour les industries culturelles envahissantes, celles que les GAFAM serinent dans l'indifférence générale, de prendre le relai pour (dé)former l'inconscient collectif. Au ministère de la Culture, on ne se fait pas d'illusions sur l'avenir. Surtout lorsque les chiffres froids égrenés par Othmane El Ferdaous lui-même, jettent l'effroi : 44 % des jeunes marocains ne disposent pas de 10 livres chez eux ! Pour le ministre, « la crise de la lecture au Maroc pose un problème dont souffre la jeunesse marocaine ». Mais que faire pour corriger une telle trajectoire des plus mortifères à l'heure où le pays est dans l'incapacité de fournir un contenu qui rivalise avec les géants du net ? Par quel bout devrait-on commencer pour tenter d'inverser une tendance qui



De quelle projection pourrait-on parler à l'heure où la jeunesse du pays, creuset de la consommation culturelle par excellence, se détourne du savoir livresque en étant livrée à elle-même.

Au ministère de la Culture, on ne se fait pas d'illusions sur l'avenir. Surtout lorsque les chiffres froids égrenés par Othmane El Ferdaous lui-même, jettent l'effroi : 44 % des jeunes marocains ne disposent pas de 10 livres chez eux !

La pandémie a désarticulé la culture

Un pays sans culture est condamné à l'errance, voire l'extinction

s'avère aussi lourde que déstabilisatrice ? Certes, la promotion de la lecture auprès des enfants constitue un investissement majeur pour l'avenir. Le ministre en est convaincu, lui qui met aussi l'accent sur la nécessité de promouvoir la culture de la lecture à même le cercle familial. Mais le responsable politique ne dépasse pas le simple constat qu'il établit. L'encouragement de la lecture nécessitant des actions transversales dans lesquelles nombre de départements ministériels devraient s'impliquer. Car le livre reste cher au Maroc. Et nul ne saurait encourager la lecture sans penser d'abord à réduire les taxes qui contribuent à rendre l'acquisition d'un tel bien difficile. Plus, qui aiguise l'appétit pour la lecture si ce n'est l'école et le corps professoral en charge d'éduquer la jeunesse ? Un débat devrait sans doute s'ouvrir sur cette question cruciale à l'issue de la pandémie. Surtout que l'enseignement par voie distancielle

n'a en rien arrangé les choses au regard du recours aux artefacts sur lesquels repose l'hégémonie culturelle des GAFAM. Mais en attendant, il est aussi important que la Culture envisage une autre politique plus attrayante en matière de gestion des maisons de jeunes. Il ne suffit pas de déplorer le manque de ressources humaines aptes à encadrer les maisons des jeunes qui coûtent bonbon à l'État. Mais plutôt d'agir au mieux pour ré-allouer les millions de dirhams mobilisés là où il faut. Et de sonder les pistes des partenariats public/privé pour mieux faire, certes, mais aussi pour faire plus. N'est-il pas dramatique pour un responsable de lire qu'en 2019, 66 % des enfants marocains âgés de 10 ans étaient dans l'incapacité de lire et comprendre un texte simple, soit un pourcentage inférieur de 2,5 points à la moyenne régionale du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de 10,7 points à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, souligne un rapport de la banque mondiale ? Sans aligner les chiffres qui renseignent sur les dégâts causés par un lâchage systémique de ce qui fait aussi bien l'homme, que la vie en société, il est évident que les pistes à emprunter pour corriger les distorsions établies invitent aussi à faire le deuil d'un système qui a « chosifié » le citoyen. La logique libérale qui a guidé des choix économiques aux retombées socio-culturelles si catastrophiques devrait céder la place à une autre dynamique



qui place l'Homme au centre de tout. Avec le recul, les dégâts engendrés par le diktat de l'ajustement structurel promu par les institutions financières internationales s'avèrent si évidents pour inviter à une reprise en main sérieuse de l'avenir du pays. Car sans politique culturelle digne de ce nom, il ne faut pas s'attendre à un quelconque miracle. Lâche, le lien social gagnerait certainement à être retissé sur de nouvelles valeurs où la famille, comme l'école, agissant dans un bel ensemble comme un ferment, ont des rôles cardinaux à jouer. La culture se nourrit certainement de ces substrats, comme l'inverse est vrai. Dès lors, toute politique culturelle ne doit oblitérer ni le rôle formateur de l'école, ni détruire le socle familial qui construit, en partie, l'individu. Il n'est évidemment pas un luxe



La logique libérale qui a guidé des choix économiques aux retombées socio-culturelles si catastrophiques devrait céder la place à une autre dynamique qui place l'Homme au centre de tout.



d'encourager les familles à disposer d'une bibliothèque, ni une fatuité que d'exiger la requalification de l'école. Car un pays sans culture est condamné à l'errance. Pour ne pas dire, tout bonnement, à pire : l'extinction. Tout cela exige des démarches marquées de ruptures, certes, mais aussi de projections stratégiques aussi courageuses qu'ambitieuses. Car rien ne vaut la construction d'un citoyen plein et entier. Un citoyen pétri de culture, capable d'assimiler l'épaisseur de son histoire et de se projeter, sans le moindre complexe, vers le futur. La culture et les industries qui s'y rattachent jouent un rôle déterminant dans ce sens. Croire le contraire, en ne privilégiant que l'homo economicus, relève de l'hérésie. Nul besoin de s'appesantir sur les dangers de l'éclatement de la personnalité qui proviennent aussi bien d'un trop

plein d'acculturation que d'une fragilisation face aux diverses tentations suicidaires. S'il est évident qu'au niveau ministériel on s'échine à vouloir rendre aussi efficace que pertinent un écosystème lié aux industries culturelles qui puisse favoriser l'offre, il est évident que cette démarche, pour courageuse qu'elle soit, pêche par un excès d'optimisme. En ne se focalisant pas sur le destinataire final : le citoyen marocain. C'est vers lui que doivent se focaliser tous les efforts et que doivent être imaginées toutes les passerelles porteuses. L'affaire, il est vrai, dépasse le seul département de la Culture. Elle déborde sur la stratégie de développement de la nation. Attendons de voir ce que recommandera la Commission Benmoussa et le nouveau modèle de société qu'elle entend faire partager avec tous les Marocains...



L'affaire, il est vrai, dépasse le seul département de la Culture. Elle déborde sur la stratégie de développement de la nation. Attendons de voir ce que recommandera la Commission Benmoussa et le nouveau modèle de société.

Rien ne vaut la construction d'un citoyen plein et entier. Un citoyen pétri de culture, capable d'assimiler l'épaisseur de son histoire et de se projeter, sans le moindre complexe, vers le futur.



Gouvernance

Une «com'» de l'après coup du ministre de la Culture

Othman El Ferdaous, ministre de la Culture, a tenté de couper court à la polémique sur une subvention exceptionnelle accordée aux artistes en 2020. Sur Facebook, il se défend et explique les critères de cette aide spéciale, dans le contexte du Covid-19. Une communication qui intervient après coup...

Par | **Lamiaa Mahfoud**

Othman El Ferdaous tente de couvrir le feu qu'il a mis en scène en volant au secours des artistes en proie au désespoir en cette période de pandémie. Il a réagi, quatre jours après, aux multiples critiques essuyé par le programme exceptionnel de soutien au monde de la culture. La toile s'était enflammée autour de cette subvention exceptionnelle dont les critères, comme les bénéficiaires, ont fait tiquer plus d'un. A l'instar de Latifa Raâfat qui tout en n'ayant pas postulé pour cette aide, a tout de même critiqué la démarche ministérielle qui manque de discernement. Ou encore de Nouamane Lahlou qui a décidé de ne pas encaisser la subvention de 160.000 dirhams qui lui a été accordée, à charge pour le ministre de la Culture de reverser entièrement au Fonds Covid-19. Tentant d'éteindre le feu de la critique, le ministre de la Culture, a apporté, après coup, « ses éclaircissements » publiés jeudi 1er octobre, sur Facebook. Le ministre y défend la teneur de cette liste, et souligne que « le cahier des charges, publié en juin 2020, a clairement explicité deux priorités de sélections pour les trois commissions (théâtre, musique, arts plastiques) ». Pour légitimer son action, O. El Ferdaous précise qu'un intérêt particulier a été en

premier lieu accordé aux projets auxquels participent un nombre important de détenteurs de cartes d'artistes, qui ne sont pas fonctionnaires, avec, en moyenne, une dizaine de bénéficiaires pour chaque projet musical ou théâtral. Autre critère avancé par le ministre: celui d'accorder un intérêt particulier aux porteurs de projets n'ayant pas bénéficié d'un soutien de l'Etat. « Plus de 80% des 459 porteurs de projets retenus en 2020 n'avaient pas bénéficié d'un soutien en 2019 », rappelle le ministre. Tout en précisant que ces subventions accordées entrent dans le cadre d'une aide exceptionnelle déployée pour aider les artistes à affronter les répercussions de la crise sanitaire du Covid-19. « Les dispositifs transversaux mis en place grâce au Fonds Covid19 ont certes permis à plus de 3.700 détenteurs de cartes d'artistes (anciennes ou nouvelles) de bénéficier des dispositifs TadamonCovid (Ramed et informel), soit un taux d'acceptation des dossiers de 70%. Mais l'ampleur des dommages portés au secteur artistique par le coronavirus ont conduit le ministère à mobiliser le Fonds National pour l'Action Culturelle pour lancer un appel à projets artistiques (doté de 39 millions de dirhams, Ndlr) », note O. El Ferdaous. Rappelant que le montant des



O. El Ferdaous précise qu'un intérêt particulier a été en premier lieu accordé aux projets auxquels participent un nombre important de détenteurs de cartes d'artistes, qui ne sont pas fonctionnaires, avec, en moyenne, une dizaine de bénéficiaires pour chaque projet musical ou théâtral.

subventions accordées aux artistes a beaucoup évolué, étant passé de 16,7 MDH en 2014, à 36,7 MDH en 2020, O El Ferdaous a cherché à rassurer en annonçant que le département qu'il chapeaute travaillait à la dématérialisation du processus d'appels à projets, afin d'améliorer les modes de communication avec l'ensemble des parties prenantes. En soulignant que la politique de soutien de l'Etat aux arts est perfectible, et que les appels à projets ne pourront en aucun cas remplacer une généralisation de la couverture sociale pour tous, lancée par le Roi, le ministre aura-t-il réussi à étouffer le tollé qu'il a soulevé?



Pour sauver l'industrie culturelle

Brahim Mazned mise sur le numérique

Entre annulation des manifestations culturelles et fermeture des espaces artistiques, l'industrie culturelle marocaine a subi de plein fouet les effets de la pandémie de Covid-19. Sans vouloir, pour autant, s'enliser dans la crise ni cesser d'enchanter les amoureux de l'art, certains artistes et professionnels se sont sitôt adaptés en misant sur le numérique.

Par | **Lamiaa Mahfoud**

Concerts en ligne, expositions virtuelles, ou encore films gratuitement accessibles sur la toile sont autant de formules qui ont été adoptées dès le déclenchement de la pandémie au Maroc avec parfois une touche de solidarité et de charité lesquelles ont rencontré un large écho sur les réseaux sociaux. Une sorte de résilience culturelle face à des circonstances très singulières, mais aussi et surtout une manière de repenser l'organisation des événements culturels, ne serait-ce que le temps de la pandémie, et dont les opérations de report ou des annulations en cascade ont entraîné dans leur sillage des pertes non négligeables en termes d'emploi et de création de la valeur. Ces concepts dont certains existent même avant la crise de coronavirus, particulièrement à l'étranger, sont au goût de plusieurs mélomanes, cinéphiles et autres passionnés des arts. Joignant l'utile à l'agréable, ils permettent de préserver ce lien entre artistes et public, sans enfreindre les règles de la distanciation sociale. Certains y trouvent une occasion d'exprimer et partager bonheur et émotion durant cette crise si épouvantable, tandis que pour d'autres, ces nouveaux champs de production culturelle ne pourraient jamais remplacer la magie du spectacle vivant sous toutes ses formes d'expression artistique et culturelle. Brahim El Mazned, Directeur fondateur de Visa For Music, assure que les artistes et les

professionnels du secteur culturel ont fait preuve de créativité et d'adaptation en créant des formats d'activités culturelles et artistiques qui maintiennent une dynamique créatrice d'une valeur, aussi minime qu'elle soit. "C'est vrai que le numérique a rendu le spectacle accessible pendant le confinement et a permis aux artistes de se réinventer. Mais malheureusement, le spectacle vivant souffre déjà de fragilité structurelle et on ne peut pas limiter son rôle dans ce changement vers le numérique", confie B. El Mazned à la MAP "Cette crise nous confirme que le numérique ne pourra jamais remplacer l'émotion du live et la rencontre directe entre un artiste et ses spectateurs", affirme B. El Mazned, également Fondateur de l'agence culturelle Anya. Le digital change le processus de la création artistique de la production à la diffusion, en modifiant également le rapport de l'artiste avec son public, observe-t-il, précisant que le numérique est un outil à développer, à maîtriser et à intégrer dans les stratégies de communication, comme complément au spectacle vivant. Pour redynamiser et redonner une nouvelle image à l'espace collectif, il faut également donner à la culture des places autres que celle d'Internet et celui de l'univers digital, estime notre interlocuteur, qui est par ailleurs directeur artistique du Festival Timitar des Musiques du Monde, une manifestation principalement dédiée à la culture amazighe. Certes, les acteurs culturels



Brahim El Mazned, Directeur fondateur de Visa For Music, assure que les artistes et les professionnels du secteur culturel ont fait preuve de créativité et d'adaptation en créant des formats d'activités culturelles et artistiques qui maintiennent une dynamique créatrice d'une valeur, aussi minime qu'elle soit.

Pour redynamiser et redonner une nouvelle image à l'espace collectif, il faut également donner à la culture des places autres que celle d'Internet et celui de l'univers digital.

La privatisation du monde

Le paradoxe de l'humanité

et les artistes devront s'adapter aux nouvelles réalités et accepter de se produire différemment, dans d'autres lieux adaptés et devant un public limité. Les artistes ont toute la capacité pour s'adapter à ces nouvelles réalités, quelle que soit leur nature ou leur capacité (petites salles, cafés littéraires, écoles...), avec des formats plus adaptés, rassure-t-il. Par ailleurs, B. El Mazned a relevé que la culture qui joue un rôle essentiel dans le développement humain en tant que levier d'intégration sociale, "ne doit pas passer à la trappe en ces temps de crise". A cet égard, il invite à repenser l'organisation d'activités à travers l'invention de nouveaux lieux de spectacles comme les établissements scolaires, les jardins publics, les hôpitaux, ou encore les établissements

pénitentiaires. Aux yeux de ce membre de la Banque d'expertise UE/UNESCO, la pandémie de Covid-19 a mis à genoux beaucoup de secteurs, y compris celui de la culture. C'est une crise inédite qui a non seulement impacté notre région, mais le monde entier. En effet, les derniers chiffres de la Fédération des Industries Culturelles et Créatives (FICC) en disent long sur cette agonie dont a été victime le secteur de la culture. Ce sont environ 100.000 emplois qui ont été directement impactés par cette crise sans précédent, alors que près de 1.100 entreprises ont accusé 70% de baisse de leur chiffre d'affaires en moyenne. L'impact économique de cette crise est ainsi estimé, par la Fédération qui relève de la CGEM, à de 2 milliards de dirhams pour le secteur des

industries culturelles et créatives. A l'échelle mondiale, la pandémie de Covid-19 a eu un impact sur 95% des 60.000 musées dans le monde, alors que les pertes pour l'industrie cinématographique mondiale, à titre d'exemple, sont estimées à plus de 10 milliards de dollars US, selon l'Unesco. Autant dire que la crise sanitaire que nous vivons a non seulement mis en évidence l'importance de la culture en tant que mode sublime d'expression de l'humanité, mais également comme vecteur clé du développement économique et social. Le secteur culturel et créatif se doit encore de faire montre de résilience sans égal face à cette pandémie si particulière, en donnant de nouvelles dimensions à la façon d'investir et de créer la valeur dans le secteur.

VISA FOR MUSIC

Pas de visa pour la musique en temps de coronavirus

Visa For Music a annoncé le maintien de son édition 2020, relevant que l'événement se déroulera du 18 au 21 novembre prochain. Cette année, malgré la pandémie de la Covid-19, Visa for Music "maintient son engagement et revient le temps d'une édition +déconfinée+", indique mercredi un communiqué des organisateurs. L'organisation de l'événement sera adaptée au contexte actuel, avec diffusion digitale de concerts et un programme de conférences, de formations et d'ateliers dans le strict respect des mesures sanitaires, précise la même source, ajoutant que les circonstances ne permettront pas la tenue de concerts en live, mais le festival sera l'occasion d'enregistrer des capsules vidéo pour une vingtaine de groupes marocains et résidents au Maroc. Suite à l'appel à candidature lancé en février dernier, les artistes nationaux sélectionnés seront pris en charge à Rabat pour bénéficier d'un enregistrement de capsules vidéo réalisées par Visa For Music, toujours dans le souci de favoriser et promouvoir le rayonnement et le développement des artistes marocains, d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel difficile pour le secteur de l'industrie culturelle, fait-on savoir.

PEU RAGOÛTANT CE BOUILLON DE CULTURE, LÀ !

— Par | **Said Akechmir** —

De guerre lasse, nombre d'acteurs de la scène culturelle ont chargé le ministère de bien des maux qu'un Othmane El Ferdaous a intérêt à soigner pour éliminer la gangrène qui affecte le département qu'il chapeaute depuis à peine quelques mois. Certes, le ministre n'est pas la cible privilégiée des attaques en règle menées contre les prétendus représentants d'un tel département réputé être le parent pauvre des arbitrages budgétaires. Même s'il a subi un matraquage en règle depuis qu'il a débloqué une aide d'urgence aux artistes qui crèvent la dalle en cette période de pandémie. Le pauvre, il doit bien l'avoir sentie, et jusqu'aux tréfonds de lui-même, la tornade suscitée par la liste des bénéficiaires qu'il a mis en avant en croyant bien faire. Comme quoi, la transparence a bien des défauts... Surtout lorsque les règles du jeu, peu claires, gardent bien des zones dans l'ombre. Une première leçon à retenir en prévision de ce qui reste à faire. Car il ne faut surtout pas que la fronde tétanise l'action du ministre, le monde de la culture ayant cruellement besoin d'être supporté... Ne serait-ce que pour que la vie continue. Mais là où le bat blesse, c'est lorsqu'on prend pour de l'argent comptant tout ce qui a été dévoilé par des artistes soutenus bien avant l'arrivée aux affaires d'O. El Ferdaous. Que confirment ces témoignages déballés au grand jour ? Que le département de la Culture n'est pas meublé que d'anges qui vous veulent du bien ! Nombre de délégués ont été mis au pilori au motif qu'ils conditionnent tout déblocage de l'aide publique à la générosité du bénéficiaire. En d'autres termes, les murs des délégations de la Culture couvent des ripoux qui n'hésitent

pas à se faire du beurre sur le dos des acteurs culturels. Mais de quoi ce «bouillon de culture» est-il le nom ? La réponse est vite trouvée : la théorie du ruissellement prend toute son ampleur lorsqu'il s'agit de la corruption qui fait tourner la culture. Et c'est bien à ce niveau-là que l'actuel ministre est attendu. La tâche est immense puisqu'il s'agit d'élaguer, d'éliminer les branches pourries... Bref, c'est du grand nettoyage qu'il est question. La question qui se pose dès lors serait de savoir si O. El Ferdaous est capable de réaliser, même par devers lui, la rupture qui s'impose. C'est-à-dire en s'interdisant de reproduire les us de ses prédécesseurs. Lesquels s'empressaient de fermer les placards sur les cadavres hérités et d'enfourer la poussière sous les tapis bien moelleux de la fonction. Par les temps de la Covid-19, le département a cruellement besoin d'être aéré. C'est de la sorte que l'on éliminera tout le legs chargé d'air vicié qui empêche toute oxygénation, salvatrice au demeurant, de la Culture. Le ministre doit faire des choix. On le plaint déjà au regard des résistances qu'il aura à gérer. Mais n'est-il pas opportun de mettre un terme final à la politique de «dhan sir isir» que nombre de pantouflards ont choisi comme raison d'être ? C'est de l'huile de coude que le ministère a tant besoin pour redonner au secteur toute l'aura que la Culture, dans toutes ses nobles expressions, exige aujourd'hui, comme demain. Pour réussir ce challenge, nul besoin de rappeler que c'est de la culture de l'effort, celle qui doit être tripale chez tout fonctionnaire qui se respecte, que le département a besoin. Et nullement celle de la facilité qui pousse nombre de ripoux à monnayer leur statut... Encore une dure leçon à méditer. Mais qui ne tente rien n'a rien !



Le dernier souffle de M. Melehi...

Un grand maître de l'art moderne s'en est allé

Le plasticien Mohamed Melehi, figure de proue du mouvement de la figuration moderne, s'est éteint à Paris le 28 octobre, à l'âge de 84 ans. Les ondulations de la Covid-19 ne l'ont pas épargné.

Par | **Abderrahmane El maleh**

Ceux qui ont connu M. Melehi gardent de lui l'image inaltérable de l'artiste accompli et génialement simple. Ni la notoriété qu'il a pu atteindre à la sueur de son front, ni les chiffres qui s'allongent pour estimer ses œuvres, n'ont réussi à le prendre en défaut. Figure emblématique de l'art pictural marocain, le défunt qui a laissé une génération d'inspirés, au moins, et des affidés de la sensualité ondulatoire qui expire de ses toiles, restera comme un symbole dans la patrie qui l'a vu naître.

C'est en 1969 que le maëlström artistique dans lequel il baignait alors l'a conduit à Marrakech pour monter, avec la complicité d'autres artistes marocains, une exposition dans les rues. Ce n'est pas le « street art », mais c'est tout comme. Sauf que les peintures accrochées aux murs de l'ancienne médina signaient une « Exposition-Manifeste » contre un « salon » officiel d'art marocain organisée dans la capitale des Almoravides. « Nos œuvres étaient sur la place Jemaa el-Fnaa pendant une semaine, exposées au soleil et au vent. C'était un message idéologique sur ce que pouvait être l'art » avait déclaré M. Melehi. L'époque qui se prêtait à ce genre de manifestations ne manquait pas de « Souffles ». N'étant pas partisan de l'art pour l'art, le plasticien en-

gagé ne pouvait que croiser la sensibilité d'intellectuels engagés tels Abdellatif Laabi. Mais pas que... A. Laâbi qui, en 1966, a fondé Souffles, revue devenue un phare de la contestation, était tombé sous le charme de M. Melehi. Sa première « Une » était ornée d'un soleil noir, la tête de mât écrite dans une police futuriste sans empattement. En 1972, le trimestriel a été interdit.

Il y a lieu de rappeler que huit années après l'indépendance, M. Melehi a retrouvé le Maroc en état d'urgence. « L'atmosphère politique était très tendue. Les gens essayaient de revendiquer leur liberté et une démocratie élargie. » Le plasticien pensait que l'art avait un rôle à jouer dans ce domaine. Cela a également fourni un moyen sûr de protester et de résister. L'artiste voulait aussi défendre la cause de ses confrères, par le biais notamment de sa brève maison d'éditions Shoof. En 1971, avec les poètes Mostafa Nissaboury et Tahar Ben Jelloun, il fonde la revue d'art et de littérature Intégral.

En compagnie de Farid Belkahlia et Mohammed Chabâa, il a cherché à développer un modernisme qui ne se contentait pas de reproduire l'esthétique occidentale qu'ils avaient vue à l'étranger, mais aussi des richesses de la culture locale. En Amérique, Melehi avait été inclus dans l'exposition de 1963 Hard

Edge and Geometric Painting and Sculpture au MoMA. « La peinture hard-edge m'a fait redécouvrir l'abstraction inhérente à l'art islamique », a-il confessé. « L'art marocain a toujours été dur » reconnaissait-il. Prenant un poste d'enseignant à l'école d'art de Casablanca, où F. Belkahlia était directeur, M. Melehi a encouragé ses élèves à faire des excursions pour étudier l'artisanat et l'architecture berbères. « Ma question était : que pourrions-nous trouver au Maroc qui soit une expression du modernisme ? » M. Melehi a suivi une formation d'artiste à la Royal Academy of Arts de Séville. En 1962, il se rendit à New York lorsqu'il décrocha une bourse pour étudier à l'Université Columbia. Son atelier avoisinait celui de l'artiste pop Jim Dine. De cette époque qui faisait la gloire de la galerie Leo Castelli, des traces inestimables de l'artiste, à l'époque austères, restent dans les mémoires. Et chez les collectionneurs.

En 1978, M. Melehi devient la locomotive du Moussem d'Asilah, un festival culturel international cofondé avec un autre enfant de la ville, Mohamed Benaïssa. Acteur culturel de talent, le plasticien qui a laissé filer son dernier souffle à Paris restera dans les annales comme un Marocain d'une fierté maladive. Cela grandit l'artiste dont l'altérité est sacerdotale. Repose en paix !



La privatisation du monde

Le paradoxe de l'humanité

La société mondiale a multiplié les niveaux de hiérarchisation du pouvoir, des pouvoirs, et les a dotés de formes d'expression innombrables, dont certaines imperceptibles pour le commun des mortels. Chaque personne croyant posséder un pouvoir quelconque trouve facilement, spontanément, inconsciemment ou consciemment, un moyen de l'exercer... sans que, souvent, les autres ne s'en aperçoivent, ou le contestent un moment, s'ils s'en aperçoivent.

Par | **Abderrahmane El maleh**

Trop de propriété privée –trop de richesse- a rimé avec pouvoir depuis Mathusalem, alors même qu'il n'y avait ni hiéroglyphes, ni pictogrammes, ni écriture. La propriété privée a peut-être été inventée par Homo Sapiens-Démens, et comme lui, elle revêt cette double nature, cette ambivalence qui fait qu'elle sert à la fois le bien et le mal. Trop, c'est mal ; par définition. L'instinct de pouvoir (survivre, se défendre, attaquer) peut être décelé avant même l'avènement Homo Sapiens-Démens, à l'ère de la pierre polie, la pierre taillée et la fabrication d'autres armes rudimentaires... avant la délimitation des premiers territoires groupaux, avec leurs ressources, notamment en eau, pour des établissements permanents (huttes) en forêt ou dans des grottes naturelles ou creusées.

La tendance "homo sapiens-démensienne" (démence ?) à s'approprier peu à peu des pans de plus en plus vastes (quantité), importants (qualité), de la nature, collectivement, par l'instinct territorial, individuellement, par l'instinct de pouvoir, etc. Les religions, dans le sens large de croyance ou foi en une autre vie après la mort, et en des êtres ou entités transcendants, des dieux, bénéfiques, maléfiques ou les deux (autre ambivalence), ont poussé cette tendance de plusieurs crans. Les religions monothéistes non révélées (Pharaon-Dieu par exemple) et révélées, telles qu'interprétées par les hommes, l'ont pous-

sée à l'extrême. L'accumulation de la richesse privée (concentration de la propriété privée) et les moyens, techniques, subterfuges, etc. juridiques, moraux, éthiques pour ce faire, légitimes ou non car, juridique n'est pas toujours synonyme de légitime, preuve en sont les lois iniques, entre autres, preuve supplémentaire de l'ambivalence de l'Homme, s'instituent (donnent lieu à des institutions) au cœur du pouvoir, des pouvoirs sur la nature et sur les hommes, jusqu'à supplanter et commander le(s) pouvoir(s)/puissance(s) physique(s) (militaire) et celui du Savoir. Savoir n'est plus forcément et toujours Pouvoir. Le savoir peut être acheté, commandé, orienté, dirigé, infléchi, gonflé, travesti, instrumentalisé, etc. par la trop grande propriété privée, autrement la richesse autrefois qualifiée d'ostentatoire, d'immorale, scandaleuse, etc., par des institutions, même religieuses, aujourd'hui devenues elles-mêmes parties à cette trop grande richesse matérielle. Parmi les subterfuges juridiques occultant le caractère et l'étendue de propriété privée certaines acquisitions de titres de propriété de biens apparents, et ne faisant pas mention d'autres, bien enfouis sous les premiers. L'achat ou le bail de longue durée, de terres africaines (ou autres), immenses et fertiles, quelquefois propriétés collectives de communautés humaines depuis des générations, voire des temps immémoriaux, par des pouvoirs de l'argent, quelquefois alliés à des pouvoirs



Savoir n'est plus forcément et toujours Pouvoir. Le savoir peut être acheté, commandé, orienté, dirigé, infléchi, gonflé, travesti, instrumentalisé, etc. par la trop grande propriété privée, autrement la richesse autrefois qualifiée d'ostentatoire, d'immorale, scandaleuse, etc.

L'instinct de pouvoir (survivre, se défendre, attaquer) peut être décelé avant même l'avènement Homo Sapiens-Démens, à l'ère de la pierre polie, la pierre taillée et la fabrication d'autres armes rudimentaires...

La privatisation du monde

Le paradoxe de l'humanité

politiques ou simplement leurs dédoublements, avec l'acquisition de pouvoirs locaux/nationaux incompétents, naïfs, ou connivents, ne concerne pas que le sol agricole ainsi arraché à des communautés qui en vivaient, tout en respectant la nature, l'environnement, pour servir les besoins effrénés de l'accumulation des richesses, l'expansion de la propriété privée, l'instinct insatiable de pouvoir. Cet achat/bail vise les richesses du sous-sol en eau, notamment mais pas exclusivement. Si lesdites autorités locales/nationales ignorent l'existence de ces richesses, alors le Savoir, occulté par l'acquéreur, est un savoir asservi à un certain pouvoir, une arme traîtresse immorale. Sinon, il y a complicité, connivence, etc., autres formes d'asservissement au Pouvoir. Au terme du bail, si l'acquéreur a épuisé les richesses souterraines, il s'est enrichi plus, de choses matérielles, non natu-

relles (argent, or, immobilier, etc.), voire immatérielles (savoirs) ; mais le pays et la communauté ainsi dépossédés se sont appauvris et manqué une occasion d'avoir un peu plus de pouvoir... pour l'équilibre des pouvoirs. Et un pan de la nature et du monde aussi... car devenu propriété privée. Certaines privatisations, procédés transférant la propriété publique, étatique, qui signifie normalement la détention de biens (mines, forêts, barrages, ports, etc.) par la nation ou le peuple comme on voudra, à une entité privée, personne physique ou morale, nationale ou étrangère, appauvrissent les premières, et enrichissent les secondes... quand la gestion de la propriété en question a été exemplaire et ses bénéfices judicieusement, et équitablement, alloués (redistribués, investis ou réinvestis, etc.). Dans certains pays, des entreprises publiques ont sciemment ou par incompetence et arrogance été poussées vers le déficit et la liquidation, pardon, la privatisation! pour satisfaire l'appétit des adeptes de la trop grande richesse privée, la concentration accrue de la propriété privée et la démesure du pouvoir. Ceux qu'on taxe d'extrémistes, gauchistes... pour la seule raison qu'ils clament tout haut qu'on appauvrit le peuple/les populations/la nation, n'ont rien d'extrémistes. Ce serait plutôt le contraire. Les exemples de cette privatisation du monde sont nom-

breux, et pas forcément ceux auxquels on pense généralement.

L'extension de l'usage de la voiture personnelle en est un. Dans sa voiture, l'homme se sent plus libre. Libre d'aller là où et quand ce n'est pas interdit – en dehors du temps de confinement-, entre autres. Avec sa voiture, il se sent fort, peut-être même puissant, d'autant plus si la voiture est grande, puissante et luxueuse, et quand il se permet de ne pas respecter les droits de ceux qui ne roulent que dans des voitures plus modestes et des piétons, la gare dans des endroits interdits (trottoirs notamment), fait de l'excès "excessif" de vitesse, etc. Vitesse rime alors avec richesse. Propriété privée (trop) empiète sur celle, publique. Le fossé social existant se creuse. De nouveaux naissent. Règnent l'insouciance et l'impertinence qui accompagnent l'extravagance. Toujours plus de voitures, dans un élan "moderniste" et non de modernité, sans réelle planification, et peu de moyens de transports communs, toujours plus de besoins en parkings, en routes, en autoroutes pris sur la propriété publique, arrachés à la nature (montagnes, forêts, etc.), plus d'embouteillages, de pollution sonore et visuelle, dégradant la qualité de l'air, de l'espace public, de l'environnement national et planétaire, précipitant la vitesse du changement climatique et l'ampleur de ses effets dévastateurs.



Les humains esclavagistes, anciens et modernes, considèrent d'autres êtres humains comme des objets, leur propriété privée, sans titre officiel, ou juridique de propriété...



Dans certains pays, des entreprises publiques ont sciemment ou par incompetence et arrogance été poussées vers le déficit et la ... la privatisation pour satisfaire l'appétit des adeptes de la trop grande richesse privée.

Et il n'y a absolument pas de voiture propre jusqu'à présent. La voiture électrique ne l'est pas. Les chantres et champions de la technologie automobile toute reluisante et toute bienfaisante produisent des voitures toujours plus puissantes, plus rapides, belles, sophistiquées, etc. qui roulent moins dans leurs pays que dans ceux du "Tiers-monde" (existe-t-il encore? Ou est-il toujours le même ?), augmentant chaque année leur excédent commercial, diminuant celui de ces derniers. En même temps, avec leurs gouvernements, ils se font les défenseurs de l'environnement lors des COP, signent les accords, de Kyoto, Paris... mais trichent quant à leur application, combien même leurs objectifs sont en-deçà de ce qu'il faut entreprendre d'urgence pour sauver la planète... pardon, les

hommes ! Car, notre "terre-mère" n'aurait aucunement besoin de nous... pour continuer à vivre ; se régénérer, puisqu'il apparaît qu'on ne pourrait pas faire exploser en même temps toutes les armes -nucléaires et autres- qui pourraient, peut-être, la réduire en poussière. Les humains esclavagistes, anciens et modernes, considèrent d'autres êtres humains comme des objets, leur propriété privée, sans titre officiel, ou juridique de propriété... en disposent comme bon leur semble, de leur exploitation et annihilation (comme on démolit un bien physique ou on efface un immatériel), parfois dans l'impunité la plus absolue, malgré l'arsenal des droits de l'Homme... Première forme de privatisation de l'humain ! Des puissants, tels les géants des médias, du e-commerce,

Les exemples de cette privatisation du monde sont nombreux, et pas forcément ceux auxquels on pense généralement. L'extension de l'usage de la voiture personnelle en est un.

La privatisation du monde

Le paradoxe de l'humanité

etc. ; et de la politique, s'approprient les données personnelles (supposées privées et protégées à ce titre ; la propriété des autres ne vaut pas la leur !), les manipulent et manipulent des populations entières en leur dictant leurs comportements, en agissant directement sur leurs émotions, leur inconscient, pour les asservir à leurs intérêts et "instincts" de propriétaires et puissants (trop), forme de propriété privée. Autre forme de privatisation rampante de l'humain en le faisant participer à celle du monde, de la nature. Il n'y a pas qu'à travers Internet, presse écrite et audiovisuelle, centres de recherche inféodés, etc., que cette "privatisation" de la pensée et du comportement de l'Homme se fait. Les trop riches et trop propriétaires ont construit des lieux "privés" où tous ceux qui s'y rendent sont surveillés par caméras -cachés ou non-



Les géants des médias... s'approprient les données personnelles, supposées privées et protégées ... les manipulent et manipulent des populations entières en leur dictant leurs comportements, en agissant directement sur leurs émotions.

orientés dans leurs comportements et décisions par des techniques sophistiquées (parfums, musique, "shows", et que sait-on encore ?). Sans parler de l'usage des ces mêmes techniques dans des lieux publics. L'homme trop puissant, grâce à la trop grande propriété privée et sa maîtrise de la privatisation du monde poursuit la construction d'œuvres titanesques, grandioses, démesurées, pour qu'il se sente de plus en plus grand, fort, puissant, avant qu'elles ne soient achevées, ignorant ou feignant d'ignorer que de telles réalisations excessivement lourdes exercent une pression sur la croûte terrestre et leur accumulation aide à réveiller les séismes, voire les volcans. L'homme "ordinaire", modeste, lui, tout en étant en admiration, se voit de plus en plus petit, minuscule, insignifiant devant elles.

Cette privatisation, d'une rapidité vertigineuse, ou lente et rampante, activité de ceux qui sont déjà trop puissants, ou d'apprentis-aspirants à un pouvoir, autorité ou puissance quelconque, est descendue jusque dans les couches au bas (pas seulement au plus bas !) de la pyramide sociale. Ainsi des personnes qui se disent bons citoyens et qui s'approprient (sans titre de propriété, ni même contrat de bail), d'une façon ou d'une autre, un pan de propriété publique, qui un morceau de forêt pour l'adjoindre à son exploitation agricole ou sa

résidence secondaire, qui une partie ou la totalité d'un trottoir pour le gazonner, le fleurir, après avoir indûment enlevé le dallage posé par la commune (la propriété publique), pour en faire son parking, sa pente d'accès au sous-sol, sa terrasse de café, restaurant ou autre commerce, et jusqu'à un organisme d'utilité publique pour y installer des piliers de haute ou moyenne tension, auparavant implantés -comme il le fallait- sur un terrain vague loin des habitations, etc., tous empêchant ainsi les piétons (ont-ils oublié qu'ils le sont aussi ?), y compris les enfants, de circuler autrement que sur la voie réservée aux deux et quatre roues. Il serait peut-être temps que l'Homme, partout sur cette terre, commence à faire agir son aspect sapiens et réfrène son côté démens. Sans faire l'expérience du roi de la légende, non satisfait de toute la richesse en sa propriété, en voulait plus, demandant au Djinn de transformer tout ce qu'il touche en or. Son vœu exaucé, il se rendit vite compte de son grain de démence car ayant faim et voulant manger dans la corbeille de fruits devant lui, la pomme la première se fit or, la grappe de raisins aussi... les murs, le mobilier, etc. Heureusement pour lui, il avait le droit à un deuxième vœu. Quand le Djinn réapparut devant lui, il lui demanda d'annuler son premier vœu dément.



UN MUSÉE PALESTINIEN EN EXIL EXPOSE SES ŒUVRES À L'IMA

« Couleurs du monde », une exposition présentant les œuvres d'artistes contemporains qui ont toutes été offertes pour constituer un futur « Musée national de la Palestine » s'est ouverte à Paris à l'Institut du monde arabe (IMA), chargé de conserver ces collections depuis 2015.

LE DÉBAT SUR LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS DÉBORDE LA FRANCE

Après avoir été présenté cet été en Conseil des ministres, le projet de loi sur la restitution des 26 œuvres d'art au Bénin et du sabre d'El Hadj Omar Tall au Sénégal est en discussion à l'Assemblée nationale. En raison d'un agenda législatif chamboulé par la pandémie, ce projet de loi est présenté en procédure accélérée, c'est-à-dire qu'il ne passera qu'une seule fois devant chaque chambre. Objectif : que la loi soit définitivement adoptée d'ici la fin de l'année. La France aura alors un an pour remettre lesdites œuvres au Bénin, le sabre ayant déjà été restitué aux autorités sénégalaises.

PATRIMOINE

La France restitue des milliers d'objets archéologiques au Maroc

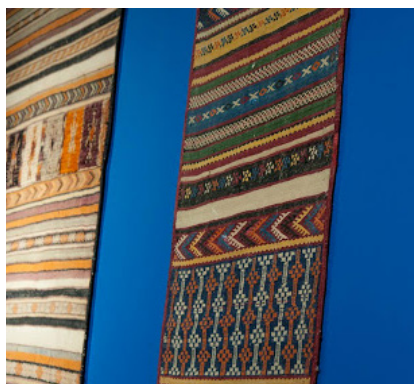
La France a officiellement remis aux autorités marocaines près de 25 000 objets archéologiques, un ensemble exceptionnel qui avait été saisi en France lors de trois contrôles de la douane, illustrant le « fléau » du pillage de biens culturels. C'est lors d'une cérémonie solennelle à Marseille, au Musée des cultures de la Méditerranée (Mucem) que la remise d'objets qui pèsent au total près de trois tonnes a eu lieu



Sous nos cieux, les industries culturelles dominées par les hommes

Dans le cadre du projet "Le cinéma plateforme pour l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté" (2018-2020), l'ARMCDH a choisi l'approche « genre » pour se focaliser sur le secteur de l'industrie cinématographique marocaine en lançant la quatrième capsule de sensibilisation de quatre minutes, sur l'égalité femmes-hommes au sein de l'industrie cinématographique marocaine, réalisée sur la base d'une étude menée par l'Association démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) avec l'appui de l'UNESCO. Une «capsule» peut-elle faire la différence dans un pays où le machisme est structurel ? En tout cas, elle contribue à jeter une lumière crue sur l'inégalité qui prévaut dans le secteur des industries culturelles. Un palier de franchi sur la voie de la sensibilisation.

A Marrakech, «Dar Si Said» fait honneur au tapis et au tissage



Très connu à l'échelle nationale comme à l'international, le Musée National "Dar Si Said" de Marrakech se veut un espace emblématique offrant aux visiteurs un périple au cœur d'un savoir-faire ancestral et des plus authentiques, celui du tissage et du tapis. L'intérêt porté à la promotion et à la découverte du tissage et le tapis "made in Morocco", émane du fait que ce "savoir-faire" séculaire est l'une des composantes essentielles du patrimoine culturel matériel, à laquelle ont contribué les artisans du Royaume depuis de longs siècles de l'histoire.

À PARAÎTRE

Nos frères inattendus d'Amin Maalouf

Comment s'explique ce blackout ? La planète aurait-elle été victime d'un cataclysme ? Des menaces de conflit nucléaire et de terrorisme à grande échelle planaient déjà. Y aurait-il eu, quelque part dans le monde, un dérapage dévastateur ? Qu'en est-il de l'archipel tout proche ? Et du pays ? Et du reste de la planète ? Alec va peu à peu dénouer le fil du mystère. Grâce à son vieil ami Moro, devenu l'un des proches conseillers du Président des États-Unis, il parvient à reconstituer le déroulement précis des événements. Si l'on a échappé au désastre, découvre-t-il, c'est d'une manière si étrange, et si inespérée, que l'Histoire ne



pourra plus jamais reprendre son cours d'avant. A travers la fiction et la parabole, l'auteur traite ici de manière romanesque les grands sujets abordés dans plusieurs de ses essais dont Les identités meurtrières, ou Le naufrage des civilisations.



EXPOSITION

Avec «Cœur Blanc», A. Belfkih en messenger de la paix

A travers "Cœur blanc", une exposition qui est le fruit de 50 ans de travail pictural et de recherche, organisée par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger, l'artiste peintre, Abdelkhalek Belfquih, retourne à ses racines pour transmettre un message de paix. Pour le style adopté, A. Belfquih a expliqué "qu'il travaille avec le +Callipainting+, un mélange entre la calligraphie, la lettre arabe et la peinture dans son état pur". Natif de Sidi Kacem en 1956, A. Belfquih a appris, tout jeune, les techniques du théâtre, de la musique et de la peinture. Dès 1979, il réussit sa première exposition à Agadir, avant d'enrichir son parcours artistique à coup de formations et de voyages. En 2000, il lance à Perpignan, sa ville adoptive, une série d'expositions...

Go Further



FORD MUSTANG...

Plus performante, Plus expressive, Plus moderne !



Photo non contractuelle. Equipement selon versions dans la limite du stock disponible.

Conçue avec toute la passion liée à son statut d'icône, la Ford **Mustang** est dotée d'un design alliant agressivité et efficacité aérodynamique.

Sa nouvelle technologie est unique, grâce à un écran full digital 12" permettant d'afficher toutes les informations en temps réel. Découvrez ses performances inégalées avec la suspension adaptative pilotée MagneRide™ ainsi que le nouvel échappement actif, sublimant les vocalises du mythique V8, vous offrant un plaisir de conduite incomparable.

SCAMA - Groupe Auto Hall : Km 12, autoroute Casa-Rabat • Tél : 05 22 76 11 00



4 GÉNÉRATIONS ET 100 ANS D'INNOVATION.

OCP fête ses 100 ans d'existence. Un siècle forgé par des femmes et des hommes d'exception.

Retrouvez leurs réalisations sur :
<https://centenaire.ocpgroup.ma>

